LA LEGENDE DE CHARLES, CARDINAL DE LORRAINE, & de ses freres, de la maison de Guise.





Descrite en trois liures, par François de l'Isle.



A REIMS,
De l'Imprimerie de Pierre Martin.
M. D. LXXIX.

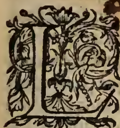
52
64
232

347
172

176
164
24
164
124
24

64

FRANCOIS DE L'ISLE *aux lecteurs* S.



E reuerendissime Cardinal de Lorraine (amis lecteurs) nous auoit repeus souuentesfois en son viuant, de certaine esperance de nous faire voir la Legende de son frere le Duc de Guise tué deuant Orleans. Ce que nous attendions en grande deuotion, pour autāt que chascun tenoit pour asseuré que de tant d'hommes d'esprit que le Cardinal auoit à commandement, il choisiroit le plus habile de la main, & de l'entendement, pour bastir vn œuure si digne des yeux de nostre France, qui dés long temps ne void gueres de choses qui luy puissent plaire. Nous sauions aussi que le Cardinal auoit prouision de memoires pour l'enrichissement de l'ouurage. Mais apres auoir beaucoup attendu, nous auons esté entierement deceus par le deces de ce reuerendissime, qui a laissé sa legende [illegible], aussi bien que celle de ses freres. Ce qui a donné occasion à plusieurs de iuger sinistrement de cette promesse du Cardinal: entant qu'on a estimé, qu'il auoit voulu ainsi tenir en suspens les vns & les autres, de peur que son pot aux roses luy fust descouuert en son viuant, & que l'ordure cachee dessous, rendist luy & sa race puants & detestables à nostre nation. Toutesfois, sans nous arrester trop à disputer ici qui l'a esmeu à nous ietter ainsi de la poudre aux yeux, en nous voulant arrester à ses men-

songes,il me faut rendre raison de mon fait,& dire pourquoy i'ay releué les heritiers du Cardinal (si d'auanture il en a,car ie ne le suis,ni ne le veux estre)de ceste peine d'escrire ceste legende, en laquelle non seulement les vies du Duc de Guise & du Cardinal,mais aussi celles de leurs autres freres sont descrites, non pas tout au long, mais en partie seulemét. Il y-a quelques annees que pensant aux miseres de nostre France, & les voyant croistre à veue d'œil,encores que ie ne fusse pas tant aueugle de ne voir le bras de Dieu irrité contre les pechez des François, si est ce que regardant les pierres & bastons, dont il nous vouloit humilier, i'apperceu que ceux de Guise entre autres estoyent comme les premiers en ce rang: & que leurs ruses & cruautez exercees contre grands & petits, & ia publiees en beaucoup d'escrits, ne deuoyent pas demeurer tousiours esparses, en danger de pourrir au tombeau de silence, & n'estre iamais descouuertes de la posterité. Cela fit que peu à peu ie commençay à cercher parmy mes papiers quelques liures & memoires cõformes à ceux que le Cardinal tenoit si chers en sa vie, les ayant souuent sur sa table, & disant (comme il fit nommément sous François second en l'assemblee des principaux du Royaume à Fontainebelleau) que c'estoyent les couronnes de sa vie, pour le rendre immortel. D'iceux ie cõmençay à recueillir quelques passages & traits notables, desquels i'esperois accommoder vn mien amy qui commençoit à manier ceste besongne heureusement. Depuis, luy ayant quitté du tout ceste besongne, pour va-

quer

quer à chose aussi importãce, qui se verra quelque iour en lumiere, & les massacres de sainct Barthelemy estans entreuenus, ou ceux de Guise auoyét esté des premiers executeurs, ie pensay qu'il ne seroit pas mauuais de conter à ceux qui ne le sauent, vne partie de leur vie, puis que eux prenoyét plaisir à y continuer : & que le meschant doit ouïr & voir ce qu'il ne voudroit pas, puis qu'il fait ce qu'il ne deuroit.

Or tant s'en faut que par ces memoires cueillis de costé & d'autre (comme ceux qui ont leu les discours publiez depuis quinze ans en ça, le cognoistrõt presques de prime face) i'aye voulu retenir l'esprit & la main de ceux qui pourront auoir de telles ou plus exactes Legendes de ceux de Guise, qu'au contraire ie les prie instamment de ne plus frauder la France nostre mere commune, de memoires & aduertissemens qui luy deuroyent estre aussi souuent mis deuant les yeux, comme ceux de Guise ont tasché iusques à present, & taschent encor de les luy arracher du tout, pour la conduire & manier puis apres à leur plaisir, & selon leurs ambitieux desseins. Souuent ie me suis esmerueillé de la stupidité de plusieurs François qui font profession d'auoir de l'esprit à reuendre, & cependant font semblant de croire que nous n'ayons bien quelconque, sinon de ceux desquels la plus part de nos maux decoulent. Si les affections particulieres n'auoyent corrompu la veue de leurs entendemens, ie m'asseure qu'ils seroyent d'autre aduis: & quand il plaira à Dieu leur oster ceste verriere d'ambition, de vengeance, & de semblable

couleur qui les esblouit, ils fuiront l'ordure qu'ils cherissent & adorent.

Et quant à ceux qui voyēt ces maux auec moy, qu'ils considerent comment & iusques où ils y peuuent remedier, afin d'y mettre la main à bon escient, cōme la loy de nature mesmes les y oblige.

Quant aux matieres par moy deduites, du cōmencement ie faisois mon compte de reduire en douze fueilles de papier ce que i'auois à publier en cest endroit: mais estant ambarqué, i'ay esté emporté en si haute mer d'affaires, qu'auant que gaigner le portt à trauers tant de rochers & gouffres perilleux, ie seray contraint de faire vne lōgue nauigation. Et comme ceux qui ont perdu terre de long temps ne la regaignent pas aisément, encor qu'à voiles & à rames ils s'y efforcent de tout leur pouuoir: Aussi estāt venu si auant en la mer Guysienne, ie tascheray de venir au bout au plustost qu'il sera possible, en telle sorte neantmoins que i'espere estre excusé de vous, si vous ne me voyez si tost desembarqué que l'eussiez desiré. Les courses & trauerses sont si longues & diuerses, tant de vagues l'vne sur l'autre, tant de vents contraires souflans & agitans le cours de mon vaisseau en diuerses parts, que souuentesfois c'est à recommencer, & y a tousiours infinies nouuelles routes. Toutesfois à l'aide de Dieu, ie gaigneray le bord au plustost qu'il sera possible, en vous faisant voir le reste de ceste Legende.

Le stile est tel que le voyez, asauoir simple & nud, en façon de memoires & recueils. Car ie me suis contenté le plus souuent de reciter les propres

mots

mots des escriuains qui m'ont precedé en ceci. Et encores que quelquesfois ie les couche tout au long, si n'ay-ie point fait cela pour remplir le papier, ains d'autant qu'il me sembloit necessaire au point qui lors se presentoit à traiter.

Quelque iour nous pourrons voir vne histoire ou ces rudes & petis commencemens ou descriptions des gestes de ceux de Guise seront proposez en tels termes qu'il appartiendra à tel suiet. Ce m'est assez, si mō rude & simple discours peut seruir à quelques vns de nos François, pour voir & sentir le feu qui les a consumez, & semble fumer encores par trop, pour acheuer de tout perdre, si vn plus grand que les hommes n'y pouruoit.

On pourra demander, pourquoy i'ay differé de mettre ceci si tard en lumiere. A quoy ie respondray qu'il n'est encores que temps, & il seroit bien à desirer aussi que ceste Legende fust vn discours des maux du tout passez, & qu'on n'eust plus aucune occasion de craindre pour l'auenir. Mais l'esprit du Cardinal de Lorraine vit encor en la France, & ne fait pas moins d'efforts qu'autresfois pour amener l'Estat au but par luy tant pretendu en sa vie. Si plusieurs ne voyent ny n'entendent cela, ie seray tres-ioxeux si le temps ne le leur fait sentir à leur confusion. De ma part, il m'a esté impossible d'estre traistre à celle de qui ie tien la vie. Ie commence donc à l'auertir des fraudes & embusches qu'on luy a dressees pour la deuorer sous pretexte de la maintenir. Que mes freres & compatriottes façent (si bon leur semble) leur proufit de la bonne affection que ie leur

porte, laquelle ie leur feray toucher encor cy apres, si Dieu me preste la vie, & ne permettray qu'autre me deuance en volonté de resister par moyens legitimes aux menees & pratiques des tyrans estrágers. Si ie ne le puis faire en tát de sortes que beaucoup d'autres, ce sera pour le moins de si bonne main, que les marques en demeurerōt. Ie voudroy bien auoir autre suiet à traiter, & ie ne doute point qu'aucuns n'estiment que ie pouuois faire autre chose. ce qui est vray : mais ils ne nieront pas que c'est vn temps & trauail bien employé, de descourir à la posterité & à ceux mesmes qui viuent encor, ce qui leur est tres-necessaire pour leur instruction.

Au reste, ie n'ay point monstré en la deduction des choses, le but où il les faloit rapporter, ny cōme chascun en doit faire son prouffit, attendu qu'il sera aisé à chascun de le comprendre, ioint que les choses passees & ce qui est contenu en ce liure, & sera declairé és autres suyuans, est si cler & tant bien cognu de tous que ce seroit faire tort à leur memoire & iugement de faire des longs discours là dessus. Seulement ie desire, que les François se souuiennent de leur ancienne generosité & liberté, & opposent au contraire l'esclaue seruitude, en laquelle ils ont esté tirez par les factions de ceux de Guise, qui abusans de la simplicité de nos Roys, ont mis l'Estat du Royaume au danger ou chascun le void.

Ie ne doute point que certains courtisans & autres seruiteurs de ceux de Guise, relisans en ceste Legende ce qui est escrit en leurs consciences, ne hochent

hochent la teste & fronçent le nez contre moy, pour contredire à cecy, où à cela. Mais ie les prie d'auoir patience iusqu'à tant qu'ils ayent veu les autres liures qui suyuront cestuy-cy bien tost, si Dieu le permet: & peut estre mettront-ils de l'eau en leur vin, ou s'il leur prend enuie de dresser autres Legendes à leurs maistres, pourueu que ce soit en meilleure conscience qu'ils ne les ont seruis, i'en seray content. Mais s'ils font tort à verité, qu'ils sachent que leurs flateries & faussetez serõt descouuertes à tout le monde, afin qu'on s'en donne garde, & qu'à l'auenir nul ne soit pippé qu'à son escient.

Le Cardinal auoit vn axiome ordinairemẽt en la bouche pour l'auancement de ses entreprises, Qu'vn mensonge entretenu trois heures ou trois iours durant valoit beaucoup: pratiquant aussi ce qu'vn ancien disoit, qu'vn mẽteur doit estre effrõté iusques au bout. Ses seruiteurs & partisans retiennent bien ceste regle, & estiment qu'en niant hardiment ce qui est cler comme le iour, le temps se passera: & comme vne grand' partie d'eux se soucie peu ou point du tout de Religion, ce n'est de merueilles s'ils foulent aux pieds l'equité & l'honnesteté, colomnes & appuis de la vie humaine. Mais de disputer beaucoup auec eux, c'est presques peine perdue: il suffit de les remettre au siege iudicial de Dieu, deuant lequel ils comparoistront tost & tard, encors qu'ils taschent de persuader le contraire à eux mesmes & aux autres.

Si lon demande maintenant, pourquoy ie ne presente qu'vn liure de ceste Legende, & i'en ay

promis

promis dauantage au tiltre: ie confeſſe auoir en main les memoires de lœuure entier, mais ayant eſté ſurpris & cõme lié par les mains d'vn empeſchement ineuitable,& l'Imprimeur deſirant publier quelque choſe de ce que i'auois commencé, il a tiré de mes mains ceſte premiere partie, en laquelle ſi vous rencõtrez des fautes d'impreſsions, i'eſpere que les excuſeres,n'ayant eu la commodité de me trouuer auec l'Imprimeur, ny le loiſir de faire tranſcrire ce que i'auois aſſez rudement tracé de ma main. I'eſpere que les liures ſeront plus corrects,& que ſi en quelques endroits de ce premier liure, il y a eu quelques particularitez omiſes, elles ſe retrouueront en autre endroit propre cy apres. Si dauanture ceux qui reſtẽt de la maiſon de Guiſe receuoyent ceſte faueur de Dieu que de laiſſer le Royaume en repos, & ſe contentoyent du paſſé, l'effaçans par gracieux & fideles deportemens à l'auenir,ie ne voudrois tenir ma promeſſe,ains enſeuelirois le premier les memoires des maux paſſez: mais s'ils continuent, comme ils ont fait iuſques à preſent, ils trouueront des cerueaux & des mains qui leur reſiſteront. Et combien que par fineſſes & trahiſons eux & leurs ſemblables ſe soyent auancez iuſqu'à preſent, plus que par force d'armes: ſi eſt-ce que la verité aura finalement ſon cours, & ne gaigneront rien à ſuyure le mauuais train de leurs deuanciers, ſinon de ſe rendre tant plus odieux à Dieu & aux hommes.

Ils hauſſeront tellement leur pyramide que la pointe leur tombera finalement ſur la teſte, & les accablera du tout. S'ils preuienent ce danger,en ſe

mettant

mettant en leur deuoir, i'en feray trefaife: & ne veux pas nier que fi ceux de Guife fe fuffent tenus en leur rang, ils pouuoyent faire feruice à la Couronne de France: mais de feruiteurs voulans deuenir maiftres, ils ont gafté tout, & ruiné eux & les autres. Or craignant d'eftendre ce propos trop auant, ie vous prie, lecteurs, receuoir de bon œil ce premier liure, en attendant les autres, qui vous feront bien toft prefentez: ce que ie m'affeure que ferez, fi vous eftes vrais François, c'eft à dire, affectionnez au feruice de Dieu, au bien de voftre patrie, & à la conferuation de voftre ancienne & genereufe liberté.

LA LEGENDE DE CHARLES CARDINAL DE LORraine, & de ses freres, de la maison de Guise.



'An mil trois cens soixante & deux, Ieã Duc de Lorraine estant mort, eut pour successeur Charles premier du nom, son fils aisné, lequel eut trois fils de Marguerite fille de Robert de Bauieres, Conte Palatin, asauoir Charles, Robert & Federic, qui moururent tous trois ieunes: & trois filles, dont l'aisnee Marie fut donnee à Enguerand Conte de Coucy, qui mourut sans hoirs: la secõde, Caterine, fut mariee à Iaques Marquis de Baden, en faueur duquel mariage le Duc de Lorraine dõna audit Marquis les trois Preuostez de Sainct Dier, Arches & Bruettes auec quelque somme de deniers: au moyen dequoy ce Marquis renonça à la succession de la Duché de Lorraine. La troisiesme fille nommee Isabeau fut mariee à René d'Aniou, fils de Lois d'Aniou, secõd fils de Iean Roy de France. Ce René premier du nom, succeda à son beau pere Charles de Lorraine, & eut la Duché de Bar de par Yoland d'Arragon sa mere. Mais Antoine Conte de Vaudemont, fils de Ferry frere du Duc Charles donna empechement à René, & maintint la Duché de Bar luy appartenir. A ce luy aida le Duc Philippe de Bourgongne qui n'estoit pas content du mariage de René auec Isabeau. Si fut donnee battaille pres Bulainuille, où le Duc René demeura prisonnier & fut amené à Diion sous la garde du Duc de Bourgongne, où il le tint quinze ans prisonnier, à l'appetit des Anglois & Bourguignons, au seruice desquels estoit Ferry de Vaudemont fils de ce Conte Antoine. Finalement fut appointé que René prisonnier donneroit sa fille aisnee Yoland à ce Ferry de Vaudemont auec la somme de deux cens mil escus de rãçon. Sur ces entrefaites, Loys d'Aniou frere aisné de René, mourut sans enfans, estant à la poursuite du Royaume de Naples, duquel le Pape Clement l'auoit couronné Roy. Ces nouuelles entendues René delibera d'en-

Genealogie de ceux de Guise.

trer en possession de ces Royaumes : mais nonobstant le secours des Geneuois, du Duc de Milan & autres potentats d'Italie, il fut finalemẽt chassé de Naples par les Espagnols & contraint se retirer en France vers Charles septieme son beaufrere. Et apres quelque guerre contre ceux de Metz, entendant la mort de sa femme Isabeau, laissa le gouuernement de Lorraine à Iean son fils aisné, & delibera finir le reste de ses iours en ses parties de Prouence & d'Aniou.

Iean surnommé de Calabre ayant tenu la Lorraine enuiron dixhuit ans laissa vn fils nommé Iean d'Aniou, viuant encor son grand pere René, lequel fiança Anne fille du Roy Loys vnziesme: mais estant despité contre son beaupere, & pratiqué par le Duc de Bourgongne, comme il estoit sur le poinct de traiter mariage auec Marie fille de ce Duc de Bourgongne & laisser celle de France, il mourut. Par ce moyen René deuxiesme du nom, fils de Ferry de Vaudemont & d'Yoland fille du Duc René d'Aniou, & sœur du Duc Iean succeda aux Duchez de Lorraine & de Bar l'an 1473. à faute d'autres heritiers, viuant encor son grand pere maternel René d'Aniou, & sa mere Yoland que les Lorrains ne vouloyent auoir pour gouuernante. Ce Duc cy eut de grandes guerres contre le dernier Duc de Bourgongne, lequel finalement fut defait deuant Nancy. Or viuoit encor le grand René d'Aniou (qui s'appelloit Roy de Sicile) pere grand de ce René deuxiesme, & se tenoit en son repos sur son vieil aage en ses Duchez d'Aniou & de Prouence, fort chery & caressé du Roy Loys vnziesme, qui lentretenoit paisiblement, craignant qu'il prestat l'oreille aux Bourguignons & Anglois, desquels il estoit fort sollicité. Si enuoya ce Roy René vers son petit fils l'auertir que s'il vouloit estre son heritier il eust à prendre les armes plaines de la maison d'Aniou. Ce qu'il refusa faire, bien accordoit il de les porter mi parties d'Aniou, Prouence, Sicile & Lorraine. Pour ce refus, le Roy René institua son heritier Charles Conte du Maine son neueu, à cause de Charles son frere aussi Conte du Maine. Le Duc René aduerty de ceste institution se hasta de venir voir son grand pere: mais les choses estoient ia faites & passees : au moyen dequoy tout indigné il s'en retourna soudainement. Le Roy René mourut l'an 1482. Vn peu

aprés mourut aussi Charles du Maine son neueu. & partant le Roy Loys vnziesme, demeura seigneur des pays de Prouence, Aniou & le Maine, par donation testamentaire que ledit Charles luy en fit : lequel encor luy laissa la Duché de Bar.

Apres la mort du Roy Loys vnziesme, René de Lorraine (qui s'estoit retiré en Italie à la persuasion du Pape Sixte, pour essayer de conquerir les Royaumes de Naples & Sicile : & auoit esté quelque temps à la solde des Venitiens (vint en France demander son droit aux Contez de Prouence & d'Aniou, & à la Duché de Bar. Quant à ceste Duché, elle luy fut rendue à condition que luy & ses successeurs en feroyent hommage au Roy, qui en demeureroit souuerain : mais touchant la Prouence & Aniou, fut fait responce qu'elles estoyent de la Couronne, & qu'elles ne tomboyent en quenouille. Finalement par accord du Roy Charles 8. & de ce Duc, le different fut remis au iugement de trois deleguez. Ce pendant, le Roy donna au Duc vne compagnie de cent hommes d'armes auec trente six mil francs d'appointement. L'an 1489. ceux de Naples ennuyez de la tyrannie du ieune Alphonse, appellerent le Duc René à leur aide : mais ainsi qu'il s'apprestoit, fut prononcé l'arrest des trois iuges deleguez, qui fut tel: que non seulement Aniou & Prouence, mais encor Naples & Sicile appartenoyent au Roy de France. Parquoy Charles huitiesme entreprint ce voyage pour luymesme. Mais nonobstant cest arrest, Yoland mere de René n'en laissa de porter (apres la mort de son pere René le grand) le tiltre de Royne de Sicile. René deuxiesme aussi se nomma Roy de Sicile & de Ierusalem, à cause des vieilles conquestes de ses predecesseurs : & fit appeller son fils aisné Antoine, Duc de Calabre, & porta tousiours les armes d'Aniou mi parties auec les siennes. Pour ceste audace & autres entreprises, il fut mal voulu du Roy Loys douziesme chassé de France & priué de ses pensions : mais il trouua moyen de faire sa paix, puis mourut à la chasse, ayant esté Duc l'espace de trente cinq ans. Il eut de sa femme Philippe sœur du Duc de Gueldres douze enfans desquels les sept moururent en ieunesse, & laissa seulement cinq fils, asauoir Antoine, Claude, Iean, Loys & François.

Antoine succeda à son pere René aux Duchez de Lorraine & de Bar, pareillement au Conté de Vaudemont & Marquisat de Pont:&(par la mort de Charles Duc de Gueldres frere de sa mere) la Duche de Gueldres & Conté de Zutphan. Il laissa trois enfans, François qui fut Duc apres luy. Anne mariee au Prince d'Orange, & Nicolas qui fut Euesque de Verdun, & depuis Euesque de Metz, & finalement(comme il est encores auiourd'huy) Conte de Vaudemont & beaupere de Henry troisiesme Roy de France. François successeur d'Antoine eut vn fils & deux filles de Chrestienne fille du Roy de Dannemarch. Le fils nommé Charles deuxiesme succeda à son pere l'an 1545. & vit encor de present, ayant en mariage Claude fille du Roy Henry 2. de laquelle il a plusieurs enfans viuans.

Claude second fils de René Duc de Guise & Baron de Ginuille, vint en la Cour de France, où il obtint le gouuernement de Champagne & Bourgongne ayant espousé Antoinette de Bourbon tante des feus Roys de Nauarre & du Prince de Conde : de la quelle il eut François, Charles, Claude, Loys, René & le grand Prieur : desquels, specialement de Francois qui depuis fut Duc de Guise, & tué par Poltrot deuant Orleans, & de Charles Cardinal de Lorraine nous ferons en apres ample mention, y adioustant ce qui viendra à propos touchant les autres freres, l'vn desquels à sauoir Claude fut Duc d'Aumale, tué au siege de la Rochelle, René Marquis d'Allebeuf, Loys Cardinal de Guise, & le grand Prieur.

Iean troisiesme fils de René, Euesque de Mets, fut fait Cardinal par recommandation speciale faite au Pape Leon dixiesme, l'an 1518. & depuis estant ordinairement à la Court de France, fut fort aimé du Roy Francois premier, pource qu'il ne se mesloit point d'autres affaires que de plaisir. Les deux autres asauoir Loys & François moururent en bataille, l'vn au Royaume de Naples, & l'autre à la iournee de Pauie. Le Duc Antoine fut assez bon homme, & vint volontairement trouuer le Roy François à Dijon, où il luy fit hommage de la Duché de Bar, & fut bien marry d'vne grand faute qu'il auoit faite : car ayant le feu Roy François acquis la Duché de Gueldres, luy qui pretendoit que par succession ceste Duché luy deuoit escheoir, pratiqua par vn Iacob Canis Bourgmaistre de Nemegue de

gue de faire fousleuer le peuple & empecher que le Roy n'en entrast en possession. Puis, voyant que le peuple ne vouloit point de luy & se donnoit au Duc de Cleues, il tascha de r'adouber ceste faute, mais il ne peut. Toutesfois en faueur de Iean Cardinal de Lorraine son frere, le Roy François luy pardonna le tout. Quant à ce Cardinal, ce fut vn des premiers attrappeurs de benefices, & chascun à veu iusques à quel poinct il poussa l'Eglise Gallicane. Toutefois pource qu'il ne fut pas homme fort violent, & d'ailleurs estoit despensier & liberal, on le comporta assez doucement. Quant au pere du Duc de Guise & du Cardinal de Lorraine, en son temps il n'eut pas de grandes charges, & ne se fia lon pas de luy de grandes affaires: Ayant mené sans congé les forces du Roy secourir le Duc Antoine son frere, qui estoit (ce disoit on) trauaillé d'Anabaptistes, cela fut trouué fort mauuais, & sans le Connestable, qui estoit lors grand maistre, & Mareschal de France, il eust esté emprisonné & mal traité du Roy François qui ne vouloit souffrir que ceux qui n'estoyent rien que par sa bienueillance, eniambassent ainsi sur son authorité. Et de fait, estant auenu vne autre fois que ce mesme Sieur de Guise gouuerneur de Bourgogne voulut entrer au chasteau d'Aussonne, qui pour lors estoit vne charge à part, où le Sieur de Roueray gentil-homme François & Lieutenant de la compagnie du Marquis de Rotelin commandoit là mesme: l'entree luy en fut refusee, ce que Roueray n'eust fait s'il eust tenu ledit Sieur de Guise pour Prince. Il s'en plaignit au Roy François, lequel loua en cela grandement le gentilhomme, & se moqua de celuy qui auoit voulu faire le Prince de son sang. Au reste il pinsoit viuement, & persecuta iusques au bout plusieurs marchans des meilleures villes du Royaume: mais s'estant attaché aux marchans de Paris, qui n'estoyent encor accoustumez au rasoir, la ville print le fait en main, fit reuoquer les commissaires, & furent les amputeurs du Sieur de Guise partie prins prisonniers, les autres fondirent comme neige au Soleil. Depuis, il en porta tousiours vne telle dent de laict aux Parisiens qu'en temps de cherté ny en autre saison, quelque abondance de blez, vins ou autres viures qu'il y eust és pays de Champagne & Bourgogne, tant comme il en a esté l'vn apres l'autre Gouuerneur, iamais

ceux de Paris n'en ont peu tirer pour leur ville, qu'auec force lettres de traites bien cherement achetees. Si est-ce qu'il ne s'attacha pas depuis à vne generalité d'estat de ville. Biẽ alloit-il halletant tousiours apres quelque confiscation par cy par là, & quelqu'vne s'acrochoit. Mais son grand effort fut sur ceux de son gouuernement, qu'il pluma à toutes restes. Pourtant le Roy Henry, par l'aduertissemẽt du Roy son pere ne le voulut iamais appeller aux affaires d'estat, combien que ses deux premiers fils, assauoir le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine ses enfans en fussent: & les conduisoit le bon Seigneur iusques à la porte du Roy, puis s'en retournoit: enquoy, ie ne scay, à vray parler, de qui lon auoit plus de honte, du pere ou des enfans. Or mourut-il empoisonné, & comme bon Chrestien pardonna sa mort à celuy ou à celle qui par mesgarde luy auança le terme de ses iours en le prenant pour vn autre.

Comme ceux de Guise furent auancez. Ses enfans furent auancez par son frere Iean Cardinal, lequel se voyant chargé de beaucoup de benefices, choisit Charles pour estre son successeur, & l'entretint specialement au college de Nauarre, par quelques annees, d'où il fut retiré pour venir gouuerner le Roy Dauphin: car combien qu'il y eust d'autres personnages en France, pour faire telle charge, toutefois le credit de l'oncle gaigna cela sur le grand Roy François, ioint quelque promptitude d'esprit qu'on voyoit en cestuy cy. Toutefois du temps du grand Roy François ils n'estoient pas en grand credit. Charles estoit simplement Monsieur de Reims, son frere François Conte d'Aumale (car leur pere viuoit encor) & les autres freres se poussoyent comme ils pouuoyent. Or sauoit le Roy François que ces esprits pourroyent remuer quelque chose, & sous le pretexte des Duchez d'Aniou & Conté de Prouence brouiller le Royaume, pour ceste cause ne les fauorisoit-il que bien à poinct. Il auoit fait cest honneur à leur sœur aisnee pour l'amour de sa beauté, qu'à l'entree de la Royne Leonor, elle fut habillee en princesse: mais voyant que ces estrangers s'en preualoyent, comme s'ils eussent esté desia princes de France, il denia à la femme du Marquis du Maine le manteau Royal. Chascun scait que ce mesme Roy sur la fin de ses iours porta peu d'affection au Cõnestable, lequel se retira en sa maison. La principale occasion de ceste colere fut, qu'il entendit que par la recom-

mandation dudit Sieur Conneſtable, le feu Roy Henry lors Dauphin de France, les auoit approchez de ſoy : en conſequence dequoy & de leur alliãce auec la grande Seneſchale de Normandie qui gouuernoit le Dauphin, le Roy Fran-çois qui l'auoit aimee auſſi ſe deſpita contre.

Ceſte grande Seneſchale fille du feu Sieur de S. Vallier auoit r'acheté la vie de ſon pere de ſon pucelage. Et de puis, au grand malheur & deshonneur de noſtre France, eſtant à demy vſee auoit eſté baillee à Henry, duquel elle gaigna ſi bien le cœur qu'elle deuint Ducheſſe de Valentinois, & Royne de France, quant à l'effect. Ceux de Guiſe voyans que c'eſtoit là vne planche propre pour paſſer bien auant en la France, eſtiment qu'il faut s'en ſeruir, encor que ce fuſt vn treſ-vilain expedient. Ils procurent le mariage du troiſieſme frere, depuis Duc d'Aumale auec la derniere fille de ladite Seneſchale. Par ce moyen s'approcherent de Henry, duquel ils pratiquerent ce pendant deux choſes, eſquelles on deſcouurira aiſément tous leurs deportemens ſubſequens contre la France. Le premier fut qu'ils oſerent par le moyen de ceſte Seneſchale tirer de la bonté & ſimplicité de Henry lors Dauphin, en mariant leur frere, vne promeſſe de leur rendre, luy venu à la Couronne, la Conté de Prouence. Mais comme Dieu rembarre ſouuent par les plus petis l'orgueil & la fierté des plus grans, vn ſeul General de la Cheſnaye eut bien de la vertu aſſez de leur faire rendre honteuſement & maugré eux ceſte promeſſe : eſtans heureux en vn poinct, c'eſt qu'en la iettant au feu, l'on y iettoit auſſi la preuue & le iugement tout aſſeuré de leur deſloyale felonnie : ioinct que ſi le Roy François en euſt ſenty le vent, c'eſtoit fait d'eux & de la Seneſchale auec. Venons à l'autre poinct, le Roy François peu auant ſa mort, auoit aupres de ſoy deux perſonnages qu'il aimoit ſingulierement, aſauoir le Cardinal de Tournon Chancelier de l'ordre & maiſtre de l'Oratoire, & le Sieur d'Annebaut Mareſchal & Amiral de France. Le Coneſtable eſtoit pour lors en ſa maiſon, & eſtoit grand maiſtre de France auſſi le Dauphin au contraire eſtoit enueloppé de la grand Seneſchale, laquelle auoit à ſes coſtez ces deux freres de Guiſe, François Conte d'Aumale, & monſieur de Reims, par le moyen de ce mariage ſuſmentionné. Sur tous autres, le Dauphin aimoit le Sieur de Saint André, le

pere duquel auoit esté son gouuerneur. Or comme la maladie de laquelle le feu Roy François mourut à Rambouillet fust longue & incurable, au iugement de tous les medicins : messieurs de Guise proposent au Dauphin de faire (si tost qu'il sera Roy) vne ordonnance, que nulle personne ne tiendroit doresnauant deux offices : & là dessus s'asseurent de piller ces Seigneurs susnommez, & auoir par ce moyen telle entree aux affaires qu'auec le temps ils viendroyent au dessus de leurs desseins. Quant aux Princes du sang, pour ce que personne d'eux ne monstroit semblant de se vouloir trop auancer, ceux de Guise s'asseuroyent d'en venir aisément à bout.

Mais auant que passer plus outre, faut considerer deux autres traits notables en la mort de François premier. Ce Roy estant au lict de la mort, fit appeller le Dauphin son fils, pour parler familierement à luy: & comme l'ame prochaine de son issue est communement plus alaigre & deliuree de tout faix terrien, soin & cures mondaines & moins attachee au corps : aussi auient-il souuent que les hommes en ces temps, lieux & accidents là, traitent souuent de choses plus hautes que de coustume, & par vne certaine prouoyance, qui surpasse l'ordinaire de nature humaine, predisent les choses auenir. Ainsi donc entre beaucoup de notables auertissemens que ce Roy donna à son fils, il le pria tres-instamment, qu'il ne s'acostast des enfans de Guise, & ne les approchast de luy ny de ses affaires: car disoit il, Mon fils, i'ay bien apperceu & cognois pour vray que la race n'en vaut rien, & que si vous faites le contraire, ils vous mettront en pourpoint & vostre peuple en chemise. Cest aduertissement estoit bien digne d'estre noté & executé : toutesfois la simplesse du Dauphin ensorcelé par la Seneschale & l'ire de Dieu sur la France, ne permit que le fils obeist au conseil de son pere, qui en cest endroit ne parla que trop veritablement. Et ce qu'il auoit dit que ceste race ne valoit rien, apparut bien tost apres. Car le iour que ce grand Roy François mourut à Rambouillet, le Dauphin trauaillé de regret & desplaisir de l'estat où il voyoit son pere languissant, s'estoit ietté sur le lict de la Dauphine, laquelle estoit à terre & faisoit de l'esploree & dolente : au contraire la grande Seneschale & le Duc de Guise, qui n'estoit lors que Conte d'Aumale y estoyent, celle

Fráçois I. hayssoit ceux de Guise.

celle là toute gaye & ioyeuse, voyant le temps de ses triomphes approcher: cestuy cy se proumenant par la chambre de la Dauphine, & de fois à autre alloit à la porte sauoir des nouuelles, & quand il reuenoit, il s'en va (disoit-il) le galand. Mais sans ce galãd là, puis qu'il l'appelloit ainsi, tous ceux de la maison de Guisse n'eussent iamais esté que petis cadets de Lorraine.

Voyons maintenant l'execution de ceste ordõnance que nulle personne ne tiendroit à l'auenir deux offices. Ceste ordonnance ainsi arrestee & le Roy François mort, s'executa premier que d'estre veue ne publiee : car sur le champ, Monsieur de Reims despouilla le Cardinal de Tournon de l'office de Chancelier de l'Ordre, lequel leur ietta aussi & despit leur quitta celuy de maistre de l'Oratoire, l'Amiral d'Annebaut laissa l'estat de Mareschal. Ie laisse les autres, pour venir à ceste grãde maistrise, pour laquelle auoir ceux de Guise presserent instamment le nouueau Roy d'escrire au Conuestable, que premier que venir en Cour il enuoyast procuration pour resigner l'vn ou l'autre de ses offices de Connestable & grand maistre, esperans bien qu'il retiendroit celuy de Connestable, comme le plus haut & le plus apparent. Mais soit que deslors le Roy eust arresté d'exempter son compere de leur ambition, ou que le desir qu'il auoit que le Sieur de S. André, auquel il s'en estoit descouuert, fust preferé en cest estat par vne resignation qui s'en feroit en sa faueur, (afin de frustrer par tous moyẽs la fiere attente du Conte d'Aumale) l'en engardast : il escriuit bien au Connestable qu'en toute diligence il le vinst trouuer, mais point de resigner, remettãt le Roy à en parler de bouche luy venu en Cour. Mais tant s'en fault, que le Roy (qui estoit affamé & brusloit d'vn ardant & furieux desir de voir ce Connestable qui si long temps auoit esté eslongné de luy) eust le courage d'oster à son compere pas vn de ses estats : qu'au contraire à leurs premiers embrassemens il se trouua si honteux de n'auoir estat en main pour luy en dõner, & honorer sa bien venue, que de sa propre personne il fit vn present à son compere. Monsieur de Reims, s'estoit saisy du Cachet : le Conte d'Aumale auoit prins les clefs du chasteau, comme saisine de succession escheuë. Mais quand ils ouyrent le Roy criant tout haut à l'vn, rendez les clefs, à l'autre, portez le cachet au grand Maistre, & qu'il

Ceux de Guise pillent le Cardinal de Tournon.

falloit dormir sous la clef du grand Maistre, marcher au cōmandement du Connestable, & n'auoir cognoissance des affaires que par distribution du compere: chascū peut penser quelle route print l'ame de l'vn & l'autre de ses deux freres, voyās mesme qu'à l'heure fut erigé vn nouuel office de Mareschal de France pour Iaques d'Albon Sieur de S. André, qui estoit tout ce qui restoit au Roy, & sur quoy le Conte d'Aumale fichoit sa derniere esperance.

Leur ingratitude enuers le Connestable.

Ce fut là vn des fondemens de leur querele contre le Connestable & sa maison. Mais outre le tort qu'ils se faisoyent à eux-mesmes en cest endroit, ils se monstroyent merueilleusement ingrats enuers le Connestable: car ceux qui ont esté en France du regne de François le grand, ont veu & conu que le pere & l'oncle desdits de Guise n'eurent onques en tout le Royaume, ne par tout le cours de leur vie, vn tel ne si bon amy que le Connestable, lequel dés leur arriuee en France estoit ia en grand credit enuers le feu Roy François son maistre, ayant depuis succedé à vne incroyable faueur de deux grans maistres de France, l'vn Seigneur de Boisy son cousin germain, l'autre de Sauoye son beau pere, & finalement venu iusqu'au plus haut degré qu'hōme de quelque grandeur, hors les Primats de la Couronne, ne de quelque pays qu'il soit, peust attaindre en France. A luy seul plus qu'à nul autre sont tenus tous ceux de Guise de ce qu'ils sont issus d'vne Princesse de Frāce fille de Vendosme, ayant le Connestable moyenné le mariage de leur mere auec leur feu pere, lequel n'esperāt pas que iamais tel bien luy deust auenir, auoit desia ietté les yeux sur vne damoiselle de moyenne maison. Les prieres du Connestable seul valurent tāt enuers le Roy François à son retour d'Espagne que leur dit pere euita la prisō, obtint pardon de ce que sans aueu ny congé il auoit mené les forces du Roy en Lorraine, & entra en grace. Estant auenu le decez de la Royne d'Escosse fille du Roy, & desirāt le feu Roy d'Escosse reprendre femme en France, le Connestable fut cause que madamoiselle de Guise leur sœur, penultiesme Royne d'Escosse, & mere de Marie Stuard, fut preferee à beaucoup d'autres plus mariables, & vrayement plus sortables qu'elle n'estoit. Mais il estoit bon de l'enuoyer hors de cognoissance, car du temps qu'elle estoit nourrie à Nancy, elle auoit voulu laisser la Cour de Lorraine pour estre

courtisanne de l'Abbé de Beaulieu grand oncle du feu Duc de Bouillon : & sans l'aduertissement que la Contesse de Lignanges en donna à madame Renee de Bourbon, cestecy s'en alloit auec l'Abbé en son serrail de Beaulieu. Mais l'Abbé en receut vn traitement qui monstre le naturel de ceste maison : car apres l'auoir receu sur leur foy, & fait semblant d'auoir oublié la legereté de la damoiselle, ils le firent tuer de sang froid, adioustans à la cruauté vn periure accompagné de grande ingratitude: car la maison de Lorraine à tiré infinis plaisirs de celle le Sedan, laquelle neantmoins a esté depuis persecutee en diuerses sortes par ceux de Guise.

Pour reuenir à leur ingratitude enuers le Connestable, le Roy Henry à son auenement à la Couronne, assauoir au mois d'Auril 1546. ayant mis entre les mains dudit Sieur Connestable, son bon compere l'vniuersel maniement, charge & cōduite des affaires du Royaume, quelques iours apres print le Conte d'Aumale, Monsieur de Reims son frere, les Sieurs de Sedan & de S. André Mareschaux de France, les presenta au Cōnestable, & luy dit en ses termes, Mon compere, voicy les disciples que ie vous presente pour apprēdre de vous, & vous obeyr, comme à moy mesme. Ie vous prie de les instruire en mes affaires pour m'y faire seruice sous vous tant que vous viurez : & en se tournant vers eux. il leur dit, Ie le vous baille pour vostre pere & maistre d'eschole, aimez-le & l'honnorez, & faites ce qu'il vous dira : car ie le tien moy-mesmes pour mon pere & mon meilleur amy, & pour le plus loyal & fidele seruiteur que le feu Roy mon pere ait eu ne que ie saurois auoir. Apres cela, le pere desdits de Guise à la premiere entreueuë de luy & du Cōnestable leur dit en ces mesmes termes. Mes enfans, voila vostre pere, car ie suis moy mesmes sa creature: faites luy toute vostre vie honneur & seruice, car nous le luy deuous. Le tesmoignage q̄ le feu Cardinal leur oncle fit en presence du feu Cardinal de Lenoncourt est encores plus grand : car ce fut en l'absence du Connestable, & sur quelque chose qu'ils vouloyent remuer contre luy, Gardez vous bien (dit-il) d'offenser ce personnage là : car sans luy vostre pere & toute vostre maison eust beaucoup souffert: vous ne fussiez pas ce que vous estes, ny vostre sœur aussi,

ie

ie luy doy moy mesmes mon auancement, & tout ce que i'eus onques de bien, de faueur & credit enuers le feu Roy. Mais tout cela ne les peut destourner de nuire couuertement & ouuertement au Connestable, enquoy ils profiterent peu durant le regne d'Henry: mais sous François, second ils luy payerent le salaire de leur escholage, comme nous le verrons cy apres.

Commécement de la haine de ceux de Guise contre l'Amiral de Chastillon.

Il a esté parle du mariage de leur frere le Marquis du Maine auec la fille de la Seneschale. Ils prindrent là vne accroche cõtre le Sieur de Chastillon depuis Amiral, qui s'agrandit tellement auec le temps par nouuelles occasions, qu'ils l'ont fait mourir finalement, ensemble ses freres, & taschent tous les iours de voir le bout de sa race, si la leur ne perit la premiere. Pour entendre donc le fondement de tant de maux qui ont tout ruiné la France, faut se souuenir que le Connestable desireux d'auancer ses neueux de Chastillon, fit esleuer à dixhuitans l'aisné de leur maison en la dignité de Cardinal, ardamment desiree pour l'ignorance du temps: & fit monter les deux autres assauoir Gaspar & François de degré en degré par toutes les charges & exercices militaires tant par mer que par terre: où ayans acquis reputations entre tous autres Seigneurs du Royaume, il fut aisé à l'Amiral, qui lors s'appelloit le Sieur de Chastillon, tant par la faueur du Connestable, que pour les debats qui s'estoyent esleuez entre les Sieurs de Dampierre & de S. André, de tenir l'vn des premiers lieux pres le Roy Henry lors Dauphin. Ce que voyant le Conte d'Aumale defauorisé plus que nul autre enuers le Roy François 1. se ioignit tresestroitement & de familiarité & d'amitié auec ledit Sieur de Chastillon, pour s'insinuer tant plus aisément en la bõne grace du Dauphin. Ceste amitié reciproque continua tellement par l'espace de quatre ou cinq ans entre ces deux Seigneurs qu'ils ne pouuoyent viure l'vn sans l'autre & estoyent ordinairement habillez d'vne mesme parure. Or le pere desdits de Guise, voulant mettre sa maison en credit par quelque bout que ce fust, desiroit que le Marquis du Maine son troisiesme fils espousast la fille de la Seneschale, courtisanne du Dauphin. Le Conte d'Aumale ne pouuoit approuuer ce mariage, toutesfois craignãt d'irriter le Dauphin, il s'adresse au Sieur de Chastillon lors son grand amy pour le prier de luy donner auis, cõme à son amy singulier,

sur la responſe qu'il deuoit faire lors qu'on luy en parleroit, adiouſtant, non ſans larmes, qu'à quelque pris que ce fuſt, il n'y conſentiroit iamais. Le Sieur de Chaſtillon deſirant le conſoler en ſon ennuy, s'efforça de l'appaiſer : & apres quelques propos tenus de part & d'autre, la cõclusion fut qu'il valoit mieux auoir vn pouce d'authorité auec hõneur, qu'vne braſſe ſans honneur. Mais apres ceſte reſolution, tant s'en faut que le Conte d'Aumale ſuyuiſt le conſeil, ſur lequel il s'eſtoit le premier opiniaſtrement arreſté, que pour ietter le Sieur de Chaſtillon en la haine du Dauphin, il dit au Mareſchal de Vieille ville, qui eſtoit leur amy commun, qu'il n'euſt iamais eſtimé que le Sieur de Chaſtillon euſt eſté enuieux de ſa grandeur & de ſon auancement en voulant deſtourner ce mariage. Quant aux autres cauſes de ceſte inimitié, nous en parlerons és endroits propres cy apres.

Pratiques du Duc de Guiſe pour trouuer fême.

Voila vn des freres bien pourueu. Reſte de voir comme l'aiſné & le ſecond s'auancerent. Le Duc René leur pere grand auoit eſpouſé Marguerite fille & heritiere vnique du Duc Guillaume de Tancaruille de la maiſon de Harcourt en Normandie : de ceſte maiſon leur ſont venus la Conté d'Aumale, le Marquiſat d'Albeuf, & tout ce qu'ils ont de propre en France, excepté Ginuille. Or pource que ceſte dame eſtoit boſſue & ſterile, il la laiſſa pour eſpouſer (comme dit a eſté) la ſœur du Duc de Gueldres, de laquelle ſont iſſus le Duc Antoine, le Duc de Guiſe leur pere, & le Cardinal Iean leur oncle. Or naſquit (comme ils pretendent) le Duc Antoine, la premiere femme viuant encores : & laiſſa vn fils nommé François, duquel eſt iſſu Charles à preſent Duc de Lorr. qui eſtoit fort ieune & aagé de deux ans ou enuiron quand ſon pere mourut. Lors (comme veufues & pupiles ſont touſiours abayez des meſchans) le Cõte d'Aumale leue l'oreille, comme ſi la porte luy eſtoit ouuerte à vſurper la Duché, en faiſant declarer le Duc Antoine illegitime. Ce qu'il ne pouuoit faire, ſinon ayant vn pied dedans la Duché. Pourtant il fait tout ce qu'il peut pour paruenir à eſpouſer Chreſtienne, veſue du Duc François. Elle comme ſage & aduiſee, & vrayement cõme vne mere naturelle, voulant conſeruer ſon fils & ſon bien, aſpiroit à en auoir la garde : parquoy elle tenoit ce monſieur l'amoureux en quelque halaine, cõme auſſi de ſa part il eſtimoit bien que

ceſte

ceste garde noble luy seroit vne honneste & fauorable entree à s'emparer de la Duché. Pourtant, incontinent apres les noces du Marquis du Maine, to⁹ ces messieurs les freres partent de Ginuille en grande diligẽce & braue equippage, pour faire ceste vefue garde de son enfãt. Mais si tost qu'elle tint ce qu'elle demandoit, elle leur donne du rosmarin, & s'en reuindrent bien confus, & sur traineboyau, comme lõ dit. Ayans failly à leur entreprise contre leur cousin germain (car le feu Duc de Lorr. & eux estoyẽt enfans des deux freres) ils ieterent leurs filez sur les autres cousins du costé de la mere. Car le feu Roy de Nauarre & eux estoyent enfans de frere & sœur. Ils tenterent donc par tous moyens de desbaucher le mariage entre Ianne d'Albret Princesse de Nauarre & Antoine de Bourbõ Duc de Vendosme depuis Roy de Nauarre. Mais comme vne vefue, qui auoit eu aucunement affaire d'eux, couuertemẽt les mesprisa, vne fille de Roy qui n'en auoit que faire, ouuertemẽt les desdaigna: car (dit-elle au Roy Henry qui luy en parloit) Voudriez vous, Monsieur, que celle qui me doit porter la queuë fust ma belle sœur, & que la fille de madame de Valentinois vinst à me costoyer? Parquoy le Roy se sentant luy-mesme payé ne luy en parla onques depuis. Mais eux tournãs leur rage contre le Roy mesme, luy en firent payer l'amende, comme s'ensuit. Hercules d'Est Duc de Ferrare auoit vne fille qu'il aimoit mieux que sa femme: car chascun à veu quel traittement il a fait de son viuant à ceste grand dame Renee fille du Roy Loys douxiesme, pere du peuple: ceux aussi qui entendent les affaires d'estat, & qui estoyent de ce temps là, sauent pourquoy on la refusa à tant de Princes & grans Seigneurs qui la demandoyent, pour la mettre si bas qu'en Ferrare. Or auoit ce Duc ie ne sçay quelles parties de pouldres, de boulets & munitions, & autres semblables fatras qu'il auoit employees pour luy, & pretendoit les faire payer au Roy, ce qu'il n'auoit peu faire du temps de François le grand, qui sauoit la piperie qui en cela luy auoit esté faite. Pour le faire court le Duc baille des parties en mariage à sa fille, & Henry les paye. Sa debonnaireté les fit pancher de se costé, & entreprendre bien hardiment plusieurs autres choses. A cela ils adiousterent vn autre poinct, c'est qu'en s'accommodant à tout ce que l'aage de Henry pouuoit requerir de volupté & de plaisir, ils se seruoyent de luy

comme

comme de cheual fondu ou d'eschauguette, afin de voir pl' loin. Or n'est de besoin de mettre icy en auant leurs infametez: les parois, les licts & chandeliers de l'hostel de Reims & autres leurs maisons acquises comme on verra tantost, en pourroyent rendre tesmoignage: car elles ont rougy (par maniere de dire) des paillardises, adulteres & maquerelages dont ceux de Guise ont esté les ministres & officiers.

De là ils pousserent plus outre. Car ils oserent bien conseiller au Roy Henry de r'enuoyer en Italie sa femme Catherine de Medicis, & sans le Connestable & le Cardinal de Chastillon, elle passoit les Monts. Eux pensans qu'elle demeureroit sterile, & desirans cela de tout leur cœur, pour reprendre leurs premieres querelles sur l'Aniou, la Prouence & la Couronne mesmes, s'allierent par le moyen de l'vn d'eux auec ceste vilaine Seneschale manifeste putaine, de laquelle ils se vouloyent aussi seruir comme d'vne esponge pour succer la substance de ce poure Royaume. Premierement ils attirerẽt chez ceste Seneschale, pour en heriter puis apres, ce qu'on appelle le Tilletage, c'est à dire vne somme inestimable qui reuient du renouuellement des offices du Royaume: laquelle somme payee à vne fois excede toute la prodigalité des Princes qui furent onques.

Ceux de Guise veulent chasser Catherine de Medicis.

Leur grãdeur fondee sur vne putaine.

Sur ces entrefaites, Monsieur de Reims, desireux d'amasser des benefices pour mieux acheminer ses desseins, obtint par le moyen de la Seneschale lettres de faueur d'Henry, duquel le Pape Paul troisiesme ne taschoit pour lors que de s'acointer contre l'Empereur Charles, pour venger la mort de cest abominable Pietre Loys son fils: comme aussi ce Monsieur de Reims, que la Seneschale appelloit maistre Charles, ne cerchoit qu'à r'emplir ses bouges en vendant la faueur de son maistre. Il fut donc esleu Cardinal sur la fin du mois de Iuillet l'an. 1547. Cela fut cause que sous ombre du Cõcile de Boulogne & de tels affaires qu'il voulut imaginer, il dressa vn voyage en Italie, pour deux principales raisons. La premiere, pour brasser ce mariage auec la fille du Duc de Ferrare. La seconde, afin de se faire cognoistre à Rome, pour mieux bastir ses entreprises à l'aduenir. Estant là, il print le tiltre de Cardinal d'Aniou, mais on sçait en quel danger il cuida tomber

Charles esleu Cardinal.

pour ceste folie, & sans la Seneschale ou Duchesse du Valentinois, il n'eust osé reuenir : tant y a, qu'il fut contraint de laisser son tiltre d'Aniou delà les monts, & changer de nom en retournant en France, & reprendre tous deux le nom de son pere. Nous l'appellerõs donc desormais (comme aussi specialement depuis la mort de son oncle il s'est ainsi nommé) le Cardinal de Lorraine.

Traitement fait par ceux de Guise au Cardinal Iean leur oncle.

A son retour, ils procurerent tant enuers le Roy Henry que la Conté d'Aumale fut erigee en Duché, afin de pousser plus auant François qui lors pretendoit à ce Mariage de Ferrare, celebré quelques mois apres. Lors ils commencerent à pratiquer pour se faire valoir & poser les fondemens de leur tyrannie contre les grans & petis de la France. Il faut commencer par leur oncle le Cardinal Iean, par la faueur duquel maistre Charles estoit venu du college de Nauarre à la Cour. N'ayans patience qu'il les enrichist de ses benefices par son decez, ils ne cesserent (specialement maistre Charles) de luy tirer de dessous l'aile tout ce qu'il fut possible, par vne importunité non gueres eslongnee de violẽce. Ce bon neueu trouua incõtinent façon de faire enuie à son oncle de s'esloigner de la Cour, luy aposta des seruiteurs tels qu'il luy pleut, le destitua de ceux qui luy estoyent les plus loyaux, sous telle couuerture que bon luy sembla, & fit en sorte qu'il ne tint pas à luy qu'il ne le mist en chemise : tellement qu'en fin vne mort bien soudaine (car il viuoit vn peu trop au gré de sõ neueu) l'emporta au retour de l'election du Pape Iules troisiesme, en l'an 1550. Ce fut lors que son neueu se fit bien cognoistre à Rome, où il gaigna vn chapeau pour son frere, qui est le dernier viuant des six, nommé le Cardinal de Guise : & en ces temps aussi fut acheué & acomply le mariage de l'aisné auec la fille de Ferrare. Ayant aussi despouillé leur oncle auant qu'il s'allast coucher, considerons comment ils le traiterent apres sa mort. Or mourut il fort endebté enuers plusieurs marchãs, de Paris specialement. Les richesses de ses meubles estoient grandes & plus que suffisantes pour l'acquiter. Luy decedé, les creanciers se retirent par deuers le Cardinal de Lorraine son neueu, qui auoit auec le Cardinal de Guise recueilly tous ses benefices, mais luy seul s'estoit saisy des meubles. Il fait responce qu'il n'est point heritier. Car telles gens n'appellent pas heritier celuy qui prend les biens, & (cõme disent

disent les praticiens) s'immisce en l'heritage: mais seulement celuy qui dit ie le suis. Or nul ne disoit le mot. Car le Cardinal de Lorraine vouloit auoir les biens sans payer. Ses freres ne vouloyent pas payer sans les auoir. Quant aux benefices, lon sait que (par vne rigueur de droit) ils ne sont obligez aux debtes. Si le Cardinal de Lorraine eust dit à plusieurs qu'ils ne s'attendissent d'auoir rien de leur deu, en perdant leur debte ils eussent beaucoup gaigné: car ils eussent sauué le temps & les frais qu'ils y firent à attendre par l'espace d'enuiron deux ans, quelle issue prendroit vn ieu qu'il faisoit iouer par l'vn de ses gens, lequel il fit commettre pour voir les debtes du defunct, les verifier, ce disoit-on, les mettre en leur ordre, & autres mots de pratique que ce commissaire auoit en la bouche. Cependant on fit faire vn inuentaire disoit l'vn, l'autre disoit vne description, & l'autre vn memoire: mais quoy que c'en fust, il ne se trouua en tous les biens du defunct, au raport & selon la conscience de son neueu que des bancs, par maniere de dire, & quelques vieilles scabelles & tapisseries à faire feste. C'estoit en bref l'inuentoire de ce que le Cardinal de Lorraine ne vouloit point. Mais le plaisir estoit de l'ouir parler, si tost que ces marchans de Paris se presentoyent deuant luy, Il me semble (disoit-il) que les poux me mordent. Vne autre fois c'estoyent des Anglois, des salueurs & donneurs de bon iour. Puis quād ce venoit à chasque particulier, l'vn estoit vn vsurier de Paris, l'autre n'auoit pas liuré sa marchandise, cestuy cy l'auoit vendue six fois plus qu'elle ne valoit, cestuy-là auoit receu quelque chose dessus, à l'autre il n'estoit rien deu. C'est à dire vous n'aurez rien. Plusieurs furent de ceste rubrique. Aux plus fauoris, on disoit qu'ils aidassent à se payer. Ce n'estoit pas à dire tenez la main, mais donnez & quittez. Quand lon auoit quitté la moitie pour le moins, les deux tiers, les trois quarts & plus, encores trouuoit-on, qu'il n'y auoit rien plus contant receu que ce que lon auoit donné. Et quant à ce qui restoit, Demandez (disoit-on) quelque traité, quelque droit ou priuilege, ou quelque chose au Roy, on le vous fera dōner. Mais c'estoit autant, comme si on eust dit à ces marchans, Allez, tuez chascun vn homme ou deux, & lon vous fera bailler remission. Car la vente des chaires, scabelles & tapisseries estoit remise aux Calendes Grecques. Sur cela, deux nota-

bles marchans, entre autres, voyans vne telle indignité, apres plusieurs ouuertures, finalement offrent acquitter le defunt pour vn quartier ou pour vn tiers du reuenu de ses benefices : mais il n'y eut iamais ordre. Les vns en ont tiré quelque quart, vn cinquiesme, vn dixiesme, plus ou moins, & la plus part rien du tout. Or de ce que lon quittoit, il falloit tous, ou peu s'en faut, bailler quittance comme de receu : on peu penser à quelle fin, assauoir pour oster aux creanciers l'honneur, & au Cardinal la memoire & la souuenance de leur liberalité. Ainsi peu a peu il se desfit de ces marchans de Paris & autres semblables, pour combatre plus à son aise les plus grans & tous les estats du Royaume lesquels il faloit que luy & ses freres domptassent auant que pouuoir toucher le blanc auquel ils visoyent.

Leur querelle pour le Duché d'Aniou. Ils auoyent tiré vne promesse d'Henry estant Dauphin, que quand il seroit Roy, la Conté de Prouence & Duché d'Aniou retourneroyent en leurs mains. Or ayans esté viuement grattez par le general de la Chesnaye, cela demeura comme assopy iusques à l'entree du Roy à Angers, car lors ils querellerent de nouueau ceste Duché, ne demandans pour lors que le tiltre pour l'vn d'eux. Mais vn seul regard de trauers du Connestable les renuersa si rudement par terre, qu'onques depuis ils n'en oserent ouurir la bouche.

Se veulent faire compagnons des Princes. Ce pendant, ils cercherent vn autre expedient, c'est de se faire compagnons des Princes tout ouuertement, & les supprimer obliquement & manifestement. En cest endroit, leurs pratiques ont esté fort longues & estranges au possible, comme l'histoire seule de feu Prince de Condé le monstrera clairement, & nous en toucherons çà & là des particularitez dignes de memoire.

1 En premier lieu, d'autant que la dignité de leur sang, ny leur maison ne leur pouuoit donner auantage sur beaucoup de gentils-hommes François, ains seulement la prerogatiue de leur terres : pour couurir ce qui leur defailloit de race, ils firent eriger leurs simples Baronies en Duchez, Principautez, Marquisats & Contez, qui est ce qui iusques icy a esblouy les yeux du populaire ignorant des affaires d'estat.

2 En second lieu, ils tascherent d'egaler la dignité des Pairs (d'autant que le Cardinal l'estoit) à celle des Princes,

voire de preferer les Pairs aux Princes. Surquoy aduint l'an 1551. vn notable accident. La Cour de Parlement de Paris auoit enuoyé six des plus notables de son corps vers le Roy Henry pour entendre son bon vouloir & plaisir sur quelques articles, l'vn desquels estoit tel.

Le second poinct est, d'entendre du Roy, s'il luy plait que Messeigneurs les Princes du sang ou autres grans Seigneurs entrans en ladite Cour portent leurs espees. Car de toute antiquité cela à esté reserué au Roy seul, en signe de speciale prerogatiue de sa dignité Royale, qui a la main de iustice, comme estant luy-mesme la iustice, tenant en seureté les ministres d'icelle. Et si quelque fois y sont entrez quelques Princes ou Seigneurs auec leurs espees, ç'a esté qu'ils ont preuenu, trouuant la porte ouuerte, où sont entrez par mesgarde, ou bien y sont ainsi venus par expres commandement du Roy, estant lors irrité & marry d'autre chose contre sadite Cour: dont toutesfois n'a esté faite regle ne coustume: mais au contraire le feu Roy François estant lors Dauphin, & feu Messire Charles de Bourbon, y sont venus, laissans leurs espees à la porte, & ainsi le faisoit garder le feu Roy Loys douziesme. Ce iugemēt de la Cour qui prefere, selon droit & raison, les Princes à tous Seigneurs, conforme à la seance qui s'obserue encores en icelle, & aux arrests donnez contre leur propre pere, fascha si fort ceux de Guise, que pour engendrer vn debat & contrarieté entre le iugement du Roy & celuy de sa Cour de Parlement, augmenter leur credit & s'esleuer peu à peu par dessus les Princes, ils pratiquerent sous main au lieu que le Secretaire s'accommodant à la demande de la Cour, & à l'ordre qu'elle auoit tenu, auoit en son recueil (ainsi que depuis il tesmoigna) nommé les Princes les premiers, ils furent nommez en la response apres les Pairs, comme il s'ensuyt. Le vouloir du Roy est, que quand en son absence les Pairs de France, Princes du sang, les Connestables & Mareschaux de France, iront & entreront en sa Cour de Parlement, & en la Chambre de l'audience, soit à huis ouuerts ou clos, qu'ils y puissent porter leur espees: ce que ledit Seigneur n'entend pour autre de quelque qualité, estat ou condition qu'il soit. Fait à Fontainebleau le dernier iour d'Aoust mil cinq cens cinquante vn, signé

 Henry,

Henry, & contresigné du Thier.

3 Pour le troisiesme poinct, ils pratiquerent vne merueilleuse ruse pour donner auec le temps prescription a la principauté qu'il vouloyent vsurper. Ce fut de s'allier de toutes pars le plus haut & richement qu'ils peurent, & outreplus se glisser entre les Princes, & tenir mesme rang qu'eux. A l'entree du Roy Henry en la ville de Suse, François Duc de Guise s'ingera de marcher à costé du feu Roy de Nauarre premier Prince de la Courōne. A la premiere saillie que François 2. fit en dueil de sa chambre, ledit Sieur de Guise se ietta entre deux Princes du sang, pour auec eux luy porter la queuë. Pendant les regnes d'Henry 2. François 2. Charles 9. & encores auiourd'huy on a veu & voit on de quelle audace ceux de Guise eniambent par dessus les Princes du sang, lesquels ils ont opprimez & foulez aux pieds, comme no⁹ dirons tantost, apres auoir touché encor quelques poincts seruans à descouurir leur ambition enragee en cest endroit.

4 Ceux de Guise s'estans ainsi auancez, deuindrent merueilleusement ialoux de leur grādeur, s'attachans audacieusement à tous ceus qui faisoyent teste à leur attentats. Les François reuerent tant leurs Princes, que (comme lon ne les tient iniuriez ny touchez en leur hōneur, pour chose que les Princes leur facent ou disent, aussi ils ne mettent iamais la main à l'espee cōtre eux) à nul autre quel qu'il soit, estrāger ou François, n'auiene d'outrager la personne d'vn gentil-homme François, s'il ne veut sur le champ autant ou plus receuoir du gentil-homme, comme il luy en aura fait ou dit. Or tant plus ceux de Guise ont voulu faire des Princes de France, plus ont ils trouué de gens qui leur ont fait teste, specialement sous François 2. & Charles 9. & encor auiourd'huy lon voit ceste resistance durer. Mais cela se verra en son lieu. Considerons quelques exemples du temps d'Henry. Le Sieur de Rochefort puisné de la maison de la Roche-guyon fut appelé seul à seul vn iour au Iardin du Roy à Fontainebleau par François Duc de Guise, & comme en ses propos il eust bien monstré à ce Duc qu'il ne le tenoit pas pour Prince de France, il luy en fit plus ouuerte demonstration quand à la seule contenance que le Duc de Guise fit de mettre la main sur la dague, ce Sieur de Rochefort, qui n'estoit pas encore Cheualier de l'ordre,

comme

comme il eſt, euſt auſſi toſt la main à l'eſpee & le fit tenir coy. Ce que le Roy & les Princes de France approuuerent. Ceſte reſiſtance fut cauſe que le meſme Duc de Guiſe penſant bien que le Sieur de Montmorency (contre qui il auoit querelle) lequel n'eſtoit pas encores Mareſchal, né luy en feroit pas moins, attiltra vn iour le Duc de Nemours ſon grand compagnon & le Prince de Ferrare, en vn lieu pres du chaſteau de S. Germain (quelques iours apres que le Conneſtable retourna de ſa priſon) & puis alla tirer ledit Sieur de Montmorency par la cappe en la chambre de la Royne: (les gentils-hommes ſauent que cela veut dire) lequel auſſi toſt ſe leua ſans mot dire ny en parler à perſonne, ſortit hors du chaſteau, & le ſuyuit iuſques au lieu attiltré, là où il luy rendit reſponſe eſgale à ſa demande: & en cela ne le tint pour Prince plus qu'il faiſoit auparauant: comme auſſi il luy monſtra depuis à Paris, lors que le Roy Charles 9. y eſtoit, & que l'aſſemblee y fut faite pour l'edict de Iuillet, ſur le debat qu'ils eurent pour vne aire d'eſpreuiers de la foreſt de Compiegne, que ledit Sieur de Guiſe vouloit auoir de prerogatiue: mais l'aire demeura au Sieur de Montmorency. On ſait comment le Preſident Liſet leur a reſiſté ſur ce poinct par pluſieurs fois: car vne fois en plaine audiance du Parlement de Paris, fit corriger la qualité de Prince, que le Duc de Guiſe auoit priſe en certaine cauſe. Vne autre fois, il maintint au Cardinal de Lorraine deuant le Roy Henry, qu'il n'eſtoit Prince, ny tenant rang de Prince en France. Et en vn autre voyage deuant le meſme Roy, ſur vne conteſtation inepte que faiſoit le Cardinal, luy vſa de ces termes, Mon fils mon amy, vous eſtes encor trop ieune, pour entendre ces matieres là, qui ne ſont pas les phraſes de parler aux Princes de France, adiouſtant ces mots, vous n'eſtes Prince ny eſgal aux Princes, & ſi vous voulez prendre ce tiltre, dites nous les lieux de voſtre principauté. Ce ieune fils auoit vingtcinq ans paſſez, & eſtoit deſia Pair & Cardinal. La meſme Cour de Parlement, par arreſt, debouta le Duc de Guiſe le Pere, de la preſeance qu'il pretendoit, à cauſe de ſa pairrye, contre vn Prince du ſang. Mais leur audace en ceſt endroit apparoit tout ouuertement en infinies ſortes en ſeze ou dixſept mois que regna François 2. dont il faut icy remarquer quelques particularitez. Si toſt que le Roy Henry eut la bouche cloſe, le Duc

de Guise & le Cardinal de Lorraine emmenerent dans le Louure le Roy François 2. ses freres, les deux Roynes, laissans les Princes du sang & tous les grans Seigneurs du Royaume qui n'estoyent de leur retenue pour garder le mort: tandis qu'eux ne l'aissoyent approcher de François 2. aucun pour parler sinon en presence de l'vn deux, & auec si bonne garde, qu'ils ne le perdoyent iamais de veuë. Ils chassent alors le Connestable, faisans parler le Roy cõme bon leur sembloit, desapointent ceux qui ne leur estoyent aggreables. Deboutent honnestement les Princes du sang de leur degré, enuoyans l'vn en Flandre, l'autre en Espagne, ayans des seruiteurs secrets pres eux. Ils changent les estats & officiers de la maison du Roy, & se gouuernent lors auec telle violence qu'on apperceut comme en plain iour toute leur intention. Mais on verra par ordre quelles gens s'y opposerent, & par quels moyens. Car ces resistances particulieres estoyent de peu d'importance, si on les cõpare auec ce qui suruint depuis.

Il faut voir maintenant iusques où ils ont acheminé les affaires de France par leur ambition, accompagnee d'auarice, cruauté, impieté & vilenie manifeste. Ie dy donc que depuis qu'ils furent esleuez par le moyen de la Seneschale, comme ils estoyent, & leurs enfans sont encor d'vn esprit remuant & peruers iusqu'au bout, ils ont persecuté toutes sortes de grans & petis du Royaume, pour satisfaire aux passions sus mentionnees. Et mesmes, quand ils n'ont eu le moyen ou auis de persecuter ceux qu'ils hayssoyent, ils se sont persecutez eux mesmes, & ne sçauroit on bonnement dire à qui ils ont fait plus de mal, ou à leurs amis, ou à leurs ennemis. Nous commencerons premierement par les outrages qu'ils ont fait à nos Roys mesmes, puis aux Princes du sang, en apres aux grans Seigneurs du Royaume, de là nous viendrons aux estats, assauoir à la Noblesse, à la iustice, au peuple, au clergé, à leurs fauoris & amis, puis à eux-mesmes entr'eux: en proposant le plus sommairement que faire se pourra les choses, nous prierons les lecteurs de remarquer en leurs liures ce qui sera obmis pour le faire entendre à la posterité qui aura horreur de la misere de France, qui a tant souffert, & porté auec trop de respect maintesfois des monstres si dangereux. Par mesme moyen aussi, & comme la deduction des propos le requerra, nous

toucherons

toucherons quelque chose de leur vertus, afin qu'on cognoisse à quelles enseignes il se faut souuenir d'eux.

Ainsi donc encor que du commencement ils ne fissent pas grand bruit, si est-ce que s'estans fait à croire, qu'ils auoyent quelque droit à la Couronne, ils s'efforcerent de s'y faire voye par tous moyens, l'vn desquels fut d'abaisser tout le monde sous leurs pieds, & s'ils n'estoyent Roys de nom, en attendant le temps, ils le furent souuentesfois de fait. Quant à François premier, d'autant qu'il les cognoissoit, ils ne s'auancerent pas trop: Mais sous Henry 2. leurs cornes commẽcerent à sortir. Ce Roy estoit de doux esprit, mais de peu de iugement, & du tout propre à se laisser mener par le nez. Aussi en receut-il le salaire: car l'ambition de l'auarice de ceux de Guise r'emplirent de sang l'Alemaigne, l'Italie, la France, la Flandres, mirent en vente comme au plus offrant les loix de toute iustice, espuiserent les bourses des poures & des riches par infinies exactions. Par leur insolence & mal-heureuse conspiration, ils souillerent aussi la maison Royale, dedans laquelle ils dresserent l'eschafaut pour y faire venir les horribles tragœdies de la ruine de France, & y amoncelerent le bucher qu'ils allumerent depuis si fort, que les flammes & charbons en durent encores. Mais il faut voir cecy par le menu, en quoy nous reciterons mot à mot les plaintes qui en ont esté faites & publiees de long temps. Le grand Roy François auoit laissé la France en assez bon estat. Mais ceux de Guise voyans quel mille commoditez leur reuenoyent de la guerre, ne pouuoyent ny ne vouloyent souffrir que la France demeurast en repos. Ce leur estoit vne ouuerture pour s'auancer, veu l'ardeur & violence de l'aisné & du troisiesme, lesquels le Cardinal n'a iamais craint d'hazarder, sachant qu'en tout euenement la chose le valoit, & que s'ils estoyent plus heureux que sages, ce luy seroit vn vray moyẽ de s'esleuer iusques au bout: & s'ils mouroyent, leur mort seruiroit de pont pour faire passer les autres plus outre. Dauantage, ayant le principal maniement des finances du Royaume, il leur estoit bien pl⁹ aisé de pescher en eau trouble qu'en eau claire. Outre cela, le Cardinal voyoit que par vn mesme moyen il acqueroit la faueur de ceux de la querelle desquels il delibero it faire le profit de sa maison aux despens du poure peuple: il diminuoit les forces du Roy, duquel

Comme ceux de Guise se sont portez à l'endroit des Roys de France.

il desiroit voir la Couronne sur la teste de son frere, comme les trois Couronnes Papales, sur la sienne. Finalement, ce luy estoit vn vray moyen pour hazarder le Roy, les Princes du sang, & tous ceux de la destruction desquels dependoit l'accroissement de sa grandeur. Voilà les braues occasions de la guerre tant longue & mal-heureuse par tout le Royaume, à laquelle il leur fut aisé de tourner le cœur du Roy, peu expert & desireux de nouuel honneur au commencement de son regne, sur l'ennemy iuré de la maison de France, lequel pour lors ayant (comme lon estimoit) dompté l'Alemaigne, sembloit trop redoutable à ce Royaume, si lon ne rompoit de bonne heure tous les desseins qu'il pouuoit auoir. Or trois occasiōs se presenterent pour le bien empescher. La premiere fut en rompant le cours du Cōcile de Trente, de l'authorité duquel l'Empereur se seruoit, pour du tout vnir les Allemans à sa deuotion, afin de faire puis apres en Italie & ailleurs ce que bon luy eust semblé. La seconde, en prenant la querelle de la maison des Farneses dechassez de Plaisance par l'Empereur. La troisiesme en pratiquant l'armee de l'Electeur Maurice & du Marquis de Brandebourg estans au siege de Magdebourg, & grandement irritez contre l'Empereur à cause de la detention du Landgraff de Hesse; auec lesquels il y auoit apparence que le fils dudit Landgraff, & autres Princes Allemans se ioindroyent aisément. Et combien qu'il n'y eust pas vne de ces trois occasions qui fust correspondante à ce que le Cardinal a cerché de tout temps, c'est assauoir à ce qu'il fust tenu vn vray pilier de la foy Catholique: veu que la premiere mettoit le Roy & le Royaume en danger d'vn interdict & excommunication Papale, & contreuenoit notoirement à la grandeur du siege Apostolique, dont il contrefaisoit le zelateur: la seconde troubloit le repos de l'Europe: la troisiesme conioignoit manifestement le Roy auec les Lutheriens, & leur dōnoit moyē de se releuer & fortifier plus que iamais: toutesfois ce fatal ennemy de Dieu & de tous hommes, n'en voulut laisser pas vne, ains mit en teste au Roy Henry, par dessus lequel il regnoit de se seruir de toutes les trois l'vne apres l'autre. De là vint la protestation contre le Concile, & puis la guerre de Parme dressee contre le Pape, à l'appetit de ce suppost de la Papauté, aux despens excessifs de ce poure Royaume, & au

profit

profit du fils d'vn bastard, qui en a depuis rendu le salaire, que toutes gens de bon esprit en ont attendu. De là vint la premiere source des plus piteuses & lamentables calamitez qu'ait iamais endurees la poure France : car en fin il falut que l'apostume creuast, & que ces furies dressassent vne guerre ciuile en Allemaigne, par laquelle nonobstant que Dieu ait chastié les iniquitez de plusieurs, si est-ce que tant de maux & de meurtres s'en sont ensuyuis, que c'est merueilles comme le Turc ne s'est encor seruy de ceste planche que ceux de Guise luy ont dressee pour venir iusques à no'. De là s'ensuyuit le voyage d'Alemaigne, où ils faillirent à leur entreprise, d'autant que Dieu ne permit que ce pays tombast en leurs pattes : mais leur cruauté fut telle, que leur propre pays de Lorraine en fit pour lors la premiere experience, receuant en cest endroit le salaire d'auoir produit de tels enfans au monde. Car en premier lieu, ils vouloyent se venger tellement de la Duchesse vefue de François & mere du Duc à present, laquelle les auoit mesprisez, qu'aussi desiroyent ils attrapper ceste Duché. Pour cest effect, ils semerent mille calomnies contre ceste vefue, la rendans odieuse infiniment enuers le Roy Henry, & ne cesserent iamais que sous ombre d'vne protection (car aux insignes malices, c'est où ils ont tousiours eu plus beaux pretextes) n'eust prins le Duc en sa main, esperans bien qu'ayans vn Roy fauorable, la Duché & le Duc comme en leurs mains, le temps les feroit toucher au but auquel ils visoyēt de ce costé-là. Mais comme Dieu est admirable en tous ses faits, il est auenu que le Duc ny la Duché de Lorraine n'ōt point eu de plus fermes ny plus asseurez fondemens, que ceux que les cousins de Guise auoyent posez pour le ruiner. Car le Roy Henry print l'enfant en sa garde, & depuis le fit son gendre, & bailla la Duché en celle de l'oncle Cōte de Vaudemōt. Si on adiouste à cela la ville de Metz, faudra il puis apres vn plus ample tesmoignage? Car qu'est-ce, que ceste pauure ville n'a souffert en peu d'annees & par dedans & par dehors, estant despouillee de sa liberté, sous l'ombre de la protectiō d'icelle, desmembree de l'Empire, ruinee pour la plus part, & pour le comble de ses miseres reduite en la seruitude du Cardinal, qui sous vn nom emprunté, en a tiré tous les ans pour le moins cent mil francs, n'en laissant au Roy que le deshonneur de l'auoir surprise,

sous ombre de la defendre, la charge de la garder auec despens inestimables, la perte de grand nombre de François, & l'inimitié de l'Empire, qui tous les ans renouuelle le decret du recouurement des villes de Metz, Thoul & Verdun, monstrant par là le desir qu'il a de les remettre en leur premier estat, à la premiere occasiõ. Peu apres s'ensuyuit le siege de Metz, où le Cardinal craignant la peau de son frere, & voulãt l'agrandir par dessus tous, luy fit enuoyer tous les Princes & grans Seigneurs de France, pour l'asseurer, & aux despens de leur sang, esleuer iceluy comme sur les espaules de victoire. Mais quel besoin estoit-il de racheter ce trophee en offensant Dieu & les hommes? le tout aux despens de l'honneur & des finances du Roy. Combien nous à esté cher vendu ceste tant vaillante defense d'vne ville estrangere, qui iamais ne nous auoit fait outrage quelconque, si on n'appele outrage d'auoir creu trop legerement aux paroles d'vn Cardinal son nourrisson, & qu'elle tenoit pour son Euesque & Pasteur? Et de fair, les François payerent bien cherement le contrechange, quand la Picardie en fut bruslee & saccagee iusques à Noyon: & sous la conduite du troisiesme frere, gendre de la Duchesse du Valentinois, la noblesse Françoise receut la plus grande playe qu'elle eust receu depuis la iournee de Pauie, estãt sans cause ny raison amenee à la boucherie plustost qu'à la bataille: car en ceste rencõtre, où cest estourdy Duc d'Aumale troisiesme frere fut prins par sa faute, furent tuez deux cens gẽtils-hommes François ou enuiron, entre lesquels estoyent plusieurs grans Seigneurs, assauoir Sieurs de Rohan, de S. Forgeu, de Nancay, la Motte, Dusseau, les Baron de Couches, & de Castres & autres Seigneurs de marque. Quand le Royaume n'auroit receu autre dommage par la conduite de ces gens, que cestuy-la, il suffiroit pour les auoir en detestation. Tost apres ceste desfaite en l'an 1552. au mois d'Octobre, s'ensuyuit le siege de Metz, d'où l'Empereur ayant esté chassé, le Duc de Guise s'attribuant toute la gloire, laquelle auoit esté achetee par les Princes & Seigneurs François, que, que le Cardinal y auoit fait enuoyer par le Roy, c'est merueilles comme ils s'esleuerent lors. Mais qu'apporta l'annee suyuante, sinon deux perres redoublees & non iamais recouurables? c'est assauoir la ruine totale de Therouenne & de Hesdin, qui estoyent les deux clefs de

Picardie. Le Cardinal là dessus chantoit les triomphes de son frere aisné, se moquant des Seigneurs François, qui pour n'estre assistez estoyēt forcez par l'ennemy, & faisoit croire au Roy qu'il n'y auoit que leur maison propre à gouuerner les affaires de paix & de guerre. Mais l'emprisonnement du troisiesme es mains du Marquis de Brandebourg rompoit le fil de telles vanteries : pourtant se hasterent ils de se retirer pour se pousser les vns les autres. Toutesfois ils ne voulurent desbouser pour sa rançon vn seul denier de leurs larcins, ny auoir compassion quelconque du peuple François, qui estoit rongé iusques aux os. Ils trouuerent vn autre fort honeste moyen : ce fut d'emprunter le nom de Roy, pour tourmenter tous ceux que bon leur sembla, sous ombre d'heresie, afin d'en attrapper les confiscations. Car ce n'estoit pas assez que cestuy là par sa temerité, eust esté cause de la mort de tant de grans Seigneurs & braues gentis-hommes François à l'heure de sa prise : mais il falloit encores que sa deliurance coustast la vie de ceux qui estoyent demeurez de reste : voire iusques à n'espargner les femmes des bons & vertueux Capitaines, durant mesmes le temps qu'elles exposoyent leurs vies & leurs biens pour le seruice du Roy. De cecy seroit suffisamment creu le feu Sieur de Teligny, si quelques tēps apres il n'estoit mort au seruice du Roy Henry : car durant cest emprisonnement du Sieur d'Aumale, la Dame de Teligny fut faussement accusee d'heresie, par la subornation d'vn Sorboniste, estaffier du Cardinal, comme estoyent aussi messieurs nos maistres ses compagnons, gens ignorans de tout bien & hōneur, fiers, cruels & seditieux, s'il y en a au monde, sous ombre de la Religion qui leur sert de couuerture : du tout semblables en cest endroit au Cardinal de Lorraine, qui les mettoit lors en besongne aux despens de l'honneur du Roy, lequel en estoit mal voulu de plusieurs. Enquoy se descouuroit vne autre ruse de ces gens, car ayans aux costez du Roy Henry leur esponge, assauoir la Duchesse de Valentinois, belle mere de ce prisonnier, laquelle pilloit à toutes restes, ensemble eux q̄ auoyēt la bourse publiq̄ à gouuerner : ils despouilloyent le Roy de l'amour & des biens de son peuple dont ils se reuestoyent, faisans croire que rien n'estoit bien fait que par leur conduite. Car mesmes ils furent si impudens de maintenir que leur frere d'Aumale auoit fait tresbien son deuoir, &

que ceux qu'il auoit menez à la boucherie l'auoyent presques trahy: tellement que la faute fut reiettee sur les morts, & le suruiuant qui n'auoit obey au commandement du Roy, qui luy manda expressémẽt de ne rien hazarder, apres sa deliurance, reuint en Cour où il fut caressé par le moyen de sa belle mere autant & dauantage que l'vn des plus braues lieutenans de Roy. Ainsi se moquoyent-ils d'vn costé du Roy Henry, auquel cependant ils auoyent tellemẽt osté le sens par leurs artifices qu'il n'estimoit auoir meilleurs ny plus fideles seruiteurs que lesdicts de Guise, apres le Connestable, auquel pour ceste cause ils vouloyent mal de mort, comme ils le monstrerent en diuerses sortes.

Ces guerres de Metz n'estoyent rien au pris de celles de Picardie, dont ceux de Guise estoyent les allumettes. Et tãt que le Duc de Guise & le Cardinal furent pres du Roy Hẽry, ce feu s'embrasa de plus en plus. Encores ne se contenterent ils de hazarder de ce costé là l'estat du Roy, qui y perdit à Therouenne & Hedein encores vn bon nombre de grans Seigneurs & gentils hommes, sans les prisonniers de marque: mais luy firent receuoir vne autre grande bastonnade en Italie. Or n'est il pas besoin que nous mesmes recitions icy tous nos dommages, perte de bataille où demeurerent quatre ou cinq mil hommes Fraçois pour la pluspart, sans les Capitaines & gẽtils-hommes de marque: la perte de la ville de Siene, qui a tant cousté d'argent à ce Royaume, qui a tant enseuely de François, qui a embelly Florence de nostre ignominie, qui à apporté perpetuelle seruitude & quasi totale destruction aux pauures Sienois, à qui peut elle estre à meilleur droit imputee qu'à la ialousie de ceux de Guise qui gouuernoyent tout alors (c'estoit l'an 1554. & 1555.) aimans trop mieux differer le secours promis, & mettre par ce moyen toute l'armee en desespoir, que de souffrir qu'il fust dit, que sans eux la Thoscane fust acquise au Roy, ou pour le moins contrainte à receuoir telle composition qu'on luy eust accordee.

Cependãt ils auoyent dressé des pratiques en Italie pour s'agrandir par quelque moyen que ce fust: & tousiours aux despens du Royaume, & à la confusion du Roy. Lon scait qu'ils querelent la Couronne de Naples & de Sicile, & que le Cardinal en toute sa vie abayoit apres la Papauté, se persuadant de faire de merueilleux & estranges changemens,

s'il

s'il estoit vne fois Dieu en terre. Estant donc auenu le decez du Pape, le Cardinal poussé de son ambition accoustumee n'alla point, mais courut au plus tost qu'il luy fut possible, pour attrapper les trois courōnes qu'il deuoroit par vne sotte esperance. Or l'experience monstra lors aux François, que cest homme la trainoit tout mal-encontre auec soy. Car luy estant party, incontinent l'Empereur Charles le Quint & le Roy Henry furent aussi tost enclins à donner lieu aux meilleurs conseils de ceux qui parloyent du repos de tant de poures peuples. Tellement que combien que la paix ne peust estre lors faite, si est-ce que moyennant l'auis & prudence du Connestable & de l'Amiral, trefues pour cinq ans furent accordees le cinquiesme iour de Feurier, l'an 1556. Le Cardinal (selon sa coustume) ne vouloit faire son voyage de Rome à ses despens, auoit asseuré le Roy Henry, qu'il dresseroit en Italie de telles ligues cōtre l'Empereur Charles 5. qu'on en auroit aisement le bout. Cela ayant esté trouué bon par le Roy, seruit de couuerture à l'ambition & auarice du Cardinal, lequel auec grandes capitulations (tousiours aux despens de ce Royaume) fit lieutenant general du Roy en Italie Hercules deuxiesme Duc de Ferrare: mais ses pratiques principales estoyent de faire des amis & creer des seruiteurs, à l'aide desquels (& des forces & finances Françoises) il peust cōquester le Papat pour soy & les Royaumes de Naples & Sicile pour son frere. Or si tost qu'il fut aduerty des trefues, cela l'esmeut grandement, car c'estoit la mort de tous ses desseins de ce costé là. Aussi ne se peut-il contenir de dire haut & clair deuant plusieurs, en passant par Neuers, que ce n'stoit pas ce que le Roy luy auoit promis: & qu'il auoit bien moyen de rompre les trefues, s'asseurāt de ce faire, si tost qu'il seroit venu à la Cour qui lors estoit à Bloys: auquel lieu estant arriué, & ayant parlé au Roy, finalement par les menees de ses agents, specialemēt du Cardinal Carasfe enuoyé du Pape, qui fit presenter au Roy vne riche espee, le Roy s'accorda à la rupture desdits trefues, quelques raisons que le Connestable, l'Amiral & autres grans Seigneurs amenassent au contraire. L'instrument principal de ceux de Guise, estoit ceste Duchesse du Valentinois, laquelle leur seruoit de pont & de corps & d'esprit pour les esleuer au throsne Royal, car elle cōmādoit au Roy Henry, & eux cōmandoyēt à ceste cour-

tisanne.

tiſanne. Ainſi donc ceux de Guiſe enuelopperent Henry en vn periure manifeſte, & le Royaume en nouueaux troubles, & en la perte qu'il receut depuis en la iournee S. Laurẽs, prinſe de S. Quentin, ruine de Picardie, & en la paix fort deſauantageuſe pour les François. Il n'y auoit que ceux de Guiſe qui eſperaſſent gaigner en ceſte nouuelle : car l'aiſné aſpirant à la Couronne de Naples & de Sicile, ſe fit donner la charge d'aller rompre les treſues en Italie auec ſix mille Suiſſes, quatre mil François, cinq cens hommes d'armes, & cinq cens cheuaux legers. Chacun ſcait, qu'il emmena tous les meilleurs ſoldats qu'il peuſt auoir, laiſſant le Roy en pourpoint, & ſon peuple en chemiſe : car outre tant d'hommes qu'il emmena, les finances furent tellement eſpuiſees par le Cardinal qui en eſtoit le ſurintendant, que finalement il en vint là, de preſter au Roy l'argent de ſes finances, par perſonnes interpoſees à tel intereſt, que ſon auarice a porté. Outre cela, les rolles de ce temps là & de l'annee ſuyuante, monſtreront quelles exceſſiues donations le Cardinal & ſon frere obtindrent de la facilité du Roy, pendant que le peuple eſtoit foulé iuſques au bout, les finances eſpuiſees, comme dit a eſté, le domaine, les receptes, les villes engagees, la guerre allumee, la frontiere de Picardie és mains du Roy d'Eſpagne. Car tant s'en faut que les entrepriſes de Henry conſeille lors par le Cardinal ſuccedaſſent, qu'au contraire peu de temps apres il perdit ceſte lamentable iournee de Saint Laurent, où fut tué Iean de Bourbon Duc d'Anghien, le Vicomte de Turaine, & pluſieurs autres Seigneurs & gentils-hommes François. L'infanterie taillee en pieces pour la pluſpart, le Conneſtable fort bleſſé prins priſonnier auec bon nombre de vaillans Seigneurs & gentil-hommes. Douze ou quinze iours apres la ville de S. Quentin fut priſe d'aſſaut, où le Roy receut vne autre bien rude baſtonnade. Icy ne faut paſſer vn teſmoignage de la bonne volonté du Cardinal de Lorraine enuers le Roy Henry & ſon eſtat. Apres la iournee de S. Laurent, le Roy ſe trouuant ſans deniers, ſans gens & ſans conſeil (car le mal-heur voulant que le Cardinal demeura ſeul aupres de luy) ce reuerend au lieu de ſecourir le Roy de ſes biẽs, & pour luy aider de quelque partie des deniers qu'il auoit peſchez és finances, dés le lendemain de ceſt accident, ſe fit rembourſer par le threſorier de l'eſpargne,

l'Espargne, d'vne partie de quinze mil liures qu'il pretendoit luy estre deue. Il n'y auoit en tout le Royaume si petit artisan, si poure citoyen, qui ne mist la main à la bourse pour secourir son Roy, & qui pour cest effect n'en fust duremẽt executé: cependant le Cardinal estoit deuenu sergẽt, executant Henry au plus dur temps de sa fortune, en la plus grande necessité de ses affaires, iouant au Roy despouillé auec telle impatience, qu'il ne voulut onc attendre que le thresorier de l'Espargne eust recouuré argent, ains le contraignit d'emprunter la somme qu'il demandoit pour luy satisfaire. Alors aussi le Roy Henry obtint en don de la ville de Paris la somme de trois cens mil francs, lesquels le Cardinal mania, Dieu scait comment & à quoy elles furent lors employees. Mais cela soit dit pour espreuue simplement d'infinis semblables traits, ou lon ne sait lequel des deux a esté plus grand au Cardinal, ou d'attirer sans fin ny mesure, ou de brusler d'impatience à espuiser la France, qu'il auoit choisie pour proye conuenable à son ambition.

Mais que faisoit le Duc de Guise en Italie, tandis que la Noblesse Françoise estoit aux prises auec l'Espagnol, pour poser (sans le voir) le fondement de la grandeur de ces messieurs cy? Le Duc auoit amené auec soy vne bonne troupe de Noblesse, & tary les finances du Roy, sans faire chose qui valust en Italie, sinon que pour mettre son frere en credit, & dresser des pratiques en faisant le simple, il s'en alla auec son illustre principauté prostituer la dignité d'vn lieutenant general du Roy de France dans Rome, à badiner auec des prestres, & faire le bas-bout & le dernier d'vne table de Cardinaux, la plus part d'eux Marmitons & gardes-singes du Pape. Surquoy on a maintesfois loué la franchise de courage d'vn maistre de Requestes qui l'accompagnoit en ce voyage, lequel indigné de ce que s'ouffroit le Duc de Guise sans congé de la Cardinauté, s'assist brauement aupres du Duc, afin qu'on ne reprochast aux Frãçois que le Lieutenant general de leur Roy eust seruy de porte-chappe à tels papelars, & frippelippes de marmite, qui sur leur fumier font si peu de cas des Roys & Princes Chrestiens. Mais quoy: il faloit qu'auec le coust & la perte des hõmes, la France receut ẽcores ces deux iniures en Italie: l'vne dudit Sieur de Guise qui laissoit son camp oiseux, & les

desseins

desseins de son maistre, pour nacqueter & faire la Cour au Pape, afin de creer (ainsi que le Cardinal s'attendoit bien qu'il deust faire) des Cardinaux nouueaux à la deuotion du dit Cardinal, tant & en si bon nombre, que venant le Papat à vacquer, il se peust assurer de l'estre, autant qu'vne foy Cardinale se peut estendre. L'autre iniure par l'indiscretion dudit Sieur de Guise qui en sa personne, laissoit si honteusement auiler la dignité & reputation de son Roy, estant son lieutenant general. Les ennemis de la Couronne se rioyent à gorge desployee de ceste sotte ambition, & les plus auisez François estimoyent que le Roy, & le Connestable, s'estoyent laissez aller à telles entreprises pour se descharger d'vn faix insupportable qui leur pesoit sur les bras par les continuelles alarmes que l'inconstance, l'auarice & la vaine gloire de ceux de Guise donnoit aux affaires du Roy plus que les frais de deux telles conquestes. Or comme le but du Cardinal fust, si tost qu'il seroit Pape, attirer la guerre à Naples & en Sicile, ils se fussent ruinez en ceste cōqueste, ou venans à bout de leur entreprise (enquoy la France eust moins perdu qu'a les tenir en ces bras) ils s'attachoyent pour toute leur vie vn cordeau au col à garder ce pays nouuellement conquis. Et comme toutes nouuelles Seigneuries sont d'elles mesmes foibles, odieuses & debiles ils rendoyent aux François l'vn & l'autre Royaume plus recouurable de leurs foibles mains, que du puissant bras qui les tient de present. Neantmoins sous ce pretexte, le Cardinal grippoit à toutes restes, tellement qu'à ceste occasion & autres semblables, celuy là se iouoit à bon escient, qui renuersa si bien les lettres du nom de Charles de Lorraine, qu'il trouua (ce qu'on pouuoit reprocher à ce reuerend estre tres-uray) RACLE' AS L'OR DE HENRY. Mais nous verrons cela tantost vn peu plus par le menu.

En poursuyuant nostre propos, apres la perte de tant d'hommes en la iournee de S. Laurent, la prise du Cōnestable & autres sinistres accidens, le Cardinal voyant (ce luy sembloit) la plus belle ouuerture du monde pour auancer sa maison, desploya lors tout ce qu'il auoit en l'entēdemēt pour executer ses desseins. Le premier fut de faire son frere Roy de fait, tandis que Henry le seroit. L'autre de lier si biē son lierre à la pyramide, que l'vn fist finalement tomber l'autre:

l'autre : ce fut de moyenner vne double alliance: l'vne de sa niepce Marie Stuard Royne d'Escosse, auec Fräçois fils aisné de Henry, & l'autre, du Duc de Lorraine son cousin auec madame Claude de France. L'absence du Cönestable, qu'il redoutoit & hayssoit merueilleusement, luy en acruet du tout la volonté. Quant au premier poinct, les affaires estans ainsi brouillez en Picardie, & le Royaume desnué de forces, il faloit r'appeller celles qui estoyent en Italie. Cependant le Cardinal prenoit garde que nul n'ntreprist la surintendance du maniement des affaires, s'attendant (puis que le Cönestable estoit arreste) de la mettre entre les mains du Duc de Guise son frere, si tost qu'il seroit de retour : lequel auoit esté en mesme temps repousé de deuant Ciuitelle, de sorte que ce mandement luy vint bien à propos: & luy fut enuoyé l'escuyer Scipion afin de le faire haster & amener ces forces auec luy. Estät arriué, le Cardinal le fit incontinent enuoyer à Compiegne, pour dresser le camp: où le Roy estät allé apres, declaira en presence de tous les Cheualiers de l'ordre & Capitaines de son armee, que le Duc de Guise estoit venu à poinct pour la cöseruation de son Royaume, & fut mis en auant de le faire Viceroy en France: mais d'autant que ce tiltre fut trouué nouueau, il fut commandé de luy expedier letres de Lieutenant general du Roy en tous les pays de son obeissance: lesquelles furent dressees par du Thier secretaire des commandemens, en telle forme que le Cardinal voulut, & depuis receues & verifiees par la Cour de Parlement de Paris, & autres Parlemës du Royaume, les Princes du sang laissez en arriere auec vn manifeste mespris: comme aussi apres la prinse de Calais, ils firent preferer le Duc de Nemours au Prince de Condé, en la charge de la Caualerie legere, & quelque an apres le Mareschal de Brissac au mesme Prince au gouuernement de Picardie. Le Duc de Guise ayant ceste charge, & gens à qui commander, enfloit à veuë d'oeil, & le Cardinal ioiuoit cependant de la harpe, endormant le Roy Henry (parmy telles tempestes) au giron de ceste villaine Seneschale. Neantmoins Henry qui aimoit ardemment son compere le Cönestable, & d'autre part, n'auoit pas les yeux tellement appesantis de sommeil, que par fois il ne les desserrast, & en les ouurant n'apperceust ceux de de Guise s'auancer par trop, commença de s'offenser contre eux, & ne se peut te-

nir de descharger deslors vne partie de ce qu'il en pensa plus amplement depuis, car il s'excusa enuers son compere (ainsi appelloit-il le Connestable) luy mandant par letres secrettes, qu'il auoit esté contraint de faire le Duc de Guise son lieutenant, & le mariage du Dauphin, auec plusieurs autres choses contre sa volonté: mais que le temps luy en feroit la raison.

Mariage du Dauphin auec Marie Stuard Royne d'Escosse. Quant à ce mariage du Dauphin, il en va ainsi. Le Cardinal ne voyant personne en Cour qui luy peust contredire, estant son frere sur son retour d'Italie pour estre lieutenant du Roy, & le Connestable prisonnier, il commença à mettre en termes le mariage de sa niepce la Royne d'Escosse. Pour paruenir à cela, il mettoit en auant que le Roy verroit aussi bien de son viuant son fils couronné que l'Empereur Charles auoit veu de son viuāt veu couronner le Roy Philippe son fils Roy d'Angleterre: faisant ledit Cardinal presser l'affaire par les Estats d'Escosse sollicitez par le Sieur d'Oisel, qui manioit en ce pays-là les affaires de la Royne douairiere. Et pour faire condescendre la Royne à ce mariage, laquelle auoit tousiours dit, qu'il n'y auoit rien presse, puis que les deux personnes estoyent en la main du Roy, & que le Dauphin son fils estoit encores bien ieune & mal sain: le Cardinal commença à se declarer cōtre la Duchesse de Valentinois, & la blasmer en tout ce qu'il pouuoit, comme ayant à desdain la memoire de son alliance, & ne se souuenant plus (ou faignant l'auoir oublié) que c'estoit l'eschelle par laquelle luy & ses freres estoyent montez si haut. Cela faisoit-il, estimant que c'estoit le moyen de gaigner le cœur de la Royne, laquelle hayssoit extremement ceste Duchesse & non sans cause, comme chascun scet: de fait, cest expedient luy seruit tellement pour auancer la besongne, que sept mois apres la prinse du Connestable, ce mariage fut accomply, & deslors François appellé Roy Dauphin, & messieurs de Guise par consequent oncles du Roy.

Prinse de Calais comment. La prinse de Calais, dont l'entreprinse auoit esté proiettee par le Connestable, l'Amiral & le Sieur de Senarpont, augmenta le despit que le Roy Henry auoit conceu en son cœur contre le Duc de Guise. Ayant entendu plusieurs fois la facilité d'executer l'entreprise, il y voulut aller en personne: mais le Cardinal voulant desrober pour sa maison le cœur des François en fit destourner le Roy, & donner la

charge au Duc de Guise, qui neantmoins en fit telle difficulté, tenant l'execution pour impossible, qu'il vinst iusques à protester (tant il estoit hardy) que ce qu'il en faisoit, n'estoit que pour obeyr au tres-expres commandement du Roy, qui ne cessoit d'insister au contraire, & dire qu'en cela n'y auoit difficulté quelconque. Aussi voyant qu'on en chantoit les louãges du Duc de Guise par tout le Royaume, il ne se peut contenir de dire qu'on luy auoit rauy vn honneur qui à luy seul appartenoit.

La paix faite auec le Roy d'Espagne. Au reste, sous les choses qui auoyent la plus belle apparence au dehors, le Cardinal cachoit tousiours des desseins estranges pour agrandir sa maison par la ruine de France. Il nourrit les guerres de Picardie & Italie, rompt les trefues, gouuerne tout auec son frere, pour satisfaire à son ambition, & se faire le chemin pour passer plus outre: mais cela ne suffisoit. Il faut donc tenter quelques autres moyens. Là dessus, la Duchesse de Lorraine mit en auant le propos de la paix auec le Roy Philippes: ce que le Cardinal prenant à son auantage, comme nous verrons tantost, se fait donner la charge d'aller trouuer ceste dame, afin de descouurir quelque nouueau moyen, qui fut tel: l'Euesque d'Arras, maintenant appellé le Cardinal Granuelle, s'estant trouué comme deputé du Roy d'Espagne en ceste entreueuë, dit entre autres choses, que le Royaume de France estoit infecté de Lutheriens, & mesmes de grans Seigneurs, entre lesquels fut nommé le Sieur d'Andelot, il adiousta qu'il y auoit des Princes aussi, qui par ce moyen espioyẽt la Couronne, à laquelle ils pourroyent aisément attaindre à l'aide & faueur des Protestans, comme il auoit nagueres descouuert. Ce propos ne tomba en terre: mais le Cardinal desirant dresser lors quelque pratique, descouurit à Granuelle ce qu'il sauoit de quelques offres faites au Roy Henry par les Princes protestans, & des allees & venues sur ce faites entre le Roy de Nauarre & eux. Or mettoit-il cela en auant pour ouir l'autre, & sachant que si on ne trouuoit occasion de remuer mesnage en France mesmes, ses desseins se romproyent, & sa maison iroit par terre. Granuelle d'autre part, considerant de quelle importance, pour les affaires de son maistre, estoit la rupture de ceste intelligence auec les Protestans, pose ce fondement de la paix auec le Cardinal de Lorraine, que leurs maistres estoyent si forts tous

deux, que si l'vn ruinoit l'autre, quelque tiers auroit bon marché du victorieux, que partant il faloit necessairement les accorder, de sorte qu'auec toutes leurs forces, ils courussent sur ces Euangeliques, pour se recompenser de leurs pertes, faisans premierement mourir ceux qui seroyẽt sous l'obeyssance de ces deux Roys, sans espargner personne. Le Cardinal pensoit là dessus, que les Princes & Seigneurs de France, chargez d'estre Lutheriens, estans morts, le Roy & le Royaume seroit d'autant afoibly, pour l'auoir en sa maison, à meilleur conte. Cependant, les confiscations seruiroyent pour gaigner les seruiteurs & amis. Mais ce qui luy fit embrasser cest affaire de plus grand courage, fut que Grãuelle luy dit, qu'il ne cognissoit Cheualier ny Capitaine au monde tant honoré & respecté, ny plus digne de ceste charge que le Duc de Guise. Car alors il commença à aualer des pays & Royaumes tous entiers par vne sotte esperance, se persuadant de faire son coup auec le plus beau pretexte du monde, asauoir le zele de la religion. Mais tout cela estoit la ruine de Henry, & de l'estat de luy & de ses successeurs. Car depuis que le Cardinal eut planté cest axiome au cœur de nos Roys qu'il faloit forcer les consciences, ne tenir la foy aux Heretiques, a ce pas esté le moyen de faire deux terribles coups. L'vn d'attirer à soy les grãs Seigneurs Catholiques, specialement le Connestable, & autres bien affectionnez à la France, afin de luy estre comme bourreaux pour se coupper bras & iambes en persecutant leurs cõcitoyens. L'autre de faire mourir les Princes, plusieurs grãs Seigneurs, vn nombre infiny de noblesse & de bons François, qui rendoyent la Couronne imprenable & redoutable à tous ses ennemis. Mais sous ces deux coups sont cachees tãt de ruses & pratiques qu'il est impossible de les reciter toutes, nous en mettrons en auãt quelques vnes, pour faire que les lecteurs se remettent les autres deuant les yeux, & se souuienẽt que depuis que le Cardinal eut trouué ceste ouuerture, iamais Henry ny ses successeurs n'ont eu repos, pour auoir creu vn si pernicieux conseil, qui a esté la ruine aussi du Cardinal & de la pluspart des siens, & qui infalliblement accablera sa maison: Dieu iuste iuge voulant qu'en la fosse que cauent les meschans, eux mesmes tombent les premiers, & qu'ils soyent attrappez au piege par eux tendu, & estranglez du cordeau qu'ils auoyent filé pour les autres.

Pour conclusion, la paix fut faite, au grand desauantage de la France : mais le Cardinal ne se soucioit à quel pris ce fust, pourueu que cela seruist à son proiect. Le premier article portoit, que les Roys procureroyent de faire tenir vn Concile general pour assoppir les heresies, c'est à dire, apres que le Pape & les siens auroyent fait la cõclusion, on courroit sus de tous costez aux Lutheriens : en quoy le Duc de Guise seroit des premiers employez. Quant aux autres articles, plusieurs ont asseuré que le Cardinal estoit si bõ seruiteur du Roy d'Espagne, que plusieurs passerent en sa faueur, sans peu ou point de resistance. Et cõbien que le Cõnestable & le Mareschal de S. André luy fussent donnez pour adioincts, si est ce que luy & Granuelle procurerent bien fort le profit de l'Espagnol. Quant au Cõnestable, encores qu'il apperceust le tort qu'on faisoit à son maistre, & descouurist aucunement le but du Cardinal, toutesfois pour le desir qu'il auoit de reuenir en France, pour reprimer, par le credit qu'il auoit enuers Henry, l'ambition desdits de Guise qu'il voyoit prendre vn trop haut vol, & dont les effects s'estoyent demonstrez en la pratique du mariage de leur niepce, & craignant que ce feu ne s'embrasast, tellement qu'en fin lon n'y peust remedier, se laissa aller en ceste negotiation. Le Mareschal de S. André n'estoit pas homme qui s'osast opposer au Cardinal: car estant paruenu en hõneur par les moyens que chascun scait, il ne faut trouuer estrange s'il auoit l'esprit seruile & le cœur bas. Or combien que le Cardinal n'ignorast point la grande affection que le Roy portoit à son compere le Connestable, & que ce seroit le plus secret conseiller, si tost qu'il seroit en Frãce, neantmoins estimant ceste paix le plus brief chemin de la course de ses pensees, il en poursuyuit la publication.

Poursuite du Cardinal cõtre ceux de la Religion.

En ce temps, ceux de la Religion fauourisez de plusieurs grans Seigneurs & iuges de ce Royaume, commençoyent à leuer la teste. Le Cardinal empoigne incontinent ceste occasion, pour acheminer ses desseins. Sa deliberation fut d'intimider les iuges equitables, descouurir les mieux affectionnez, ou pour en triompher en les destournant de leur constance, ou en les exterminãt, mettre de ces creatures en leur place pour gouuerner puis apres à son plaisir, & descouurir tout par leur moyen. Passant plus outre, il

voit que ceux de la Religion la quitteront ou la maintiendront. S'ils la quittent, ce sera pour les asseruir & escorcher plus à loisir. S'ils la maintienent, ce sera sous la faueur des grans, lesquels par consequent seroyent reculez de la Cour & de toutes affaires. Luy donc & ses freres en auroyent tel maniement, qu'en fin nul ne leur oseroit contredire. Outreplus, il s'asseuroit d'irriter tellement le Roy Henry à l'encontre des plus grans mesmes, que la place demeureroit vuide à luy & à ses freres de Guise. Et pensoit que c'estoit là vn fort honneste moyen pour donner croc en iambe au Connestable, d'autant que ses neueux de Chastillon estans arrachez de luy à cause de la Religion, & le Roy de Nauarre & le Prince de Condé aussi, il ne seroit pas si fort.

Le Cardinal s'attache au Parlemēt de Paris.

Là dessus, il rue vn de ses plus grands coups contre la Cour de Parlement de Paris, s'adressant en premier lieu au President Seguier, qui estoit allé en Cour pour impetrer le payement de quelques gaiges deus à luy & à ses cōpagnons. Car ayant fait sa harangue au Roy, le Cardinal s'auance & dit, Ie croy qu'on ne veut empescher vos gages, pourueu que vous vous portiez fidelement : & apres auoir fierement reproché à tout le corps du Parlement, leur conniuence en la confection des procez de ceux de la Religion, les fit tancer par le Roy, & commander d'assembler la Mercuriale, qui estoit le filé pour attrapper les plus hardis. Et de fait, ayant desia beaucoup de seruiteurs en ce Parlement, à leur rapport il enflamma tellement le Roy, qu'il voulut s'y trouuer en personne, & apres auoir ouy discourir chascun à son tour, fit emprisonner du Bourg & autres Conseilliers. Ainsi s'attacha le Cardinal à la plus belle perle de la Couronne de Henry, en faisant (sous ce beau pretexte de Religion) que la plus notable compagnie qu'on sauroit voir, se soit peu à peu (pour la plus part) conuertis en vne troupe d'esclaues, qui n'ont rien d'honnorable que la robbe & l'apparence exterieure. Et entre tous les maux que le Cardinal à fait à la France, cestuy-cy en est l'vn des principaux.

Aussi, Dieu iustement irrité contre les confusions qui commençoyent lors à prendre pied, specialement l'Atheisme, la Magie, l'iniustice, les paillardises & infametez abominables, commença à executer des iugemens, desquels ceux de Guise se seruirent pour brouiller d'auantage les af-

faires.

faires. Ce fut la mort ſoudaine de Henry, lequel eſtoit des tenans à courir la lance auec le Duc de Guiſe, qui l'imita à ce coup, duquel il fut bleſſé à mort.

Nous auons veu comment par les guerres de Picardie & Italie, ceux de Guiſe affoiblirent l'eſtat du Roy Henry. Voyons maintenant quelques vns de leurs deportemẽs enuers la perſonne de ce Prince, tant en ſa vie comme en ſa mort. Ce Prince eſtoit d'vn naturel paiſible & benin, cõme chaſcun ſcait, mais en peu ils ſe changerent merueilleuſement ſon naturel, tellement que s'il euſt veſcu plus longuement, la paix auec le Roy d'Eſpagne engendroit de terribles tragœdies dans le Royaume. Auãt qu'il fuſt Roy, le Cardinal luy auoit eſté dõné pour Gouuerneur, mais il ne ſeruit qu'à le corrompre & gaſter, luy ſeruant de Marquereau & ſeruiteur d'amour. Les pierres, cabinets & tapiſſeries de l'hoſtel de Reims (où infinies paillardiſes ſe ſont commiſes) en parlent encor. Et ne ſe contentans de tenir pres de luy la Ducheſſe de Valentinois au grand deſpit de la Royne, desbauchoyent par autres petis ſeruiteurs les dames & damoiſelles de tous coſtez, afin que par ſi mal-heureux moyens il gaignaſſent la faueur de ce Prince en ruinant ſon ame. Nous ne parlerons point de l'ord & ſale adultere qu'ils luy firent commettre à ſon retour de Piedmont, luy eſtant encores Dauphin, ny de ce qu'ils luy ont comme amené celles qui leur touchoyẽt de plus pres pour en faire à ſon plaiſir: c'eſt à dire, ſe polluer de façons eſtranges. Quant le Cardinal ſe deſpitant cõtre le Duc de Guiſe ſon frere à dit maintesfois, que iamais Cocu ne chanta belle chanſon, que lon eſtime à qui il regardoit. Peut eſtre que Henry auoit des compagnons, mais c'eſtoit le premier perdu en ces ordures par l'entremiſe de ceux-cy. De là vint que pour le ruiner du tout & de corps & d'ame, toſt apres ſon auenement à la Couronne, furẽt par eux introduits mille moyens d'entretenir ce Prince en laſciuetez, & en le deſtournant de Dieu, mettre tout en troubles par ſucceſſion de tẽps pour peſcher mieux à leur aiſe. Mais il en faut conſiderer quelques particularitez. La Royne Catherine de Medicis demeura ſterile quelques annees, dont le Roy Henry eſtant encores Dauphin eſtoit fort deſplaiſãt. Ces meſſieurs cy là deſſus, apres leur auoir mis en main leur Seneſchale, taſchoyent à faire que Henry r'enuoyaſt ſa femme en Italie. Et vne fois à

Deportemens de ceux de Guiſe enuers la perſonne du Roy Henry.

Rossillon sur le Rosne, ils en tindrent vn grand parlement, deliberez de faire r'enuoyer ceste Royne, qui fut bien aydee par le Cardinal de Chastillon depuis en ce mesme fait. Alors faisoit-elle de la Chrestienne, ayant la Bible souuentesfois sur sa table, y lisant & faisant lire. D'autrepart estant auenu que par le commandement du grand Roy François, trente Pseaumes de Dauid furent traduits par Marot, & mis en musique par diuers musiciens: car le Roy & l'Empereur Charles le Quint priserent ceste translation par paroles & presents. Mais si personne les aima & embrassa estroitement & ordinairement pour les chãter & faire chanter, c'estoit ce ieune Prince Henry lors Dauphin, de maniere que les bons en benissoyent Dieu, & ses mignõs & la Seneschale mesmes faignoyent les aimer, & luy disoyent, Monsieur, cestuy-cy ne sera-il pas mien? vous me donnerez cestuy là, s'il vous plait. Lors il estoit bien empesché à leur en donner à sa fantasie & à la leur. Toutesfois il retint pour luy le 128. Bien heureux est quiconques sert à Dieu volontiers, fit luy-mesme vn chant à ce Pseaume, lequel chant estoit fort bon & plaisant & bien propre aux paroles. Le chantoit & faisoit chanter si souuent qu'il monstroit auoir vn grand desir d'estre benit en lignee, ainsi que la description est faite en ce Pseaume. Quelque temps apres, la Dauphine commença à auoir des enfans: mais Henry au lieu de recognoistre vn tel bien, se laissa aller apres ses ordures auec ceste vilaine Seneschale, & fit pis que deuant: tellement aussi que ceste benediction fut (à peu que ie ne die) conuertie en vne horrible malediction. A quoy le Cardinal de Lorraine fut vn instrument fort propre. Car voyant que Henry prenoit plaisir à ces saincts Cantiques, lesquels fortifient la chasteté, & sont ennemis capitaux de toute ordure: que par succession de temps il aimeroit mieux sa femme, & r'enuoyeroit sa putaine, & par consequent, le credit de messieurs de Guise, fondé sur vn si sale appuy, s'en iroit bas, commença premierement à blasonner la translation, & finalement les Pseaumes mesmes, subrogeant au lieu les vers lascifs d'Horace, & les folles chansons & amours exectables des Poetes François qu'il mit en credit. Alors Ronsard, Iodelle, Baif & autres villains poëtes commencerent à entrer en credit: & Dieu aussi ne voulant pas que son nom demeurast plus long temps ainsi prophané, retira ses louanges pour les

mettre

mettre en la bouche des petits. Les Pseaumes & Marot furẽt banis. Toutes sortes de vilaines chansons & lasciue musique vint en auant, par l'entremise principale du Cardinal, Mecenas de ces vilains brouillons. Et pour acheuer la besõgne, apres auoir fait oster par la Seneschale au Roy toute sainte musique, osté à la Royne son cõfesseur Boteiller, qui pour lors preschoit purement, il bailla a Henry vn sien docteur Sorboniste, homme ignorant & meschant iusques au bout, & par ce moyen luy atracha du cœur ce peu de semence de pieté qui y pouuoit estre. Depuis il se firent compaignons de Henry, & specialement estant Roy, voire en plus de sortes que l'honnesteté mesmes ne le permet. Et de remuer icy telles ordures, ce seroit trop ennuyer, les lecteurs. Que ceux qui se souuienent du temps escheu depuis l'an 1550. iusques à la mort, se proposent auec moy deuant les yeux les meschans tours que ceux de Guise ont fait à ce poure Prince, ruinans son ame, entretenãs l'adultere en son sein, se portans si indignement en sa maison que ie voudroy n'en auoir iamais ouy parler: & les tableaux qui en ont esté faits, & presentez au Cardinal mesmes, ses contenances & façons de faire l'ont monstré suffisamment. Quel bien ontils fait à la Royne ? mais quel mal ne luy ont ils fait? Henry laissa quatre fils viuans. Comment traiterent-ils François? Nous le verrons maintenant. De quelles confusions auons nous esté agitez par leur moyen sous le regne de Charles. Si le Cardinal viuoit, cõment eust-il manié Henry troisiesme par le moyen de la Royne Louyse de Lorraine ? A-il aimé le Duc d'Alençon ? au contraire, il luy osta au depart du Roy de Pologne, la lieutenance, pour la faire assigner à son neueu le Duc de Lorraine, & gouuerner sous ce pretexte encor plus audacieusement que iamais. Mais ces torts demandent vn plus exacte discours que nous verrons. Ainsi donc, s'estãs mocquez d'Henry & de tous les siens, ils ont emply sa maison d'ordure, son Royaume de troubles, ruiné les grans, accablé les petis, & mis les choses en telle confusion, que selon les hommes il n'y a esperance que le Royaume puisse estre restauré & r'amené à quelque petite partie de son ancienne splendeur. Dés le viuant de ce Prince aussi commencerent ils à marquer ses seruiteurs qui leur desplaisoyent, faisans escarter les vns, mettans les autres en mauuaise grace, ostans d'alentour du Roy ses bons conseil-

 lers,

lers, y introduisans leurs mignons & esclaues, par le moyen desquels ce Prince estoit persuadé, que messieurs de Guise estoyent ses plus fideles seruiteurs, semans les diuisions entre les Princes & grans Seigneurs, pour en attirer les vns de leur costé & ruiner les autres tant plus aisément puis apres. Toutes les particulatitez se verront en leur ordre cy apres, où ces torts se cognoistront clairement. Pour ceste heure, nous dirons ce mot, qui sera approuué de tous vrais François, qu'en si peu de temps que Henry à vescu, il leur a fait plus de biens que nul autre Roy precedent ne fit onques, par tout vn siecle à tous ses seruiteurs ensemble : il a plus souffert, comporté & enduré d'ennuy, de fascheries, de mauuais deuoir, de pertes & dommages d'eux, que maistre, amy ne pere n'endura onc de seruiteurs, compagnons ny enfans. Car outre ce que de son viuant, ils luy ont tourné le dos vne infinité de fois, & fait perir son corps & son ame, entant qu'en eux a esté, ils ont souillé sa maison, gasté ses enfans, ruiné son peuple, en sa mort ils ont bien monstré comment ils l'auoyent respecté en toute sa vie. Nous auons veu cy deuant que leur aisné sentant la mort du grand Roy François s'approcher, se moquoit de luy, & l'appelloit galant. Eux tous n'en ont moins dit, & monstrerẽt beaucoup plus de signes desiouissance & de leur meschant cœur en la mort d'Henry, leur plus grand amy, leur Seigneur & bienfaiteur. Quel spectacle fut ce aux François pleurans la mort tant inopinee de leur Prince, de voir le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine à l'heure mesme de ceste mort enleuer à face riante leur ieune Roy & neueu, & le trãsporter des Tournelles au Louure. Quelqu'vn aussi alors ne dit pas trop hors de propos q̃ ce iour-là se deuoit appeller la veille de la feste des trois Rois. Car il n'y auoit personne qui voyant ces messieurs aussi à cheual, ne iugeast que la France auroit vn Roy heritier, Roy de nom seulemẽt, & deux Roys de Lorraine par effect, ou plustost deux fins & cruels tyrãs, comme ils se firent bien cognoistre tels depuis. Au reste, c'est l'estat des grans Chambellans d'auoir soucy du corps mort d'vn Roy iusques à ce qu'il soit en terre. Le Duc de Guise l'estoit, & auec violence auoit arraché cest estat à la maison de Longueuille Qui empeschoit ce Duc & son frere le Cardinal, qui auoyent vn Roy à leur deuotion, &, s'il faut ainsi parler, à leur commandement

de

de faire leur deuoir, & non pas sur l'heure mesme l'abandonner comme vn charongne? que peut-on dire d'eux d'auoir ainsi honteusement destourne leur visage du corps de leur Roy & Seigneur? l'ayans laissé sans soin & soucy de sa garde & sepulture, pour laquelle le Connestable & le reste des bons & fideles seruiteurs demeurerent. Encores, s'ils eussent attendu que le corps eust esté refroidy & asseurement mort, ou pour le moins s'ils eussent fait quelque contenance de regret. Mais peut estre ceste inhumanité proceda de ce qu'ils entendirent que le Roy Henry auoit arresté de les chasser apres les festes & tournois: ou plustost leur ambition ne permit pas qu'ils attendissent plus long temps à descouurir ce qu'ils machinoyent en leurs cœurs, assauoir de regner sous le nom de leur neueu François second, en attendant l'occasion de passer plus outre.

Mais à l'auenture se sont-ilz mieux portez à l'endroit de François 2. & pourroyēt lors auoir si bien fait, que les fautes precedentes meritoyent d'estre couuertes. Voyōs si ainsi est. Ce ieune Prince aagé de 16. ans pour le pl⁹, ne regna pas dixsept mois entiers. Mais on peut dire sans mentir, que iamais Royaume en l'espace de 17. ans ne fut esbranlé de la sorte que nostre poure France, le tout par l'ambitiō de ceux cy. Et puis affermer que si pour le iuste chastiment de nos pechez, Dieu eust encor allongé de 17. autres mois le regne de François second, la maison de Valois perdoit la Courōne tout quitte, & la Noblesse Françoise se pouuoit preparer à la mort ou à des indignitez estranges. Le peuple la iustice & le Clergé mesmes ne pouuoyent attendre qu'vne horrible tyrannie. Et afin que cela se voye plus euidēment, considerons comment ils manierent le Royaume en cest espace de 17. mois. Premieremēt ils rauirent le Roy des mains des estats du Royaume & des Officiers de la Couronne, l'emmenans (en la mesme heure que son Pere deceda) dans le Louure auec ses freres, sa mere & sa femme. Là ils le garderent si bien, que personne ne pouuoit approcher de luy que quelqu'vn de ceux de Guise n'y fust present. Et lors aussi furent ils appelez Gardes du Roy. Chassent le Connestable & plusieurs autres, enuoyent les Princes du sang, l'vn porter l'ordre en Espagne, & l'autre pour conduire madame Elizabeth, l'autre en Flandres pour la confirmation de la paix: & finalement les traiterent, comme

Commēt ils se sont portez à l'endroit de François 2.

nous verrõs, quãd il sera parlé de leurs deportemẽs enuers plusieurs Princes du sang. Prẽnẽt ou plustost rauissẽt à eux le maniement de toutes les affaires: car les Parlemens ayans enuoyé vers le Roy leurs deputez, il leur fit entendre, que ses deux oncles le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guise auoyent la charge entiere de tout: & commãda que lon s'adressast dés lors en auant à eux en tout ce qui concernoit le seruice de luy & de son Royaume: & qu'on leur obeyst cõme à luy mesmes. Les voila declairez Rois par leur organe: car ce ieune Prince, nullemẽt experimenté & miserable specialement pour auoir si meschante compagnie, ne disoyt ny ne faisoit que ce qu'ils vouloyent: car le Cardinal l'auoit tellement accoustumé à ses signes, qu'à la moindre de ses contenances le Roy parloit, marchoit ou se taisoit: tellemẽt qu'aussi l'appelloit-on l'ame du Roy, car à la verité il le faisoit mouuoir & tenir telle mine que bon luy sembloit.

Ayans escarté les Princes & Seigneurs qui leur estoyent suspects, considerons comme ils rengerent le reste. Quant au Conseil priué, apres s'estre asseurez du Chancelier Oliuier qu'ils rappelerent, & qui lors oublia tant Dieu & soymesmes, qu'il leur donna sa conscience, ils y firent entrer ceux de qui ils se fioyent. Dés le temps d'Henry, les Parlemens s'estoyent r'emplis de gens qui auoyent apporté le plus d'argent de solliciteurs, & de fauoris des grans. Ceux de Guise, voyans bien qu'il faloit auoir à leur deuotion ces gens-là, y auoyent fait entrer peu a peu les enfans des plus grans vsuriers & exacteurs, & autres manieres de gens qui auoyent corrumpu tout droit diuin & humain, vendu par le menu ce qu'ils auoyẽt acheté en gros ou eu pour recompense, declairé les secrets de la Cour, contre leur serment, & villené la iustice en toutes sortes. Pourtãt fut-il aisé à ceux de Guise de renger ces cours à leur deuotion, tenant les vns en bride, & remplissans les autres de tres-grandes esperãces. Ce qui auoit esté pratiqué en cest endroit du viuãt de Henry, fut encor par eux plus chaudement poursuiuy sous Frãçois second, tellement qu'aussi depuis ils eurent vn grand appuy de ce costé là. Ils se mirent aussi à dresser les estats de la maison du Roy, vsurpans ce qui appartenoit au Connestable, encores grand Maistre pour lors. Pour y faire entrer leurs seruiteurs & gens de tout à leur poste, ils ostent partie des officiers du feu Roy, qui de tout temps estoyẽt con-

tinuez de pere en fils, les laissent, sous ombre de bon mesnage, comme aussi ils renuoyent partie des autres en leurs maisons auec demy gages pour pension, cōbien que l'estat nouueau des officiers domestiques qu'ils establissoyēt, excedast de beaucoup l'autre nombre. Les Prouinces du Royaume & les villes de frontiere furent aussi garnies des leurs, & ceux qui n'estoyent à leur gré, rēuoyez en leurs maisons: fut mandé à tous Gouuerneurs Chefs de guerre & des villes d'obeyr au Duc de Guise, comme au Roy mesmes. Les finances pareillement furent maniees par les plus fauoris du Cardinal, & furent auertis tous les Parlemens qu'il auoit la superintendence des affaires d'estat. Pour demeurer seuls armez, font defendre tout port d'armes, specialemēt les pistoles & bastons à feu: & les longs mainteaux & grosses chosses. Le Cardinal fort couard de nature, auoit sceu d'vn Necromātien à Rome, qu'il seroit tué d'vn bastō à feu par l'enuie qu'ō luy porteroit, & pour les ennemis qu'il acqr roit en France, estant esleué au plus haut degré d'honneur.

Le premier trait de leur tyrānie fut de persecuter ceux de la Religion en la personne de certains Conseilliers du Parlement de Paris, specialement d'Anne de Bourg, au procez duquel amplemēt descrit en diuers traitez & discours, specialement en l'histoire de Frāçois second; depuis quelques mois remise en lumiere, apparoissent des iniustices & meschancetez si vilaines que rien plus, commises par les iuges appostez par le Cardinal. Vn autre trait fut de bāder le peuple contre les grans, par le moyen qui s'ensuit. Pour abatre ceux qui leur pouuoyent faire teste, & s'acquerir la bienueillance du commun, & rendre leur gouuernement agreable, ils firent dresser lettres de reuocation de toutes alienations faites tant à vies qu'à temps, fust pour recompense de seruices ou autrement excepté les venditions: dont les deniers auoyent esté employez aux grans & vrgens affaires du Roy, sans aucun desguisement, ensemble l'appanage des filles de France, & le dot de la feu Royne Eleonor, duquel iouissoit l'infante de Portugal: le reste reuny au domaine & receptes ordinaires du Roy. Cela estoit pour faire les passer plus grans par leurs mains, & se faire des seruiteurs plus que iamais, en leur faisant auoir lettres de declaratiō telles qu'il leur plaisoit. 3. Le troisiesme fut de faire chasser le Roy de Nauarre premier Prince du sang, par les plus in-

dignes moyens que lon sçauroit, & dôt il sera parlé au discours du traitement par eux fait aux Princes du sang. 4 Ils arrachent au Connestable l'estat de grand Maistre, pour le Duc de Guise, & achetãt le Mareschal de Brissac par le gouuernement de Picardie, qu'ils tirerent des mains de l'Amiral de Chastillon. 5 Pour se renforçer contre les appareils que lon dressoit contre leur tyrannie, font dixhuict Cheualiers de l'ordre tout d'vne volee, & d'vne marque de cheualerie bien esprouuee & sans reproche font vn colier à toutes bestes. 6 Voyans que cela ne suffisoit, & qu'auec le tẽps il y auoit danger q̃ les estats ne demandassent leur ancienne liberté, au moyen dequoy leur tyrannie donneroit du nez à terre, premierement ils firent trouuer le plus mauuais du monde au Roy le bruit qui couroit, que lon estoit deliberé en ce bas aagé du Roy de demander les estats, & ce par diuerses ruses, la principale desquelles fut d'intimider les plus grans par quelque notable moyen, & gaigner tellement la Royne mere qu'elle fust l'instrumẽt pour ruer ce coup. Ils proposerẽt donc à ceste femme qui d'ailleurs estoit tenaillee des fers ardans de son ambition, que si les estats auoyent lieu, comme les ennemis de sa grandeur le desiroyent, on l'enuoyeroit faire des iardins, si elle ne passoit les monts. Partant luy conseillent (comme ses bons seruiteurs) d'y auiser. Or ne regardoyent ils pas à elle, car si le Roy François eust suruescu au Roy de Nauarre & au Prince de Condé, qu'ils estoyent resolus de faire mourir peu auant les estats tenus à Orleans, ils l'eussent fait desloger plus viste que le pas, car son esprit & naturel leur estoit suspect à merueilles. C'estoit donc à leur commodité qu'ils visoyent. Mais ceste femme feignant ne voir rien en leur finesses, mõstra qu'elle croyoit tout cela, & pour s'affermir aussi de plus en plus, & leur iouer à eux mesmes quelque bon tour, escriuit au Roy d'Espagne son gendre, se plaignant du Roy de Nauarre & des Princes, comme s'ils eussent voulu (par le moyen des estats) la reduire à la condition d'vne chambriere. Peu de temps apres arriué le paquet d'Espagne, contenant que le Roy Philippes auoit entendu, que certains mutins & rebelles s'efforçoyent d'esmouuoir des troubles, pour changer le gouuernement du Royaume, qui auoit esté si sagement estably de bon nombre de Conseillers, par le feu Roy Henry son bon frere & beaupere, & cõme si le Roy son beaufrere

n'estoit

n'estoit capable de luy-mesme de l'administrer, & en bailler la charge à ceux qui bon luy sembleroit, sans y interposer autre consentement ny receuoir loy de ses suiects, ce qu'il ne deuoit aucunement souffrir: Que de sa part il employeroit volontiers toutes ses forces à maintenir l'authorite de luy & de ses ministres, voire luy cousteroit sa vie & à quarante mil hommes qu'il tenoit prests, si aucun estoit si hardy d'attenter au contraire. Car il luy portoit telle affection (disoit-il) qu'il se declairoit tuteur & protecteur de luy & de son Royaume, comme aussi de ses affaires, lesquelles il n'auoit en moindre recommandation que les siennes propres. Voila comme l'ennemy hereditaire de la Couronne de Frãce estoit appellé à la defense de la tyrãnie. Plusieurs ont trouué telles lettres plainnes d'audace merueilleuse, qu'vn Prince estranger osast ainsi ouuertement en presence de tout le Conseil priué (où ces lettres furent leues, & à la barbe du Roy de Nauarre mesmes) abolir la liberté Françoise, & renuerser l'authotité des estats. Mais il auoit esté auerty par ceux de Guise de tout l'estat des affaires, & si les choses eussent succedé comme elles commençoyent, il eust eu sa part à la piece auec les autres. Pour l'heure, ces lettres de l'Espagnol eurent autant d'efficace que ceux de Guise vouloyent: car le Roy de Nauarre commença à les bonneter & cercher de soy mesmes les occasions de s'en retourner garder son pays. Mais pour le mieux pourmener, la commission luy fut donnee de mener Elizabeth sœur du Roy, mariee à l'Espagnol: & le Cardinal de Bourbõ & le Prince de la Roche Suryon pour adioints, afin de la rendre sur la frontiere de France & d'Espagne.

Or voyans que tant plus ils cuidoyent s'auancer en ruinant l'estat, plus ouuroyent-ils la bouche aux vrais Frãçois leur dessein fut de se fortifier en gaignant de nouueau les Parlemens, les Ecclesiastiques & les gẽs de guerre. L'auãcement de la Religion & l'accroissement de ceux qui en faisoyent profession estoit vne belle couuerture au Cardinal, pour pipper les Ecclesiastiques. Quant aux Parlemẽs, pour autant que plusieurs qui y sont pourueus sont entrez par la fenestre, estans sans aucune conscience, il ne les falut gueres presser pour se rendre esclaues de ceux de Guise. Les bons qui y restoyent, intimides par les rudes traittemens fais à du Bourg & à ses compagnons, se mettoyent la

main sur la bouche. Quant aux gens de guerre, voyans les Princes ne dire mot, & le Duc de Guise armé tandis que les grans & petis estoyent en chemise, n'attendans autre chose que l'escorcheur, ils se rangeoyent du costé des plus forts. Et combien que les vns & les autres cognussent par suffisãtes coniectures, que le but auquel tendoit ceste maison de Guise estoit tout autre que celuy qu'on leur figuroit, si est-ce qu'abreuuez de vaine asperance, & pour s'entretenir en vne imaginee prosperité, comme gens enyurez chascun se precipitoit en ce gouffre.

Estans ainsi ceux de Guise en bonne grace, & apres auoir eslongué ceux qui n'estoyent de leur retenue, ils se resolurent de penser de plus pres à leurs affaires, pour telle occasion. Le Roy François venant à croistre, commença à donner plus de iugemẽt de son indisposition. Ils l'auoyẽt marié à leur niece Royne d'Escosse, en luy faisãt de si bõne heure gouster les delices du monde, & estre coiffé de sa femme, qu'ils le peussent manier plus souplement. Mais ce Prince malsain, & qui dés son enfance auoit monstré vne tres-dãgereuse indisposition, pour n'auoir craché ny mouché, fit que quelques siens medecins faits de la main de ceux de Guise les aduertirent secretement de pouruoir leurs affaires, d'autant que le Roy n'estoit pas pour la faire longue. Sur ce rapport, le Cardinal tenant ia attaché à sa main la pluspart des François, pour descouurir comment ils estoyent affectionnez enuers le Roy, deploroit quelque fois la misere du temps & l'indispositiõ du Roy, qui n'auroit pas peut estre (disoit il) loisir de punir les heretiques, & que les choses pourroyent se tourner tout autremẽt apres la mort d'iceluy. Ayant rué ce coup, & sentant plusieurs desirer à demy que luy donc pensast à quelque ferme expedient, passoit outre, insistant sur la maladie du Roy, laquelle il taxoit malicieusement de contagion de ladrerie: & ce à double fin, l'vne pour desgouster les François de l'amour naturelle qu'ils portent à leurs Roys, pour estre le Roy, comme ils vouloyent faire croire, entaché de telle contagion, & par ce moyen les preparer à nouueau changement: & l'autre pour rendre tellemẽt odieux ceux de la Religiõ (lesq̃ls il pretendoit faire auteurs de ce bruit) enuers le Roy, que par son cõmandemẽt ils fussent du tout exterminez, afin que cela raclé, ceux de Guise ne trouuassent aucune resistance. Suyuant

ceste

ceste pensee, ils font courir le bruit par ceux de leur faction que le Roy alloit à Blois pour se faire medeciner à cause des teintures de son visage, & comme quelques vns demãdassent que signifioit ce langage, ces espions disoyent en grand secret à l'oreille, que pour vray le Roy Henry estoit entaché de lepre, pour laquelle guerir il le faloit baigner au sang de bon nombre de petis enfans, & que desia il y auoit gens commis pour aller prendre les plus beaux & plus sains que lon pourroit trouuer depuis quatre iusques à six ans. De fait quelques rustres suyuans la Cour, apostez par le Cardinal, se transportoyent par les bourgades & villages à l'entour de la riuiere de Loyre s'enquerans du nombre des enfans, & d'autres venoyent apres demandans s'il estoit venu gens pour enregistrer leur enfans, & qu'il se falloit bien garder de les bailler, d'autant que c'estoit pour baigner le Roy en leur sang. Ces bruits mirent tous ces pays à l'entour de Loyre en merueilleuse frayeur, & le Roy estant arriué à Bloys en sceut les nouuelles qui le troublerent grãdement & sa mere aussi. Mais le Cardinal en ietta la coulpe sur ceux de la Religion, & le persuada au Roy qui s'en enflamma contre eux, d'vne haine qui luy demeura empreinte au cœur iusques à la fin de sa vie. Et toutesfois vn de ces garnemens, qui portoit telles nouuelles, & sous pretexte d'aduertir les peres & meres des enfans auoit exigé grans sommes de deniers, ayant esté prins pres de Loches, conuaincu & condamné à estre decapité, confessa, maintint & afferma iusqu'au dernier souspir, que le Cardinal luy auoit fait bailler ceste commission & à plusieurs autres aussi. Neantmoins on s'en attacha à ceux de la Religion, & quoy que cinq semaines ou vn mois auparauant on eust fait vn edit assez rigoureux, le Cardinal fit vne recharge de trois autres edicts en Nouembre 1559. en l'vn desquels ces mots estoyent contenus: qu'és assemblees de iour & de nuict de ceux de la Religion non seulement l'vsage de l'Eglise Romaine estoit vilainement profané; mais que lon y semoit plusieurs propos vilains, infames & iniurieux contre sa Maiesté, & pour esmouuoit le peuple à sedition. Mais cela ne fit qu'aigrir beaucoup de personnes qui mesmes n'estoyent pas de la Religion; & estimer qu'il y auoit autres choses que la Religiõ, laquelle en cest endroit (comme en beaucoup d'autres depuis) ne seruoit que de pretexte

Cependant ceux de Guise mirent vne telle tache sur leur neueu, qu'ecor qu'il ne fust ladre, toutesfois depuis ces bruits là, il perdit presque toute sa reputation.

Sur cela entreuindrent deux accidens qui remirẽt le Cardinal en nouuelles alteres. L'vn fut que le Presidẽt Minard l'vn de ses esclaues au Parlement de Paris fut tué d'vn coup de pistole, par gens incognus: L'autre fut qu'vn sien bon seruiteur nommé Iulian Fermé fut tué assez pres de Chambourg où estoit le Roy. Ce Fermé alloit porter force memoire à Paris, pour faire procez aux plus grans Princes & Seigneurs du Royaume & autres gens notables qui fauorisoyent à la Religion. Le Cardinal empoignant ces occasions, donne vne recharge de ceste calomnie susmentionnee à ceux de la Religion, & par lettres patentes fait encor defendre plus estroitement que iamais, le port des armes: mettãt par tels bruits le Roy en l'indignatiõ du peuple qui n'auoit accoustumé de se voir ainsi souspeçonné. Ce pendant assauoir le 23. de Decembre, le Conseiller du Bourg fut executé à mort & plusieurs autres de la Religion en diuers lieux, au grand mescontentement non seulement de plusieurs François, mais aussi des Princes estrangers.

Mais cela n'est comme rien au pris des confusions & malheurs en quoy ceux de Guise enuelopperent le Roy & le Royaume puis apres. Car leurs façons de faire ouuertemẽt tyranniques, les menaces desquelles on vsoit enuers les plus grans du Royaume, le reculement des Princes & grans Seigneurs, le mespris des estats du Royaume, la corruptiõ des principaux de la iustice rangee à la deuotion de ces nouueaux gouuerneurs, les finances du Royaume departies par leur commandement, & à qui bon leur sembloit, comme aussi tous les offices & benefices, brief leur gouuernement violent & de soy-mesme illegitime, ayãt esmeu de merueilleuses haines contre eux, tant des grans que des petis, amena en auant l'entreprise dont la Renaudiere estoit Chef sous le nom & adueu du second Prince de sang, laquelle fut depuis maniee & rompue en la sorte que nous le dirons au traitement par eux fait à la noblesse.

De l'entreprise d'Amboyse. Pour le present, voyons comme ils se mocquerent alors du Roy & de son estat. Ayans entendu par vn certain auocat de Paris nommé des Auenelles qu'on machinoit contr'eux, se seruirent de la Royne mere pour faire venir mes-

sieurs

sieurs de Chastillon à la Cour, ou par leur auis fut dressé vn edit du Roy pour adoucir les rigueurs que lō tenoit auparauant contre ceux de la Religion. Or se seruoyent-ils de ce pour rompre l'entreprise, estans bien deliberez de reuoquer le tout apres, comme ils le firent entendre par lettres particulieres à leurs esclaues au Parlement de Paris, où cest edit fut incontinent publié auec les modifications enregistrees au registre secret, tellement toutesfois que quelques Conseilliers se laisserent aller iusques à dire que c'estoit vn attrappeminault. Par ainsi ils se iouoyent de la foy Royale, mettās ceste tache infame à nos Roys d'estre perfides & desloyaux. Ce pendant, ayans nouueaux aduertissemens, au lieu de penser à leur gouuernement, & monstrer par effect qu'ils ne vouloyent estre tels qu'ils s'estoyent mōstré iusques à lors, en foulant au pied toute l'authorité du Roy, amassent des forces de toutes pars, baillent argent à des Aunelles & autres espions, prins és coffres du Roy, enuoyent gensdarmes de tous costez, & tienēt le Roy au milieu d'eux & ayans en ces tempestes obtenu lettres pour le Duc de Guise d'estre lieutenant General du Roy, auec puissance absolue, il ne fut question que de mettre tout à feu & à sang, faisans mourir infinies personnes nobles, & souillans le nō l'hōneur, les yeux & le regne de ce ieune Roy des plus horribles cruautez que lon sauroit penser. Car l'air, la terre & l'eau, seront tesmoins à iamais de la Barbarie de ces monstres qui ont remply la France de sang, le ciel de tesmoins & de iuges, & la terre de complaintes. Leur imposture apparut aussi ouuertement en ce que iamais ils ne voulurēt permettre que le Roy entēdist comme il appartenoit, les iustes complaintes de ses suiets que lon traitoit si vilainement deuant ses yeux. Il demandoit quelques fois auec les larmes aux yeux ce qu'il auoit fait à son peuple, pour luy en vouloir ainsi (car ces messieurs luy cornoyent sans cesse aux oreilles qu'on le vouloit tuer, & sous ce pretexte l'auoyent enuironné de troupes armees & ramassees des plus meschās garnemens du Royaume) & depuis ont continué à se faire garder pres de nos Roys, la dignité desquels ils ont couuerte en ce faisant en ie ne say quelle pompe Persique & frayeur Turquesque) & disoit qu'il vouloit entendre leurs plaintes & raisons. Et par fois disoit à ses bons oncles, Ie ne say que veulent dire ces remuemens. I'enten que c'est à vous

à qui lon en veut : ie voudroy bien, que pour vn temps vous fussiez hors d'icy, afin que lon cognust mieux si ces gens cy s'attachent à moy ou à vous. Mais le meurtrier qui tenoit le Pere de son ennemy entre ses bras, sauuoit sa vie par ce moyen, aussi ceux de Guise se tenans ioints (comme le lierre à la Pyramide) serrez & conioints à ce ieune Prince, paroyent dextrement aux coups, desquels infalliblemẽt ils eussent esté transpercez. Ils reiettoyent donc tous ces propos du Roy, l'asseurant que luy ny messieurs ses freres ne viuroyent vne heure apres leur partemẽt, & que la maison de Bourbon ne cerchoit qu'à les exterminer à l'aide des heretiques. Voila comme ils enuenimoyent le Roy contre son sang & son peuple, prenans Valois pour Guise, iouant manifestemẽt au Roy despouillé. Cõme aussi leurs cruautez n'empecherẽt point qu'on ne leur reprochast ces choses en face & par escrit, estans accusez d'auoir affoibly, mangé & ruiné les Roys & le Royaume. Mais cela sera deduit encor plus particulierement. Le Cardinal fut bien si audacieux alors que de iurer par le sang Dieu en presence du Roy, que le Baron de Castelnaul mourroit, & qu'il n'y auoit homme qui l'en deliurast. Cependãt les edits du Roy couroyent de tous costez, & le Duc de Guise pour se moquer du Roy dauantage, & craignant que si grand nombre d'executez ne les rendist odieux à tous, & que ce mot d'estats dont on leur frottoit desia les oreilles, ne chatoullast le cœur du peuple, fut d'auis de sauuer la vie (comme vn brigand feroit à quelqu'vn qu'il tiendroit à sa mercy au coin d'vn bois) à la pluspart des poures soldats venus à pied : ce qui fut fait & sous main donné à chascun vn teston.

Guerre en Escosse par ceux de Guise aux despens de France.

Ie ne diray point qu'ils conseillerent au Roy de tuer le Prince de Condé, & les moyens qu'ils tindrent pour se lauer & blanchir dans le sang innocent ; ny les calomnies qu'ils imposerent aux morts, & les belles promesses qu'ils faisoyent pour l'auenir, le tout sous le nom du Roy, sans entenir rien : car il sera temps d'en parler encor au long ailleurs. Mais ie ramenteueray aux lecteurs vn autre tort merueilleux que leur ambition fit au Roy & à son estat. Leur niece mariee à François 2. estoit Royne d'Escosse. Or pretendoyent ils qu'elle eust quelque droict sur l'Angleterre, pour estre fille du fils d'vne sœur de Henry huitiesme Roy d'Angleterre, & pretendants qu'Elyzabeth à present regnante

nante seroit facilement deboutee, veu mesmes que Marie Royne d'Angleterre, marié au Roy Philippe, l'auoit fait declairer bastarde. Pourtant firent-ils prendre à leur niepce le titre & les armes d'Agleterre & d'Escosse, resolus de s'approprier en fin le Royaume d'Angleterre, aux despens de la France, sous le nom de leur niepce, fust par finesse ou par force. La Religion dont Elizabeth faisoit profession leur fut vne couuerture bien propre pour gaigner gens en Angleterre, ou lon sait qu'il n'y à que trop de gens affectionnez au Pape. La grandeur du Roy de France & l'alliance inuincible des deux Royaumes leur estoit vn autre marteau, sous lequel s'amasserent beaucoup de seruiteurs secrets & pensionnaires qui vendoyent leur meschante conscience au pois de l'or: & en se moquant de ceux de Guise leur persuaderent que pour attirer l'Angleterre, il faloit donter les Escossois qui pour la pluspart estoyent de la Religion. Car en ce bel exploit les Anglois Catholiques auroyent vn suffisant gage de leur repos pour l'auenir: & qu'il faloit que l'vn des six freres demeurast en Escosse. Sur ces menees entreuint vn trouble en Escosse pour la Religion, le Roy Henry mourut, & eux se voyans à cheual, deliberent de poursuyure ceste proye à cor & à cry. Ils enuoyent l'Euesque d'Amiens fort habile homme en Cour d'Eglise, & qui en vn mois deuoit reduire (ce disoit-il) tous les Escossois desuoyez, & vn certain la Brosse esceruellé & furieux, qui deuoit tuer tout en ce Royaume là. Ces deux bons commissaires arriuez en Escosse, commencent à faire des partages par fantasie des terres des Gentils hommes, & (vendans la peau de l'Ours qu'il nauoyent prins) escriuent à ceux de Guise qu'il y auoit moyen de tirer deux cens mil escus par an de ce Royaume, en faisant mourir la noblesse & assuiettissant le peuple, & qu'on logeroit là commodement mille gentils-homes François pour faire seruice à messieurs de Guise. Dieu sait si ce conseil les grattoit ou il les demangeoit, & s'ils estoyent despitez contre la Royne Douairiere leur sœur & le Sieur d'Oisel son mignon, qui n'estoyent d'auis qu'on courust sus aux Escossois qui auoyent du sang aux ongles, comme ils le monstrerent bien, faisans sentir à l'Euesque qu'ils n'auoyent que faire de son instruction, & contraignans la Brosse de rebrousser chemin & aller faire du braue

 ailleurs,

ailleurs, chassans les prestres, la Cardinauté & Papauté qui y fussent demeurez sans la sotte ambition de ceux de Guise. Mais outre ce coup, ils eurent vne autre recharge du costé d'Angleterre, car la Royne Elizabeth fit vne ample protestation alencontre d'eux expressément, faisant voir à tous qu'ils estoyent cause de tous ces remuemens à la confusion du Roy & à la ruine de son Royaume. Et quelques mines & menees qu'ils fissent puis apres, attachans (selon leur coustume) la peau du renard à celle du Lyon, ils ne gaignerent rien de ce costé-là, sinon honte pour eux & dômage au Roy & au Royaume.

Pendant qu'ils estendoyent leurs ailes si loin, ceux de la Religion croissoyent en France d'vn costé, & les malcontens du gouuernement de ceux de Guise, reprenoyent leurs esprits, encore que lentreprinse d'Amboise en eust merueilleusement estonné la pluspart au commencement. Là dessus le Duc de Guise lieutenant general, despité extremement qu'en son gouuernemẽt du Dauphine, ceux de la Religion auoyent leué la teste les premiers, y fait descendre seze enseignes des vieilles bandes du Piedmont, & plusieurs autres compagnies de gendarmes François sous la conduite de Tauannes, Maugiron & autres qui firent de merueilleux rauages en ce pays là. Tost apres ils meinent le Roy à Tours, où il ne tint pas à eux que la ville ne fut ruinee, car ils estimoyent que les habitans auoyent fauorisé l'entreprise d'Amboyse, & leur en ont longuement gardé vne dent de laict.

Cõment resistent à tout ordre. En pourmenant ainsi le Roy, & luy faisant gouster les apasts de toutes voluptez, ils abusoyẽt de sa ieunesse & simplicité, plantans de iour à autres les piliers de leur grandeur pour l'auenir. Et tant plus ils se voyoient contredits, plus estoyent-ils enuenimez & affinez à nouuelles pratiques, rẽdans le Roy odieux à ses suiets & aux estrangers mesmes, ruinans plus le Royaume en vn mois alors, qu'il n'auoit esté en vn an és guerres contre le Roy d'Espagne: car c'est vne chose incroyable des exactions & des debtes qu'ils firẽt & des biens qu'ils amasserent sous Frãçois leur neueu. Ces deportemens conioints auec vne violence extreme, mirent la pluspart des suiets comme en desespoir de voir iamais la France en repos, veu les coups que ceux-cy luy donnoyent. Toutesfois pour y remedier premierement sous le nom de

Theo-

Theophile, fut enuoyé vne remonstrance à la Royne mere, ou la tyrannie de ceux de Guise estoit depainte au vif, & la cõclusion estoit, qu'il faloit pouruoir au gouuernemẽt du Royaume, & bailler vn conseil au Roy, selon les anciennes constitutions & obseruatiõs de France, non pas à l'appetit de ceux de Guise. Puis appaiser les troubles de la Religion par vn Cõcile sainct & libre. La Royne mere qui estoit lors sous leurs pattes, & taschoit de leur cõplaire en toutes choses, leur seruant d'espionne en tout ce qu'elle pouuoit, fit retenir celuy qui porta ceste remonstrance, & apres auoit fait cercher de tous costez ce Theophile, & donné des peurs au porteur iusqu'à le vouloir batre, considerant que tels escrits pourroyẽt auec le temps esteindre leurs feux & reboucher la pointe de leurs glaiues, concluent de metre l'inquisition d'Espagne en France, ayans premierement par leurs seruiteurs secrets en Alemaigne & ailleurs entretenus aux despens du Roy, diffamé par toutes sortes de calomnies ceux de la religion. Toutesfois la sagesse du Chancelier de l'Hospital qui manioit politiquement ces espines, rõpit le coup en quelque sorte, car au lieu de l'inquisition, fut dressé l'edict de Romorantin, defendãt toutes assemblees illicites, cõprenant sous icelles les presches & exercices de la Religion. Mais au lieu d'appaiser les troubles, cest edit les redoubla de toutes parts. Ce qui cõmença à resueiller les esprits fut vn liure intitulé la Maiorité du Roy escrit en la faueur de ceux de Guise par Iẽa du Tillet greffier de la Cour de Parlement à Paris encor que le traitement qu'il auoit receu du Cardinal ne luy en deust auoir donné la volonté, mais lors chascun adoroit ces messieurs, aussi estoyent-ils Roys.

A ce liure fut fait vne viue response, suyuie puis apres de diuers autres liurets en grãd nombre, pour lesquels fut fait fort grande recerche, iusques à faire pendre Martin l'Hommet qui auoit imprimé le Tygre de la France ou le Cardinal entre ses autres freres estoit depaint de toutes couleurs. D'vn costé le Cardinal faignoit d'estre bien ioyeux qu'on l'immortalizoit ainsi, & de l'autre il pratiquoit gens afin de respondre à tels libelles qui descouuroyent ses ruses, & faisoyent desia sa legende, immortalizans voirement les ordures de luy & de toute sa maison. Mais du Tillet entre autres q auoit eu vn bõ coup d'estrille, s'excusa pour l'auenir & exhorta le Cardinal de pouruoir à ses affaires par autre

moyen, c'est assauoir d'vser contre les personnes & biens de ceux de la Religion de toutes les rigueurs dont on se pourroit auiser, afin de ne leur donner pied ferme, ny aucun esprit deliure: & que le Cardinal pourroit escrire particulierement aux Princes, ce qui fut suiuy comme le plus expedient.

Nouuelles ruines du Royaume

Or pour entretenir leur credit, vers les Princes estrangers, descouurir ce qui disoyent & faisoyent, outre les ambassadeurs ordinaires qui estoyent à la deuotion de ceux de Guise, ils gaignerent à force d'argent plusieurs seruiteurs de ces Princes mesmes, ayās en Espagne, Angleterre & Allemaigne pensionnaires aux despens du Royaume de France. Mais outre tout cela ils auoyent des seruiteurs secrets és cours de ces Princes estrangers & des Princes & Seigneurs de France, ausquels ils donnoyent de telles pensions, que seulement la despense des seruiteurs secrets en France montoit par mois plus de vingt mille francs. Ils auoyent encor des coureurs qui alloyent espians par les hostelleries sur les champs pour marquer les vns & les autres, dont plusieurs (sans y penser) quelque temps apres estoyent emprisonnez & mis en tel poinct, que lon en oyoit plus aucunes nouuelles.

Cela ainsi dressé ils renouuellent leur ligue auec la Royne mere, escriuent à tous leurs partisans, & s'emparent de toutes fortes de gens, tellement que le Duc de Guise s'osa vanter qu'il auoit promesse de douze cens gentils-hommes signalez, & le serment de leurs chefs auec lesquels & les vieilles bandes venues du Piedmont & autres qu'il auoit à cōmandement, il passeroit sus le ventre à tous ses ennemis. Puis le Cardinal mit en auant au conseil du Roy, qu'il se faloit saisir de la personne du Prince de Cōdé, chargé d'estre chef de l'entreprise d'Amboise: & ayans entendu qu'il estoit allé en Bearn, persuadent au Roy que c'estoit pour luy faire guerre nouuelle, afin d'eschapper la punition de sa faute. Ceste impression dōnee, ils expedient nouuelles cōmissiōs pour leuer gens, afin d'aller assaillir le Roy de Nauarre qui auoit retiré le Prince son Frere. Enuoyent le Mareschal de S. André espier ce que faisoit le Prince. Font venir par l'entremise de la Royne mere vn nommé la Plaincle, afin d'entendre encor plus particulierement les plaintes des Huguenots d'estat & de Religion, pour se munir de nouuelles finesses allencontre, & deslors furent si impudens,

& elle si ie ne say quelle de dire, que le remede à tant de mescontentemens seroit qu'apres le premier Prince du sang marchast vn de ceux de Guise, & ainsi consequemment. En quoy ils descouurirent assez quel esprit les menoit. Puis changēt les gouuerneurs comme bon leur semble, enuoyēt la Motte Gondrin en Dauphiné, & autres à leur poste deça & delà: preparans ainsi leurs filez pour attrapper à leur aise tous leur ennemis.

Et comme les iugemens de Dieu sont admirables en vn poinct, c'est que les plus hardis contempteurs de sa maiesté ont pour vn temps toutes choses plus qu'à souhait, à fin que leur ruine soit tāt plus grande puis apres: ainsi en print-il à ceux de Guise. Car comme ils estoyent aux escoutes, ne sachans par quel bout commencer, la Sague gentil-homme Basque depesché par le Prince de Condé pour aller solliciter ses amis, fut prins à Fontainebleau auec plusieurs despeches, par le moyen desquelles & de ses cōfessions en la torture, ils apperceurent encor mieux que le filet de leur tyrannie s'en alloit coupé, s'ils n'y prenoyent garde. Premierement font emprisonner le Vidame de Chartres, la belle-mere du Prince de Condé: enuoyent le Conte Ringraue aux frontieres de Lorraine pour tenir prest vn regimēt de Lansquenets & deux mille pistoliers: Font descendre le long de la riuiere de Loyre les vieilles bandes venues du Piedmont en Dauphiné, faignās les vouloir enuoyer en Escosse: mais ils seiournerent à Gyen & à l'entour de Montargis, pour s'asseurer au besoin des maisons de l'Admiral. Là ils cōmirent des maux incroyables auec impunité pour en tirer meilleur seruice pillans ou rançonnans les meilleures maisons, violās les pl⁹ belles filles & fēmes, & pour ne faire iustice, suffisoit de charger les cōplaignās d'estre Huguenots.

Vn autre expedient se presenta là dessus pour acheminer encor mieux leurs desseins. La Royne mere voyant tant d'apprests, & que parmy telles tempestes elle ne pourroit subsister aisément, d'autant que l'vn des deux partis l'humilieroit. Car elle redoutoit plus cent fois ceux de Guise que tous autres, tenant pour certain (comme aussi il estoit vray) que s'ils venoyent à bout des Princes du sang, ils n'espargneroyent ses enfans ny elle auec. D'autrepart si ceux de Guise estoyent mattez, d'autant qu'elle s'estoit iointe à eux, il y auoit danger aussi qu'elle ne tombast quand & eux. *Assẽblee de Fontainebleau.*

Pourtant elle demande auis à l'Amiral & au Châcelier, qui luy declairerent estre necessaire de proposer au Conseil du Roy que les Princes, Seigneurs du Royaume, Cheualiers de l'ordre & gens d'authorité fussent assemblez pour regarder tous les moyens de pacifier les troubles.

Ceux de Guise entendans cest auis, encor qu'il n'aimassent en sorte quelconque ceste liberté de l'Amiral & du Chancelier, & fussent bien deliberez de les abattre comme les autres, neantmoins y condescendirent, estimans que c'estoit vne plus belle ouuerture que toutes les autres pour venir à leur poinct. Ils disoyent donc, que quand le Roy de Nauarre, le Prince de Condé, le Connestable & autres receuroyent les lettres du Roy à ceste fin, ils ne feroyent aucune faute de venir, & qu'alors ils seroyent tout portez, pour estre retenus, sans donner la peine de les aller cercher si loin. Que s'ils ne pouuoyent gaigner encor cela, pour le moins auroyent-ils tant de voix en ceste assemblee, que toutes leurs actions passees y seroyent authorisees, & leur degré estably pour l'auenir, tellement q̃ puis apres ce seroit vn crime manifeste à quiconque y voudroit contreuenir. Que les estats (si aucuns se tenoyent) seroyent bridez par la decision de si notable assemblee, & par consequent, demeureroyent Roys de France par effect, en attendant que leurs autres pratiques leur en feroyent aussi auoir le nom.

Et si leurs ennemis ne se trouuoyent en ceste assemblee, ils auroyent nouuelle prinse sur eux, tant pour les mettre de plus en plus en la male grace & deffiance du Roy, que pour se venger d'eux auec plus de pretexte puis apres. Ainsi donc il ne fut questiõ que de faire courir paquets de toutes parts au nom du Roy, & leurs lettres à leurs amis. Lors leur vindrent bien à propos tant de Cheualiers de l'ordre qu'ils auoyent forgez peu au parauant, car ce furent autant de voix gaignees à la confusion du Roy & du Royaume.

Mais ils vserent d'vne merueilleuse ruse à l'endroit du Roy de Nauarre. Ils luy firent escrire par la Royne mere qu'il eust à venir: & par dessous luy firent dire par ses conseilliers, assauoir Descars son chamberlan, Bouchart son Chancelier & autres qui estoyẽt leurs espions & seruiteurs secrets vers ce Prince, qu'il n'allast poinct à ceste assemblee, & par ce moyen donnerent vn tel coup de pied à l'estat du Royaume qu'il s'en sent encor: car ce Prince estãt intimidé

fut cause que le gouuernement demeura à ces messieurs qui se fortifierent de nouueau puis apres.

En ceste assemblee trois personnes seulement les picquerent, & specialement deux les irriterent iusques au bout. l'Euesque du Valence disant son opinion les eschaufa: mais l'Archeuesque de Vienne nommé Marillac les fit bien châger de contenance en sa docte & hardie harangue touchant l'authorité des estats & l'vrgente necessité des les assembler: concluant aussi à vn concile nationnal.

Traitant des estats, il monstra premierement que c'estoit le vray moyen de retenir le peuple en deuoir, puis monstra que c'estoit des estats, à quelle fin ils doyuent estre assemblez. Que les plaintes du peuple doyuẽt estre oüyes & examinees en presence des estats. Là dessus il fit vn discours bien à propos des maux qui trauailloyent le Royaume, & dont ceux de Guise (sans les nommer) estoyent cause. Ces maux estoyẽt les surcharges extraordinaires creuës & multiplees de telle sorte que le peuple en estoit accablé: l'espuisement des finances du Roy, ses grãdes debtes, les despenses excessiues du Royaume, l'ignorance du fond des finances, les affaires d'estat embrouillez, les premiers ministres du Roy chargez de tourner toutes choses à leur auantage, & faire leur profit particulier de la calamité de tous, le Roy n'estoit obey ny le peuple escouté, le gouuernement mal cõduit. En apres il monstroit les grandes cõmoditez que ceste assemblee d'estats apporteroit. Le Roy entẽdroit par le menu les affaires de son Royaume, examineroit les mœurs de son peuple, cognoistroit sa portee & pouruoiroit à son estat: deuiendroit bon pasteur tondant son troupeau doucement sans autremẽt l'offenser: se comporteroit royalemẽt, c'est à dire, benignement & saintement: seroit heureux & acquerroit ce beau nom de Pere du peuple duquel la memoire au Roy Loys 12. est plus celebree & reluit pour exemple à la posterité, plus que toutes les conquestes & victoires de ceux qui ont esté au parauant. En apres, le peuple seroit tant plus encouragé de subuenir à son Roy. Ce qui est ordonné en telles assemblees à vne merueilleuse efficace de rendre le peuple alaigre & prompt à tout bon deuoir. Ou quãd peu de gens sont appelez à bastir les loix, on viẽt à interpreter qu'elles ont esté forgees selon la passion d'aucuns, & sans examiner les raisons qu'eussent peu alleguer

De l'assemblee des Estats.

les

les absens, s'ils eussent esté ouys. Il adioustoit que la maison de France auoit flory vnze cens ans durant en conseruant l'authorité des estats. Que le mesme estoit auenu en l'Empire, és royaumes d'Espagne, d'Angleterre, d'Escosse, de Dannemarch, Suede, Boheme, Hongrie & par tout ailleurs. Il respondoit amplement puis apres à toutes les obiections de ceux qui vouloyent faire à croire que l'authorité du Roy estoit diminuee en assemblant les estats, & taxoit lors assez ouuertement la tyrannie de ceux de Guise, lesquels aussi luy en sceurent si mauuais gré qu'apres l'auoir fait menacer, il fut côtraint se retirer, & voyant en quel estat estoyent les affaires, il en mourut de regret. Sa harangue est imprimee & inseree en la notable histoire de François second de nouueau mise en lumiere. Partant n'auons voulu allonger ce propos pour le present.

Mais ce qui les mit en fureur extreme fut la harangue de l'Amiral qui perça l'apostume de leur tyrannie: car parlant expressément de la nouuelle garde du Roy, monstra que c'estoit tresmal fait à ceux qui auoyent ainsi armé le Prince contre ses suiects, & dit nommément que si quelques officiers du Roy craignoyent d'estre offensez, ils en deuoyent oster les occasions, & que le mal contentement n'estoit pas côtre le Roy (& à quel propos aussi, veu que c'estoit vn enfant qui ne bougeoit, ny ne faisoit rien que par le conseil & abouchement de ses oncles) mais contre ceux qui manioyêt les affaires du Royaume, à quoy il estoit aisé de pouruoir, pourueu que tout fust côpassé par bon ordre & selon les loix du Royaume. Le reste de la harangue tendoit à mesme fin que Marillac. Il y auoit aussi quelque chose de la Religion. Les deux freres de Guise môstrerent lors qu'ils estoyent Roys: car outre ce tous les Cheualiers de l'ordre là presens n'oserent haranguer, ains disoyent seulement qu'ils estoyent de l'auis de M. le Cardinal, ils s'attaquerent specialemêt à l'Amiral, insistans sur ceste nouuelle garde, & môstrans en somme que François leur neueu seruoit de masque & couuerture à leur felonnie. Comme aussi les lettres enuoyees incontinent apres ceste assemblee aux Baillifs & Seneschaux le monstroyent. Car elles auoyent esté dressees pour le Cardinal, qui promettoit vne grande reformation de l'Eglise (mais deuinez si les putains reformerêt les Bordeaux) ensemble les estats, lesquels on assignoit au 10. iour

de De-

de Decembre en la ville de Meaux. Et que cependãt les gouuerneurs & lieutenans des Prouinces (pour la pluspart seruiteurs & esclaues de la maison de Guise) visiteroyent respectiuement leurs villes, pour entendre par le menu & luy rapporter les doleances du peuple, c'est à dire pratiquer de tous costez à l'establissement de la tyrannie. Ainsi se mocquent-ils de l'authorité Royale, en rendant vaine & frustratoire vne si notable assemblee, comme les effets en apparurent incontinent.

Ils adiousterent à cela vn autre trait de merueilleuse audace alencontre du Roy, c'est de faire mettre en armes toutes les compagnies des ordonnances, sous pretexte que le feu d'Amboyse n'estoit pas estaint, mais veritablemẽt pour ruiner les Princes du sang, oster toute liberté aux estats, & acheuer de brouiller tout. Et pour se fortifier dauantage, ayans cõmãdé le retour des troupes Françoises reuenues d'Escosse par le traite de paix (que le Roy y auoit esté cõtraint accorder à son grand deshonneur & desauãtage, par la folle ambition de ses oncles) les ioignirent aux vieilles bandes de Piemont, Mets, & Picardie, pour leur garde, outre douze cens hommes, reseruez outre le departement des cõpagnies mises & enuoyees par tous les gouuernemens. Ayans ainsi le glaiue au poing & montez à l'auantage, font vne despesche du Roy leur neueu au Roy de Nauarre, par laquelle le Prince de Condé estoit chargé de crime de lese maiesté: & pour en auoir le coeur net, ledit Seigneur prioit le Roy de Nauarre de luy enuoyer son frere en bõne & seure garde: sinon il seroit luy mesmes contraint de l'aller querir auec si bonne compagnie que la force luy en demoureroit. Le Roy de Nauarre & son frere respondirẽt sagement & de telle constãce, que ceux de Guise virent bien qu'auec toute leurs puissance à peine en pourroyent-ils auoir le bout. Et pourtant s'aduiserent-ils de se seruir de la foy & promesse du Roy pour tromper ces Princes, & les attirer au piege. Parquoy ils sõt incontinent vne autre despesche, par laquelle le Roy mandoit au roy de Nauarre & au Prince de Condé qu'ils pourroyent venir vers luy en toute seureté, & s'en retourner quand bon leur sembleroit, les asseurant en parole de Roy, qu'il ne seroit attenté à leurs personnes en aucune maniere, qu'il entendroit paisiblement leurs remonstrances & iustifications, sans qu'ils entrassent en prison, ou qu'on leur fist

procez:

procez : seulement il vouloit auoir responce de la bouche du Prince sur les poincts dont on le chargeoit, & qu'il ne pouuoit aucunement croire : brief qu'ils seroyent recueillis selon leur estat & dignité, voire qu'on leur bailleroit le rāg qui leur appartenoit au maniemēt des affaires, afin d'auoir leur conseil & auis pour rendre toutes choses bien policees. Et quant à la Religion de laquelle ledit Sieur Prince auoit fait declaration & protestation publique, il ne vouloit ny n'entendoit q̄ pour raison de ce, il en fust aucunemēt troublé ny inquieté. Ces poures Princes, comme vrais Frāçois s'appuyans sur vne si solennelle promesse, encor qu'ils ne fussent pas du tout si aueugles qu'ils ne vissent les griffes de ces lyons de Guise qui les attendoyent pour les deuorer, ny tant desnuez de moyens qu'ils ne peussent par le moyen des armes renger ces vsurpateurs & en venir à bout: toutesfois s'appuyans sur leur innocence, & conduits cependant, comme nous le dirons plus particulierement en autre endroit, se mettent en chemin & peu à peu donnent congé à ceux qui les accompagnoyent, pour auec petite trouppe venir donner dedans le filé de leurs ennemis.

Ceux de Guise fōt le Roy François 2. periure & desloyal contre son ppre sang.

Voyons donc comme ils firent tenir à leur neueu la foy tant solennellemēt promise. Le mesme iour que les Princes arriuerent ayans esté fort indignement receus, & peu respectez ou point du tout, le Roy s'estant fait suyure par eux en la chambre de la Royne mere, s'adressant au Prince de Cōdé luy dit, qu'on luy auoit rapporté de plusieurs endroits qu'il auoit fait & faisoit plusieurs entreprises contre luy & l'estat de son Royaume, à raison dequoy il l'auoit mandé pour en sauoir la verité par sa bouche. Le Prince ayāt respōdu pertinemment & monstré son innocence & descouuert la malice de ceux de Guise, (qui n'estoyent presens craignans la touche) neantmoins tout à l'heure mesmes fut mis entre les mains de Chauigny capitaine des gardes, esclaue de ceux de Guise, & par eux enuoyé là expressément pour emmener ce Prince prisonnier. Car on ne le voulut pas bailler en garde au Roy de Nauarre son frere qui en respondoit sur sa vie : mais il auoit assez affaire à garder la sienne.

Leurs pratiques enuers les estrāgers.

Or comme vne meschante conscience ne cesse de cercher des moyens de mesmes pour s'appuyer, ceux de Guise voyans qu'ils auoyent cōmencé vne besongne, de laquelle ils viendroyent mal aisément à bout, s'il n'estoyent fauorisez

que

que des François, encor que plusieurs eussent desia renoncé à leur liberté ; ils deliberent de pratiquer & attirer à eux les Princes estrangers pour s'en preualoir au besoin. Lon peut penser si le Roy ne payoit pas les ioueurs de ces tragœdies, & comme son authorité estoit manifestement vsurpee en cest endroit. La paix auoit esté faite auec le Roy d'Espagne, à ceste condition entre autres que les deux Roys persecuteroyent les Lutheriens à toute outrãce. Ceste entreprinse ayant esté rompue par la mort d'Henry, fut remise sus au cõmencement du regne de Frãçois, puis entremise à cause du fait d'Amboise. Mais ceux de Guise ayans leurs deux plus fort ennemis en main, resolurent (en se moquant aussi du Roy d'Espagne & luy faisans à croire qu'ils estoyent grans zelateurs de l'Eglise Catholique) exterminer tellemẽt ceux de la Religion, que par mesme ils aplanissent dauantage le chemin pour paruenir au throsne. Ils mandent donc à l'Espagnol, qui de son costé estoit au guet, (deliberé de leur dõner vne trousse, si l'occasion s'en fust offerte à propos) que le Roy de Nauarre & le Prince de Condé sous ombre de quereler le gouuernement, vouloyent faire mourir le Roy & ses freres, & à l'aide de la Royne d'Angleterre, des Princes protestãs & Suisses Euãgeliques introduire leur Religion en Frãce, & regler aussi puis apres toute la Chrestiẽté. Il y auoit prou d'autres pareilles calomnies, en fin desq̃lles ils adioustoyẽt, Que s'il plaisoit au Roy d'Espagne les maintenir & fauoriser en leur gouuernemẽt, ils empescheroyent le mal qu'on luy vouloit faire, & tiendroyẽt la main à ce q̃ les promesses d'Henry fussent accõplies. Ils receurẽt respõce telle qu'ils demãdoyent, par le moyen du Cardinal d'Aras qui pensoit lors auoir trouué vne belle breche pour faire entrer son maistre en France; mais quand ceux de Guise fussent deuenus Roys, il y auroit encor moins d'entree qu'il n'a : & peut estre eust-il esté en plus grand' peine qu'il n'a esté: car l'ambition ne veut ny ne peut porter de cõpagnon. De mesme pas ils enuoyent au Pape, au Duc de Sauoye, & gaigner les Suisses Catholiques par les menees du Colonel Freulich, qui estoit à leur deuotion : se resoluent de ruiner tous leurs ennemis en France cest hyuer-là, & sur le printemps aller assaillir Geneue, puis les Allemans & Suisses de la Religion. Et afin que l'Espagnol n'eust aucun empeschement du costé du Turc, qui se pourroit ietter sur ses pays,

pour ruiner la France.

tandis

tandis que ses plus grandes troupes entreroyent és pays du Roy de Nauarre, on enuoya expres à Constantinople vers luy, pour accuser les Princes du sang de trahison & desloyauté; & d'auoir conspiré auec certaines gens d'vne nouuelle Religiõ qui ne recognoissoit nuls magistrats ny superioritez, pour mettre à mort le Roy & ses freres: le suppliant cependant qu'on seroit empesché à reprimer leur audace, de rien innouer ny entreprendre du costé d'Italie & d'Espagne, & ce en consideration de l'ancienne amitié, alliance & confederation qui estoit entre luy & les Roys de France. Ils eurẽt si bonne responce que le Duc de Guise se desborda iusques à dire par plusieurs fois, qu'en tout euenement il aimeroit mieux que le Royaume tombast en la puissance du Turc, & demeurast sous sa domination que de voir la doctrine des Lutheriens & heretiques, qu'il appelloit, y estre receue.

Voila de merueilleux apprests pour l'establissement de leur grandeur. Car ils estoyent armez de toutes pieces dedãs le Royaume, ayans le Roy en leur main, & leurs ennemis cõme à leurs pieds. Ils auoyent les villes, les Gouuerneurs, les finances, le peuple à cõmandement. Les susdits Princes estrangers les fauorisoyent: & peut estre eussent ils eu quelque lopin du gasteau, comme specialement l'Espagnol s'y attendoit bien, ayant ainsi obtenu aisement vne trefue du Turc son grand ennemy, pour se ruer sur la France; & par ainsi lon voit où la cruelle ambition de ces gens reduisoit toutes choses, si Dieu ne fust apparu tout à l'instant, leur donnant plusieurs coups sur leurs oreilles auant qu'ils plïassent le gantelet.

Les desseins de ceux de Guise rõpus. Ils auoyent accordé l'assemblee des estats pour descouurir tant plus aisément leurs ennemis. Et appelloyent les lettres patentes du Roy la ratoire pour attrapper les fols: mais cela n'empescha point qu'aux estats particuliers des Prouinces beaucoup de choses ne fussent mises en auant pour le restablissement du Royaume, tant à l'esgard de la Religion que de la police, comme à Blois, à Angers, & notamment à Paris: car toute la grandeur dont ceux de Guise se faisoyent redouter de tous costez, il en fut dit tout haut en plein hostel de ville (les nouuelles entendues de l'emprisonnement du Prince de Condé) que lon ne souffriroit pas le sang de France estre foulé par des estrangers. Ces bruits firent haster le procez au Prince de Cõdé lequel on vouloit

faire mourir enuiron le dixiesme de Decembre. Quant au Roy de Nauarre, ils tascherent de le faire mourir, & mesmes voulurent faire ce tort au Roy leur neueu que de leur seruir de bourreau à espandre son propre sang. Et comme il ne restoit plus qu'executer ce coup pour puis apres en faire infinis dautres, Dieu frappa François 2. d'vn apostume en l'oreille dont il fut estouffé finalement & mourut le cinquiesme iour de Decembre 1560. Ceste mort rompit leurs entreprinses, & les effraya de telle sorte au commencement, que quand ils cognurent qu'il n'y auoit plus d'esperance, ils s'allerent enfermer dans leurs logis, plains de crainte & de frayeur incroyable, d'où ils ne partirent d'vn iour ou de deux, iusques à ce qu'ils eussent asseurãce de la Royne mere & du Roy de Nauarre que rien ne leur seroit fait. Toutesfois ils ne furent si malauisez qu'ils ne fissent des leur sortie porter en leurs logis soixante ou quatre vingts mil francs qu'il y auoit de reste à l'espargne: en sorte que les finances du Roy estoyent toutes espuisees: mais nul ne s'y opposa, ce qui fut trouué encores plus estrange, & fit cognoistre clairement, que cela ne se faisoit sans le consentement de la Royne mere, qui vouloit maintenir son authorité par la leur. Et à dire le vray, si elle ne les eust portez, ils donnoyent alors du nez en terre: mais les ruses & pratiques de ce costé-là meritent vn autre discours.

I'oubliois vn autre trait de meschancete de ceux de Guise à l'endroit de leur neueu. Voulãs se lauer les mains de toutes choses passees, & les reietter sur la puissance & volonté absoluë, encores que ce fust vn enfant qui n'eust le sens ny la discretion de pouuoir examiner ny entreprendre telles choses & de si grande importance, ils obtindrent aisément de luy, qu'il parleroit doucement & amiablement au Roy de Nauarre. Ce qu'il fit trois iours auant que tomber malade, declairant que ceux de Guise n'auoyent iamais rien entrepris contre luy ny cõtre les siens: mais que de son propre mouuement & contre leur auis il auoit fait emprisonner le Prince de Condé son frere. Le prioit d'ainsi le croire, & d'effacer pour l'amour de luy & de la Royne sa mere toute la mauuaise opiniõ qu'il pourroit auoir cõceuë deux. Ce qui leur seruit grandemẽt puis apres: car ayant tiré ceste confession de la bouche du Roy, lequel ils faisoyent mentir vilainement en cest endroit, ils nierent puis apres fort &

ferme tout ce qu'on leur pouuoit obiecter, chargeans de tout le dos du trespassé, & voulans combatre tous ceux qui diroyent qu'ils eussent rien entrepris de leur teste.

Outre les pratiques susnommees auec les estrãgers: sous le nom du Roy, à l'issue des estats, les forces de France deuoyent estre parties en quatre armees conduites par les Mareschaux de S. André, de Brissac & de Thermes, & du Sieur d'Aumale pour faire le rauage qu'on peut penser. Car outre la subuersion entiere de tous les estats, & la ruine des plus grandes & anciennes maisons qu'on deuoit attaquer, fust pour cause de la Religion, ou pour auoir tenu le party des Princes, ou pour auoir mal parlé du Roy, & autres infinis moyens, la France deuoit estre reduite à la façõ de viure du Turc, afin qu'il ne fust en la puissance d'aucun de s'esleuer puis apres contre la tyrãnie de ceux de Guise. Que si par importunité lon pardonnoit à quelqu'vn, c'estoit à condition de perpetuelle ignominie. Outreplus, le Cardinal auoit vsé de telle diligẽce, qu'il n'y auoit coin au Royaume, des habitans duquel il n'eust les noms & surnoms, s'ils estoyent de la Religiõ, ou gens de faction & entreprise, pour leur pouuoir nuire & ne s'estre rengez à leur deuotion. Ce qu'il auoit recouuré par le moyen des apostats & seruiteurs secrets qui alloyent ordinairemẽt rodans çà & là pour sonder les cœurs & volõtez des hommes: en sorte que tels truans estoyent les iuges & dressoyent les sentẽces de mort de tout le monde. Or auoyent-ils deliberé d'animer tellement le peuple contre ceux de la Religion specialement, qu'il ne leur faudroit point d'autre bourreau: & n'estoit pas questiõ en ce faisant de dire, Ie n'en suis pas, car les sentences en deuoyent estre pronõcees par les moines & autres prescheurs attiltrez pour aller par tout. Ceste licence au peuple s'appeloit lascher la grande leuriere, pour mot du guet, & n'y auoit endroit en France qui se fust peu exempter de ceste calamité. Le Roy d'Espagne s'estoit tellement auancé de son costé, selon le temps & la promesse qu'il auoit faite à ceux de Guise, que desia cinq ou six mil Espagnols auoyẽt prins la route de Bearn, pour surprendre la Royne de Nauarre à l'improuiste, la mettre à mort auec ses enfans, & faire pareil massacre tant de ses suiets que de ceux de la France: & en ce faisant arrester & rompre les forces qui estoyent en Guyenne. Mais les nouuelles venues à l'Espagnol de la mort du

Roy, & que la Royne de Nauarre les auoit descouuerts, & s'estoit tellement fortifiee dans ses places fortes, q̃ mal aisément la pouuoit-on auoir sans long siege : ne sachant quel ply prendroyent les affaires, & craignant d'auoir à dos par ceux mesmes qui auoyent fait venir ses troupes dãs le pays, entre lesquels Monluc estoit des premiers, sous la promesse du Conté d'Armignac, ils se retirerent sans rien exploiter, ioint que les lettres qu'ils auoyent du Roy pour le passage à trauers Bayonne (qui est l'vne des principales forteresses & clefs du Royaume) fust en grand ou en petit nombre, & le mandement de leur aider de viures, artillerie & munitiõs tãt qu'ils en voudroyent n'eussent eu aucune force ne vertu apres la mort dudit Seigneur quelques expresses & accompagnees de menaces qu'elles fussent.

Commẽt ils se porterent à la mort de François 2.

Si ceux de Guise s'estoyent outrageusement portez durãt la vie de ce ieune Roy leur neueu, ils ne recouurerẽt pas leur hõneur en sa mort. De son viuãt ils en firent si bonne garde que nul n'en approchoit que par leur mercy. Ie laisse à parler comment ils le manierent en particulier. Car outre ce qu'ils le firent souler de plaisirs de la chair auant qu'il eust aage, ils remplirent sa maison de corruptions & infametez. Et pour le grand desir qu'ils auoyent que leur niece eust des enfans, & cependant sachant bien que François estoit mal disposé à cela, ayant les parties generatiues du tout constipees & empeschees, ils laisserent approcher d'elle plusieurs courtisãs, à qui il ne tint pas qu'elle ne deuinst bien fertile. Encores suis-ie honteux de sauoir qu'en vn tableau qu'vn certain Italien Luquoys trouua moyen de faire porter en la chambre du Cardinal de Lorraine auec lettres du Pape, au lieu d'vne nostre dame de grace, ledit Cardinal, la Royne sa niece, la Royne mere & la Duchesse de Guise estoyẽt peints au vif, les corps nuds, ayans les bras au col, & les iambes entrelacees ensemble. Ie voudrois auoir oublié les ordures execrables que i'ay ouy raconter de luy & de ses freres par ceux qui estoyent à la Cour du viuant de François 2. & qui estoyent tesmoins des choses qui se manifestoyent presque aux yeux de tous. François auoit mesprisé tout le monde pour les honorer, mal contenté tout le Royaume pour les satisfaire & mettre au dessus, se preparoit à mettre le cousteau en son propre sang (on peut bien dire en son propre corps) pour les sauuer : brief s'estoit hay

uy-mesmes pour les aimer, & rabaissé pour les hausser: fut-il onques pestiferé plus abandonné que ce corps fut d'eux mesmes? Il en alla ainsi. La coustume obseruee de tout temps en France apres la mort des Roys est telle, que leurs plus fauoris & ceux qui ont conduit & manié leurs affaires, doyuent les accompagner iusqu'au tombeau, & durant quarante iours qu'ils sont gardez & seruis solennellement, attendant leurs funerailles. Ayans donc ceux de Guise fait garder estroitement ceste ceremonie apres le trespas de Henry, & le Duc de Guise y estant doublemēt attenu & obligé, pour auoir eu (auec le souuerain commandemēt) l'estat de grand Maistre de France, qui y astrint notamment ceux qui ont telle dignité: tant y a toutesfois que nuls de tous ceux de la maison de Guise ne firent cest hōneur à leur Roy & maistre & mary de leur niece, lequel viuant leur estoit tant cher: ains par leur conseil & auis fut enuoyé iour & nuict ietter dans le tombeau de son pere, sans autre pōpe ne solennité funebre. Dont auint vn brocard que le Roy ennemy mortel des Huguenots n'auoit peu empescher d'estre enterré luy-mesmes à la Huguenotte. Ce qui amena ceux de Guise leurs partisans à ce poinct, fut l'assemblee des estats où ils vouloyent assister, pour crainte que lon decretast quelque chose contre eux, & aussi que leur absence fist cognoistre à tout le monde la differēce entre leur gouuernement furieux & illegitime, & celuy des Princes du sang, du Cōnestable, de Montmorency son aisné & des trois freres de Chastillon: & que par ce moyen la cause & racine de la contagion qui infectoit la Republique fust retrāchee, chose qu'ils craignoyent plus que la peste, voyans bien que s'ils n'y donnoyent ordre, on cognoistroit qu'ils estoyent la vraye cause & source du desordre. Mais sur tout ils auoyent à gouuerner vne femme, la fermeté de laquelle leur estoit grandement suspecte, ayant l'Amiral au pres du Roy son fils, auquel alors elle deferoit beaucoup, autant qu'elle s'en pouuoit seruir pour adoucir les Princes & les estats. Ils se doutoyent aussi qu'ils n'auroyent les talons plustost tournez de la Cour ou du maniement des affaires, que lon ne fist vne infinité de plaintes, la verification desquelles ne pourroit estre desniee par la Royne mere ny autres de leurs amis, attendu que le crime de lese maiesté trottoit en campagne. Ces occasions meurent ceux de Guise à quitter &

renuerser toutes bonnes loix & obseruations accoustumees és funerailles. Le Cardinal s'en voulut excuser sur le Roy de Nauarre & les Chastillons, disant qu'ils l'auoyent ainsi auisé au conseil, par ce qu'il n'y auoit argent pour employer en cest œuure pitoyable, combien que les quatre vingts mil liures tirees par luy & son frere des deniers venus de Poictou y eussent esté plus que suffisantes. Aussi en furent ils taxez publiquement deslors. Car le corps ayāt esté amene à S Denis par Sansac & la Brosse, où il fut enterré sans aucune solennité ny ceremonie Royale, deux iours apres l'enterrement, lon trouua attaché auec deux espingles sur le drap de velours qui estoit sur le corps dudit Roy François vn petit billet de papier contenant ces mots. *Ou est messire Tanneguy du Chastel? mais il estoit François.* Dont chacun au commencement ne faisoit que rire: mais en fin y ayant pēsé de plus pres, fut iugé que c'estoit autre que lon n'estimoit. Tanneguy auoit esté premier Chambellan du Roy Charles septiesme, & despendit huict vingt mille liures pour faire enterrer solennellement son maistre, qui ne luy furent rendus que trois ans apres. Il fist ceste despense de ses deniers, voyant le corps estre abandonné d'vn chacun, tous les Seigneurs s'estās retirez aupres de Loys onziesme son fils, nouuellement entré en regne, & lors estant au pays bas où il s'estoit retiré estāt en la male grace du Roy son pere. Cest escrit dōc fut interpreté pour vn regret fait au nom du Roy François, se voyant delaissé, & mesme destitué d'vn tel chābellan qu'estoit Tanneguy: & puis disant (comme s'il se reprenoit) qu'il ne se faloit esbahir de la bonté & deuoir de Tanneguy, pour autant qu'il estoit François, & non estrāger: voulant l'auteur de cest escrit attacher par ce moyen le Duc de Guise, lequel auoit rauy à la maison de Longueuille l'estat de grand Chambellan.

Nous auōs veu la mauuaise entree de ceux de Guise sous le regne de François premier. Du temps d'Henry second leur ambition remplit de sang l'Alemaigne & l'Italie leur auarice mit en vente & comme au plus offrant les loix & toute iustice, espuisa les bourses des riches & des poures par infinies exactions dont s'ensuyuirent les calamitez sans nombre. Sous François second lon ne sauroit dire laquelle des deux a esté la plus grāde en eux, la rapine ou la cruauté. Vray est que la cruauté se monstra beaucoup plus, comme

Deportemens de ceux de Guise sous le regne de Charles 9.

nous l'auons ia monstré & le mõstrerons encor. Mais sous Charles 9. les vices susdits & plusieurs autres & toutes les ombres de leurs vertus se monstrerẽt au iour. Et en cest endroit, se presentent tant de discours par trop veritables, que ie me trouue perplex, ne sachant lequel prẽdre tant le nombre est espais de ceux qui se presentent desia. Or ie m'asseure d'vne chose, c'est qu'il n'y a auiourd'huy François (s'il est vn peu cognoissant des affaires du mõde) qui ne puisse faire vne autre legende d'actes particuliers de ceux de Guise, s'il veut prendre le loisir d'en rassembler ce qu'il en sait. Partãt i'espere estre excusé si i'esbauche seulement ceste besongne qui demande plus de mains & de cerueaux.

Le Roy François estant mort cõme dit est, & le Cardinal luy ayant fait prononcer ces paroles, lors qu'il rendoit l'esprit, Seigneur pardonne moy mes fautes, & ne m'impute point celles que mes ministres ont faites sous mon nom & authorité: ceux de Guise prindrent vn nouueau Cõseil, qui fut de despouiller la peau de Lyon, qu'ils ne pouuoyent plus retenir, sans manifeste danger d'estre trainez à l'escorcherie & prendre celle du renard. Ils se resoluent donc de poursuiure leur chasse par le moyen de la Royne mere. Ils luy promettẽt donc, si elle les veut fauoriser de luy tenir la main a ce qu'elle tiene le premier rang. Et pour luy donner martel en teste, luy alleguent q̃ les Princes ainsi mal traitez par sa conniuẽce ne pourroyent de moins q̃ luy en vouloir mal & tascheroyent de l'abaisser, afin d'esleuer le Cõnestable, & ceux de Chastillon, pour puis apres faire d'autres changemẽs. Que les Estats la degraderoyent, si elle n'alloit au deuant par derriere: & que combien qu'eux de Guise fussent reculez, ils auoyent encor tant de seruiteurs & d'amis, que pour long temps ils pourroyẽt faire teste aux Princes. Ce pendant elle retiendroit son authorité, & ses fils deuenãs maieurs, le gouuernement des Princes & de leurs partisans s'esuanouiroit. La Royne aussi fine qu'eux se sceut bien seruir de ceste offre, & balancer tellement entre les deux partis, enclinant tantost d'vn costé, tantost de l'autre, que iusqu'à present la place luy est demeuree à la cõfusion de tous ceux qui l'y ont esleuee. Ayans trouué vne si bõne aduocate, qui les reconcilia de plain saut auec le Roy de Nauarre, & fit entendre qu'elle vouloit maintenir ceux de Guise contre tous leurs ennemis & mesdisans: ils commencerent a s'asseurer.

Restoit

Restoit de combatre le Prince de Condé, lequel ne se laisseroit manier comme le Roy de Nauarre son frere. Puis ceux de Mommorency & de Chastillon. La dessus se presenta la plus belle resolution pour eux qu'il estoit possible. Ils entendent que le nombre de ceux de la Religion croissoit en tous les endroits de France, sauoyent que le Prince de Códé & ceux de Chastillon en estoyent ouuertement: car le Prince en auoit fait declara son manifeste, ayant dit & fait dire par Genly & autres au Roy Frāçois qu'il en estoit vrayement: & mesmes au plus dur temps de son affliction, il fit desloger de sa chambre vn prestre que ceux de Guise y auoyent enuoyé pour chanter messe. Quant à l'Amiral, il auoit en plaine assemblee de Fontainebleau presenté leur requeste au Roy, tendant a fin d'auoir temples & exercice public. Il auoit aussi declairé à la Royne mere qu'il ne quitteroit iamais la Religion; & s'offrit a en disputer contre le Cardinal. Le Sieur d'Andelot en estoit des long temps; & lon scait qu'à l'accusatiō du Duc de Guise & sollicitatiō du Cardinal, il en cuida estre tué par le feu Roy Henry qui luy demanda vn iour si la messe estoit bonne: & a quoy le Sieur d'Andelot fit responsé qu'il la tenoit pour chose profane & meschante. Le Cardinal de Chastillon aussi commencoit a se distraire tout ouuertement de la Papauté. Voila vn beau moyen ce leur semble de bander le Connestable contre le Prince & contre ses neueux de Chastillon, ce qu'ils sceurent faire bien dextrement comme nous le verrons en son lieu. Ils concluent donc de laisser faire ceux de la Religion, disant le Cardinal de Lorraine, qu'il n'y auoit encores presques que des belistres qui en fussent, & faloit y laisser entrer les plus grands & riches, afin de gaigner en les ruinant. Or en faisant la guerre à ceux de la Religion, ils descochoyent plusieurs coups d'vne mesme flesche: car premierement ils acquetoyent la faueur du Pape, du Roy d'Espaigne, & d'autres desquels ils seroyent secourus. Secondement ils sauoyent que les principales villes du Royaume estoyent si auāt enfoncees en la Papauté, qu'on ne leur arracheroit pas ceste vielle peau, que premierement on ne se fust bien battu; & que le moindre appuy que ces villes trouueroyent, elles feroyent toutes les resistances possibles. En troisiesme lieu ils conoissent l'humeur de la Royne mere qui ne permetteroit pas aisément que ses enfans fussent enseignez en

la Religion, veu qu'elle n'en auoit point: & que le semblant qu'elle en pourroit faire pour vn temps, seroit afin de gaigner ceux de la Religion & les opposer aux Catholiques, afin que tandis qu'ils seroyent aux prinses les vns contre les autres elle maniast tout, & qu'on n'eust loisir de considerer & esplucher ses actions. Il y auoit aussi tāt de seruiteurs secrets qui pour piller & fourager ceux de la Religion deuiendroyent trescatholiques: & les Cours de Parlement estoyent tellement composees que si la iustice n'estoit reformee depuis la teste iusqu'à la plante des pieds, iamais ceux de la Religion ne prospereroyent. Qu'ayans le Roy & ses freres en leur main par le moyen de la Royne, il leur seroit aisé de combatre sous ce bouclier tous leurs ennemis, & en auoir raison auec le temps, voire se faire plus grands que iamais par leur ruine. Vne chose les faschoit, asauoir la longueur du temps & l'inconstance de la Royne mere, laquelle le Duc de Guise craignoit plus que toute autre chose ensemble la viuacité du Prince de Condé. Pour pouruoir à tout cela, ils procurent (comme nous auons veu cy dessus) leur reconciliation auec le Roy de Nauarre, qui fut faite tellement que par mesme moyen il quitta à la Royne mere en la presēce du Duc de Guise & du Cardinal, tout tel droit qu'il pouuoit pretendre à la regence du Roy & du Royaume, sans iamais en rien le quereller, requerir & accepter: & signa ceste quittance de sa main. Ayans ce point, ils concluent que le Prince en s'attachant a eux auroit de si fortes parties que bien tost on en auroit le bout, & que ce seroit le moyen pour bander son frere cōtre luy, & tirer lun au party Catholique. Quant à la Royne, ils se resolurēt de la laisser vn peu balancer de costé & d'autre, en attendant curieusemēt qu'elle seroit l'issue de ses deportemēs. Or sauoyent puis qu'elle auoit cest auantage sur le Roy de Nauarre, qu'elle pratiqueroit si bien aux Estats que son authorité seroit approuuee. Ils auoyent aussi telle part en elle, que son inconstance leur seroit proufitable: & que l'an ne se passeroit point qu'ils ne vissent quelque remuēment pour se remettre au dessus.

Vne partie de ce dont ils voyoyent desia quelques apparences auint: mais ils furent bien trompez en d'autres endroits, Car apres auoir bien tourmenté ceux de la Religion par quatre guerres ciuiles & vn horrible massacre sous

Charles IX. Cinq d'eux demeurerent à la poursuite, le plus inepte demeurant derriere : & quant au plus apparent sorty d'eux asauoir le Duc de Guise à present il est en tel estat que (comme quelqu'vn disoit de ceux qui vont sur mer) on ne sauroit dire s'il est vif ou mort, ayant receu vn tel soufflet de Dieu sur le visage, qu'il en demeurera fletry à iamais. Or faut il considerer les maux qu'ils firent au Roy & à tout le Royaume, & à eux mesmes aussi en toutes ces guerres ciuiles. Et tout ainsi que les tonnerres n'esclatent point que premieremēt par signes precurseurs ils n'ayent donné quelques tesmoignages de leur proche arriuee, aussi ceux de Guise auant q de foudroyer sur la France firent leurs bruits sourdement, & pratiquerent ça & la pour se rendre plus furieux apres s'estre fortifiez. Estans deliurez de ce qu'ils craignoyent le plus, asauoir de la recerche de l'emprisonnemēt du Prince, par l'asseurance que la Royne leur en mit au cœut, & leur reconciliation auec le Nauarrois, auquel ils auoyent fait declarer par le Roy defunct ; que c'estoit luy seul qui de son authorité auoit fait emprisonner le Prince : ils deliberent se trouuer aux Estats pour voir ce qu'on y diroit, & seruir à leur cause en tout ce qui leur seroit possible. Et auāt que passer oultre: se liguent auec les Cardinaux de Tournon & d'Armignac, le Duc de Nemours, les Mareschaux de S. André & de Brissac, les Sieurs de Rēdā, Martigues, Sipierre, Môluc, la Motte Gondrin, la Suze, Sanssac, Sauigny & autres Seigneurs & Capitaines en grand nōbre, qui s'attendoyent bien de se faire grands & riches & opulēs par les guerres ciuiles, que les Princes (disoyent ceux de Guise) vouloyent introduire auec le changement de Principauté. Ils firent venir le bruit de cela aux oreilles du Roy de Nauarre qui au lieu d'y pouruoir comme il deuoit, commença à perdre cœur, & quitter son authorité, comme il le monstra plusamplement tost apres. De la s'ensuiuit le reiglemēt arresté au Conseil du Roy le 21. de Decembre 1560. touchant le Gouuernement de l'Estat du Royaume, ou la Royne mere fut mise au haut bout.

Cependant, y eut vn incident qui fut fort agreable au Cardinal, mais il en eut courteioye. Les deputez d'enuiron quarante Bailliages & Seneschaussees du Royaume, maintenoyent leur pouuoir estre expiré, dautant qu'ils auoyent esté mandez par le Roy François : & puis qu'il estoit mort

il faloit auoir nouueaux memoires. Le Cardinal & les siens pensoyent bien que si cela ne rompoit du tout les Estats, il les reculeroit vn peu, & ce pendant ils pratiqueroyẽt: mais par la sagesse du Chancelier & autres, fut conclud qu'on passeroit oultre: attendu que la dignité Royale ne mouroit point, mais estoit representee par son successeur. Aussi quand il fut auenu que telles declarations eussent reculé les Estats, c'eust esté au grand desauantaige de ceux de Guise, car es nouueaux memoires ils eussent aussi des nouuelles recharges: & la Royne mere qui craignoit bien que les Frãçois ne decouurissent l'escrit qu'elle auoit tiré par menaces du Roy de Nauarre, ne l'en fissent rechercher & chastier cõme il appartenoit, pour auoir fait vne si desloyale trafique de la liberté du peuple, hasta la besongne, en quoy ceux de Guise gaignerent le plus.

Ils pensent là dessus (ce qui estoit vray aussi) qu'en ceste assemblee lon traiteroit des afaires de la Religion & de l'Estat. Or sauoyent ils tres-bien que la Religiõ seroit comme le principal pour ce coup, dõt ils furẽt ioyeux au possible, & delibererent d'employer toutes leurs forces à pousser la roue de ce costé là, afin q̃ l'autre demeurast indecis, ou que s'ils estoyẽt amenez à ceste necessité que de rendre compte de leur administration, ils presentassent leurs comptes en champ de bataille, pour estre examinez & clos à la pointe de l'espee, en quoy ils s'asseuroyent de faire vn si beau brouillis que leurs tors s'esgareroyent auec les droits de partie aduerse. Il faut donc parler de la Religion à bon escient, & en saouler les Huguenots, qui tous ardans d'affection n'auoyent autres desseins qu'à penser à la liberté de leurs consciences: estimans que la seruitude du corps seroit supportable aucunemẽt, pourueu que le principal leur demeurast en son entier. Mais ils se mescõtoyent fort: car l'vn ne pouuoit subsister sans l'autre, & pieté sans iustice a vn foible fondemẽt au monde. Comme aussi quelques vns sceurent bien dire deslors, q̃ si le restablissemẽt de l'Estat du Royaume en son ancienne splendeur, & la reformatiõ de la Religion ne marchoyẽt d'vn mesme pied, on en verroit auenir encores de plus grãds maux q̃ iamais: l'experiẽce l'a mõstré à ceux qui n'en vouloyent rien croire lors: & Dieu vueille que les François en apprennent finalement quelque chose.

Apres ceste resolution, le Cardinal de Lorraine faisoit

pratiquer d'auoir la charge de faire la harãgue au Roy pour les trois Estats : ce qui luy fut accordé par le Clergé : & fut enuoyé vn nommé Griueau chanoine de la S. Chappelle par deuers le tiers estat, pour luy faire consentir: auquel incontinent à haute voix fut respondu qu'ils ne vouloyent prendre pour porter la parole pour eux celuy duquel ils auoyẽt intentiõ de se plaindre: qui fut cause qu'il se deporta d'en parler à la Noblesse. Et ce pendant empoigna ceste responce pour en faire son profit : car il donne à entendre aux Catholiques, specialement au Clergé, que les Huguenots leur marcheroyẽt sur le ventre, si de bõne heure on ne s'opposoit à leurs desseins. que par consequent il faloit insister sur ce point en la harangue pour le Clergé, & que puis que le tiers estat s'estoit ainsi descouuert & auoit proteste à luy qui estoit vn des principaux mẽbres du siege Apostolique, les autres moindres ne seroyent espargnez. Ainsi pour harenguer pour le Clergé fut choisi vn nommé Quintin desserteur de la Religion, & pour lors Docteur en Droit Canon à Paris. Pour la Noblesse le Sieur de Rochefort, & Lange Auocat à Bordeaux pour le tiers Estat.

On commença à tenir les Estats le XIII. Decembre en la salle destinee à ceste fin : Les Cardinaux de Lorraine & de Guise & le Duc de Guise s'y trouuerent pour ouyr & faire leur proufit des harangues. Le premier iour se passe a ouir la harãgue du Chancelier, laquelle les toucha peu ou point du tout, car il ne parla qu'en general. Le deputé du tiers Estat s'arresta à taxer l'ignorance, l'auarice & les dissolutiõs des Ecclesiastiques sans riẽ particulariser. Rochefort pour la Noblesse aprouua le gouuernement baillé à la Royne mere, taxa quelques vices au Clergé & en la Iustice & apres auoir prié le Roy de maintenir la Noblesse en ses priuileges, presenta vne requeste par laquelle estoyent requis des temples pour les gentils-hommes de la Religion. Quintin pour le Clergé fit vne longue harangue ou inuectiue contre ceux de la Religion, s'attachans aux plusgrands, & nõmément en termes couuerts à l'Amiral, qui auoit presenté la requeste de ceux de Normandie qui demandoyent des temples.

Estats d'Orleans.

Ces harengues mirent le Cardinal de Lorraine & ses freres en bonne esperance : car ils s'asseuroyent que si l'afaire de la Religion s'auançoit, comme il y en auoit manifeste

appa-

apparence ce seroit le vray moyen de separer le Connesta-ble d'auec ceux de Chastillon, & faire iouster les Catholiques auec ceux de la Religion: pendant quoy ils se rendroyent les plus forts.

Comptes demādez à ceux de Guise.

Sur ceste pensee suruint vn autre fait qui leur seruit, encor que la poursuite leur en fust desauantageuse. Les deputez pour visiter le Cayer des Estats ayans fait leur rapport au Conseil priué: le Roy de Nauarre & le Chancelier furent aux Cordeliers pour parler aux Estats là assemblez, où fut commencé a parler de la restitution des dons immenses, de l'acquit des debtes du Roy, & autres choses semblables: ce qui ne se pouuoit faire que premierement ceux qui auoyent manié les finances & afaires d'Estat, sous les Roys Henry & François second ne fussent amenez à grande extremité. La Royne mere s'esiouissoit fort de telle ouuerture, s'asseurant qu'à cause de sa regence on ne la rechercheroyt aucunemēt, & se deliberoit de pousser ceste roue pour humilier ceux qu'elle voyoit trop haut pres d'elle. Le Roy de Nauarre n'auoit rien eu ni manié. Ceux de Guise, le Connestable, & le Mareschal de S. André estoyent les plus auant en ceste besongne: il n'y auoyt qu'vn seul remede pour rompre ce coup, c'estoit de troubler le Royaume. Pour y paruenir, & dresser plus commodement tout ce qui y estoit requis, au lieu de poursuiure ce point, Dieu iustement courroucé & voulant commencer à battre les François, permit qu'on remist les Estats au mois de May ensuyuant. C'estoit ce que ceux de Guise cerchoyent. Le Cōnestable n'en fut pas marry, encor qu'il eust protesté quelquefois d'estre prest à rendre compte.

Le Roy de Nauarre ayant encor alors quelque affection à la Religion, le Prince de Condé son frere & ceux de Chastillon desiroyent auancer la Religion, ce qui se pourroit plus commodement faire, en laissant cest autre point pour vn temps; lequel ils pensoyent aisément reprendre puis apres.

Mais ils furent trompez par l'ambitiō de la Royne mere, la fetardise du Roy de Nauarre, les pratiques de ceux de Guise hors du Royaume, & dedans auec le Connestable qu'ils separerent de ses neueus sous pretexte de la Religion.

Ce pendant le ieune Roy auec ses freres estoit es mains de la mere qui ne faisoit que regarder qui seroit le plus fort,

pour se ietter entre ses bras auec ses enfans. Et d'autãt qu'elle auoit beaucoup souffert soubs ceux de Guise, pendant le Regne de François second, elle eust bien desiré que ceux de la Religion fussent demeurez les maistres, s'asseurant de les manier plus aisement: car elle auoit desia en main les Chastillons, le Roy de Nauarre se laissoit mener: quãt au Prince de Condé, pourueu qu'elle ne s'opposast a la reparation du tort qu'il pretendoit luy auoir esté fait en son emprisonnemẽt, elle le reputoit comme sien, & mesmes estimoit auoir en luy vn nouueau baston pour atterrer ceux de Guise. Le Cardinal de Lorraine sentant q̃ ce Prince estoit sur le point de venir en Cour, deslogea sous couleur d'aller faire residence en son Archeuesché de Reims, laisant neãtmoins son frere le Duc de Guise, pour espion, & auec autres, pour pratiquer selon q̃ les affaires se porteroyent. Le Prince de Cõdé ayant esté bien receu du Roy, & iustifié en plain Cõseil luy fut permis d'en poursuiure plus ample declaration. Pour cest effect il s'en va à Paris. Tost apres, suruint vn autre differẽt qui mit le Duc de Guise & ses partisans en grãd peine, & sans la ruse de la Royne mere qui leur seruit bien à ce coup, & s'en vouloit aider à l'auenir, ils estoyent desarçonnez à ce coup. Le Roy de Nauarre solicité par quelques vns qui voyoyent assez cler, se plaignit à la Royne de la trop grãde authorité qu'vsurpoit le Duc de Guise qui tousiours luy auoit esté aduersaire, & que ledit Duc de Guise demeurant aupres du Roy, luy n'y pourroit demeurer, & qu'il faloit que l'vn ou l'autre deslogeast de la Cour. La Royne ayant fait quelques excuses pour rompre ce coup, le different vint iusques là que le Roy de Nauarre se botta le lendemain estant tout prest à partir, suiui des Princes du Sang, du Conestable, & de ses neueus de Chastillon & de plusieurs autres Seigneurs. Or la Royne voyoit bien que si elle demouroit auec ceux de Guise seulemẽt, c'estoit fait d'elle & d'eux aussi. Pour se cõseruer feint de procurer leur biẽ, afin qu'ils ne luy nuisissent, s'ils demeuroyent maistres encore vne fois. Elle enuoye querir le Conestable, & luy fait commander par le Roy de ne bouger. Ce qu'estant obtenu, tout fut rompu, & le Roy de Nauarre enuoya querir ses mulets qui estoyent desia à Melun.

Ruses de ceux de Guise pour amener le Royaume aux troubles.

Ce different diuulgué fit courir vn bruit que la Royne supportoit ceux de Guise contre les Princes du Sang : tellement

ment que les Estats particuliers de Paris s'auācerent & vindrēt à toucher aux principaux points de l'estat : l'article de la redditiō des cōptes n'estoit oublié. Ceux de Guise estoyent expressément nōmez, & fut arresté de procurer par toutes voyes q̄ defences leur seroyent faites d'entrer au Cōseil priué, q̄ premieremēt ils n'eussent rendu cōpte. D'vn costé la Royne mere s'esiouissoit fort, voyant ceux de Guise ses plus grands ennemis en dāger par tel moyen. De l'autre elle estoit en quelque peine à cause de sa regence. Pour y pouruoir, elle fait vn nouuel accord auec le Roy de Nauarre par le moyen du Connestable, en telle sorte que ledit Roy se contenta : & sollicita le Duc de Guise de faire l'humble : ce qu'il fit, plus qu'il n'auoit accoustumé auparauant. Elle enuoye querir le Prince de Condé pour venir signer cest accord, & se sert du Mareschal de Montmorency, pour faire amēder & corriger ce qui auoit esté arresté aux Estats particuliers de Paris touchant le gouuernement du Royaume.

Le Cardinal manioit toutes ces afaires auec la Royne mere, à laquelle il escriuoit souuent, & cōbien qu'ils se desfiassent l'vn de l'autre : toutesfois ils auoyent tant mesnagé ensemble, qu'il leur estoit necessaire pour leur conseruation de prēdre ce chemin. Ils se hayssoyent donc extremement, & ce pendāt faisoyēt de merueilleux efforts a se maintenir l'vn par l'autre. Et de fait, on peut dire q̄ toutes les ruses de ceux de Guise ne leur ont iamais tāt serui que le seul esprit de la Royne mere, qui les haissoit extremement neantmoins : cōme au cōtraire iamais gens n'ont fait tant de mal & de bien a la Royne mere, qu'ōt fait ceux de Guise. Mais cela se verra en autre endroit plus cōmode. Icy lon void le poure Roy & le Royaume flottans & attendans le naufrage. Pour à quoy paruenir, ceux de Guise ne se sentās assez forts, sous pretexte de Religiō se ioignent au Connestable, l'enaigrissent contre l'Amiral son neueu qui faisoit ouuerte profession de la Religion, s'aidās de tous artifices propres. Le Mareschal de S. André leur seruit bien aussi en cest endroit : car il souffla en l'oreille du Cōnestable q̄ ce qui auoit esté proposé par les Estats de repeter les dōs immēses, auoit esté ꝓcuré par l'Amiral, pour tenir son ōcle en bride, & l'amener à la necessité de cōsentir au changemēt de la Religion. Le Cōte de Villars irrité contre l'Amiral qui auoit aigrement taxé ses mauuais deportemens en Languedoc, poussa aussi à la roue, tellemēt

que nonobstant les remonstrances du Mareschal de Montmorency, le Connestable s'adioignit à ceux de Guise, qui faisoyent leurs ligues, & desroboyent au Roy & au Royaume ses seruiteurs pour mettre tout en desordre.

Aussi les Catholiques se sentans fortifiez par telles ligues cômencerent à se mutiner. Et la dessus, par l'artifice de ceux de Guise on fait courir le bruit que l'Amiral s'estoit fait fort de chasser la messe & planter la Religion en France sans aucun bruit. Les Catholiques de Beauuais Eueschê du Cardinal de Chastillon commencerent & furent suiuis de ceux d'Amiens, Ponthoise & autres lieux. A Paris y auoit des moynes & autres telles trôpettes de sedition qui auancerêt bien les desseins de ceux de Guise. De fait, sur ces premiers remuêmês furent enuoyees lettres patentes à tous les iuges Royaux du Royaume pour faire defenses de ne s'entr'iniurier aucunement par ces mots des Papistes & Huguenots & pouruoir à la seureté & liberté des vns & des autres. *Esmotion des Catholiques.*

La Cour de Parlemêt de Paris, ou il y a beaucoup de seruiteurs de la maison de Guise, enuoya de grandes remonstrâces au Conseil priué sur cest edit: mais ce n'stoit qu'vne nouuelle menee pour brouiller tousiours les cartes, comme on dit, & adiouster vne desordre, a vn autre sous le plus beau semblant du monde, asauoir la Religion.

Ce pendant, le Cardinal de Lorraine attêdoit a Reims le ieune Roy, qui y fut mené à son sacre, ou le Duc de Guise fut encor si audacieux q̃ de se ietter entre le Roy de Nauarre & le Duc de Montpensier, pour marcher apres le Roy, s'esgalât par telle ruse aux Princes du sang. Le Cardinal se sentant deslors assez fort, ayant gaigné ce point de mettre la religion en auant pour manteau de son ambition: fit lors de grandes plaintes contre ceux de la Religion, remonstrât que pendât le colloque arresté pour reigler tels differens, le Roy ne deuoit permettre qu'on innouast chose quelconque. Et q̃ pour y pouruoir seurement, estoit requis de faire vne loy inuiolable, & a ceste fin assembler au Parlement de Paris les Princes Seigneurs & autres du Côseil priué du Roy, pour y dresser vn arrest qui seroit gardé solênellement puis apres. Mais cela estoit vne nouuelle ruse pour acheminer les desseins de la maison de Guise. Le Cardinal sauoit bien qu'en l'assêblee assignee aux prelats pour auiser aux afaires de la religiô, ou les ministres aussi seroyêt appelez, ne se vuideroit

rien:

rien:& que les choses estans ainsi en suspens, le Roy seroit pressé de permettre l'exercice public de la Religion: ce que auenant le Prince de Condé & ceux de Chastillon s'auanceroyent pour luy faire teste puis apres. Pour obuier à cela, il pensoit qu'en preuenãt ce colloque par vne autre assemblee à Paris, où il auoit gens à commandement, il pourroit gaigner quelque chose, ou pour le moins bander tellement les vns cõtre les autres, qu'il n'y perdroit rien. Voila pourquoy ceste assemblee fut assignee, la Royne mere s'y accordant presque, pour mesme consideration, & les partisans contraires, estimans que cela seroit pour le bien du Royaume.

Les lecteurs peuuent icy penser, quelles allees & venues faisoyent ceux de Guise, tant dedans que dehors le Royaume, & comme ils remuoyent ciel & terre pour se maintenir. L'Espagnol & plusieurs Princes d'Italie estoyent auertis de iour à autre de l'estat des afaires, & la Royne mere seruoit alors de secretaire à la maison de Guise, pour faire de belles despeches sous le nom du Roy, à l'encontre des Princes du sang, lesquels cependant on faisoit bien semblãt de fauoriser, car en ce temps asauoir le 13. iour de Iuin 1561. l'arrest de l'innocence du Prince de Condé fut prononcé au Parlement de Paris, les chambres assemblees, en robbes rouges, en la grand chambre du plaidoyé, en presence du Duc de Guise, des Cardinaux de Lorraine & de Guise entre autres. Et sur la fin du mois d'Aoust ensuyuant fut faite la reconciliation entre le Prince & le Duc de Guise.

Edit de Iuillet. En ces entrefaites fut adressé l'edit de Iuillet en ceste assemblee de Princes & Seigneurs au Parlement de Paris: où ceux de la Religion obtindrent plus de relasche & liberté qu'ils n'auoyent onques eué au parauant. Et fut arresté aussi derechef, que les Prelats seroyent appelez, & saufconduit donné aux ministres de la Religiõ, afin de cercher quelque moyen d'accord. Lors le Cardinal commença à bien esperer de ses afaires. Car il s'asseuroit auoir vn moyẽ tout prest de bander les Eglises de la confession d'Ausbourg cõtre les reformees de France, à cause de la Cene: ce qu'auenant, outre ce qu'il exposeroit les ministres en risee, il empescheroit le Prince de Condé & ceux de Chastillon qui leur fauorisoyent ouuertement, de se preparer à resister aux desseins & appareils que le Duc de Guise & ses partisans

com-

cōmencoyent à dresser pour rēdre leurs comptes à la pointe de la lance : d'autant qu'ils ne pourroyent estre secourus des Alemans ausquels on feroit aisément à croire, que tout le remuemēt du Royaume ne procedoit que de la Religion.

Geux de Guise eussent biē voulu trouuer quelque moyen d'endormir le Prince de Condé, pour le distraire d'auec ceux de Chastillon. Mais leur conscience les redarguoit, tāt pour luy auoit fait mille maux qu'ils le laisserent là pour vn temps, se contentans de luy mettre en teste le Connestable & autres. Mais auāt que venir aux mains, vn autre coup leur sembla necessaire. Ils voyoyent le Roy de Nauarre assez bien d'accord auec le Prince de Condé son frere, & pensoyent (ce qui estoit vray) que si ces deux Princes demeuroyent vnis, la Noblesse Françoise & le peuple, nonobstāt la Religion, se rangeroit de leur party, pour chasser ceux de Guise, ou les amener à conte, & remettre le Royaume par consequēt en son ancienne splendeur. Ils font entēdre aussi à la Royne mere le dāger qu'il y auoit pour elle, si ces deux Princes demeurent vnis. Elle les prie d'y pouruoir de leur costé, & promet de s'y employer du sien, cōme elle fit par des moyens fort deshonnestes declairez au discours de son gouuernemēt. Quant à ceux de Guise, dés le viuant de Frāçois 2. ils auoyēt attiré à leur seruice le Sieur d'Escars Chābellan du Roy de Nauarre, & auoyent descouuert par cest espion tous les secrets de son maistre, lequel ayant descouuert la desloyauté de ce d'Escars par lettres escrites de sa main, l'auoit chassé d'arriere soy. Il s'estoit rengé à demy auec ceux de Guise, qui luy font dire, qu'il tasche par tous moyens de se remettre en grace auec son ancien maistre, pour leur y faire seruice comme au parauant, asauoir l'entretenir en ses plaisirs, faisant les messages vers les dames de la Cour, & le destourner par consequent de la Religiō, qui requeroit vn renoncement à toutes lasciuetez & puantises. Lors tant de gens furent mis en besongne, que Descars fut r'appelé par le Roy de Nauarre: dont plusieurs commencerent à preuoir de grans maux. Au contraire lon asseure que au rappart qui fut fait au Cardinal de Lorraine touchant ce rappel, il commença à rire, & frappant (à sa coustume) d'vne main dans l'autre, dit à quelques vns, que de long temps, il n'auoit ouy nouuelles plus agreables.

Pratiques pour ruiner le Roy de Nauarre.

Il a esté dit icy dessus, que les Estats commencez à Orle-

Estats à Pontoise. ans, auoyent esté remis au mois de May. Depuis pour diuers empeschemens & par les menees de ceux qui ne vouloyent rendre compte qu'à cheual & à main armee, ils furent reculez iusques à la fin du mois d'Aoust à Pontoise, où ils auoyent esté assignes. Entre autres choses, ce qui toucha le plus ceux de Guise, specialement le Duc de Guise qui y assistoit, fut ce que proposa le Sieur Bretagne en sa harangue pour le tiers Estat, touchant le mauuais mesnage desdits de Guise. Nous auons icy inseré ses propres mots, d'autant qu'ils sont notables. Vos suiets (dit-il parlant au Roy) ont esté trauaillez d'infinis subsides, tant ordinaires qu'extraordinaires, creues sur iceux, augmentation de gabelles, solde de cinquante mil hommes de pied, le taillon, les vingt liures sur chacũ clocher du Royaume, huict escus leuez sur les officiers Royaux, six sur les Auocats de Parlement, quatre sur les bourgeois, vefues & artisans, deux sur les autres Auocats, Praticiens, Notaires & Sergens, emprunts, non emprũts, francfiefs, nouueaux acquests, deniers leuez apres la iournee S. Laurent, alienation du domaine, aides, gabelles, erection des bureaux de la Foraine, finãces receues d'offices, tant anciennement que nouuellement erigees, la suppression d'aucuns d'iceux, deniers de confirmation, autres deniers prins sur les maisons & hostels de villes, deniers leuez des consignations, vaisselles d'or & d'argẽt billonnees, munitions de guerre, viures pour les camps & armees misses sus depuis trente ans, cheuaux & harnois d'artillerie, assiette d'estappes, fourniture, vesture & nourriture de soldats, solde & payement de soldats en plusieurs villes particulieres, salpetre & poudre fournis par le peuple, gaiges d'officiers, gendarmerie, gens de pied non payez, suppression de la traite Foraine, deniers de conuoy en Bretagne, & plusieurs autres sommes infinies, sous diuers noms & tiltres, tendans à mesmes fins d'auoir deniers de vos suiets. Au moyen desdites charges insupportables, se trouuent vos poures subiets tant languides, attenuez & afoiblis, qu'à present, Sire, ne leur reste à vous offrir & presenter autre chose qu'vne bonne & loyale volonté. Se sont examinez à diuerses fois, & ont sonde tous leurs pouuoirs aux afaires de vostre Maiesté: mais à leur grand regret se trouuẽt desnuez du moyen de vous aider & secourir: vous supplians tres-humblement que vostre bon plaisir soit differer & remettre le secours qu'en

qu'en attendez iusqu'à autre tẽps qu'ils auront repris leurs premiers pouuoirs par tous deuoirs qu'ils feront tant en labeur, industrie, espargne, sobrieté, que bon traitement qu'ils receuront de vostre Maiesté. Ne se peuuẽt persuader, veu les grans subsides sur eux leuez durant les regnes des Roys Henry & Frãçois vos pere & frere (de bonne memoire) que soyez demeuré redeuable de si grande somme. Et reduisans en memoire ce que les histoires anciennes tant sainctes que profanes nous ont peu laisser de l'antiquité pour tesmoignage de leurs hauts faits, trouuent qu'il n'y eut onc Monarque, Roy ou Prince souuerain, qui soit demeuré debteur de si excessiue somme que le feu Roy Henry vostre tres-honnoré pere, quelques longues & continuelles guerres que lesdits Monarques ayent soustenuës, ou bien entreprises pour l'augmentation des bornes & limites de leurs Royaumes & empires. Et à vray dire, la debte est si grande & excessiue, qui voudroit espuiser tous les thresors de vostre Royaume, & rechercher vos suiets particulieremẽt, à grande peine se trouueroit or & argent en leur puissance concurrent à ladite somme. Et quoy que cela semble dur & difficile à croire, est encores plus ennuyeux à vos suiets de l'entendre, qui n'ont pouuoir esgal à leur volonté. Cela les induit à croire que si grãde somme de deniers leuee sur vostre peuple, n'est entree entierement en vos coffres, ny conuertie au proufit de vos predecesseurs, ains par donations immenses & autres moyens sont demeurez pour partie entre les mains d'aucuns particuliers, les maisons desquels on voit reluire au detriment de vos subiets. Pour reparer telle administration, & faire qu'à l'auenir lon ne tombe en tel abisme de debtes, ils vous supplient tres-humblement ordonner aux financiers & superintendãs de vos finances, qui les ont maniees & dispensees durant les regnes susdicts, de rendre & tenir compte de leurdite administration deuant tels deleguez qu'il vous plaira choisir, les deputez de vos Estats y assistans, que chacune Prouince & gouuernement nommera. Par ce moyen seront refroidis & reuoquez ceux qui pourroyent à l'auenir commettre mesme faute.

En l'vn des premiers articles contenu au Cayer presenté par le tiers Estat, ces mots estoyent contenus, Qu'on fit rendre compte aux Comptables, & à ceux qui auoyent manié les finances, ne pouuant penser ledit tiers Estat qu'il n'y

eust de grans abus qui se pourroyent verifier. Et cependant, que tant ausdits comptables qu'autres qui auoyent eu le maniement d'icelles finances, mesmes estant du Conseil priué, fust interdit l'acces audit Cõseil, & lexercice de leurs offices, iusques à ce que lesdits comptes fussent rendus ailleurs qu'en la chambre des comptes, & en la presence des deleguez des Estats, & le reste & debet qui s'en trouueroit fust payé. Que principalement lon eust esgard à la reuision de comptes de ceux qui auoyent receu les emprunts particuliers des sommes de huict, six, quatre, & deux escus, vingt liures pour clocher, munitions de viures, fournitures d'estappes & autres pour la guerre, deniers leuez sur les villes closes apres la iournee S. Laurent, & de tous autres deniers extraordinaires leuez sur le peuple. Que les deniers des pensions excessiues & donations immẽses fussent repetees sans excepter personne (fors la Royne mere, qui auoit sollicité les deputez du tiers Estat à faire ceste poursuite pour les causes declairees au discours de son gouuernement) d'autãt qu'il apparoissoit euidemment, que ces deniers n'auoyent esté employé à l'vsage auquel ils estoyent destinez pour la subuention des afaires du Roy.

On peut penser, si ces instances grattoyent ceux de Guise. Le Cardinal vn peu plus retenu que son frere le Duc, faisoit semblant de rien, comme se preparant à faire dresser ses comptes. Mais on lisoit au visage de l'autre mille menaces contre l'Estat du Royaume, dont les effects se monstrerent cinq ou six mois apres. Pour pouruoir donc à leurs afaires ils resoluent, quant à la reddition des comptes, d'employer tous les moyens qu'ils auoyẽt plustost que souffrir d'estre amenez à ceste necessité, & que si les afaires de la Religion ne leur y faisoyent ouuerture, ils la feroyent eux mesmes, en se ruant auec leurs partisans sur ceux de la Religion, lesquels seroyent fauorisez du Prince de Condé, de l'Amiral, & d'autres Seigneurs: par ce moyen les comptes se broulleroyent si bien, qu'auec le secours des estrangers ils pourroyent se hausser plus que iamais, ayant ce beau pretexte de Religion, & s'asseurans par consequent de la faueur de tous les Catholiques. Outre plus le Cardinal voyant tant de gẽs de iour à autre se declairer de la Religion se sourioit à sa coustume, disant, que c'estoit curee aux gens de guerre qui n'auoyent plus de besongne, & vn beau moyen pour contenter

senter beaucoup de grans & petis, qui ne demãdoyent qu'a mordre. Il s'estoit accordé fort liberalement à la conuocation des ministres pour traiter de la Religion à Poissy auec les Prelats du Royaume, qui s'y deuoyent trouuer pour auiser aussi de leur part à aider au Roy pour acquitter ses debtes. C'estoit en esperance de mettre les Ministres en debat auec les Alemans de la cõfession d'Ausbourg, ou (peut estre pource qu'il les estimoit ignorans, & en auoit souuentesfois semé & fait semer les bruits de tous costez) pour les estonner par vne si notable assemblee, ou les rendre muets par son babil, & par les ergots de quelques Sorbonistes qui y estoyent appelez pour disputer. Mais ayant pensé depuis de plus pres à ce fait, il s'auisa d'vn autre expedient, asauoir de tenir prest le Legat du Pape, afin que si ce colloque aidoit plus à ceux de la Religion qu'il n'estimoit, on rompist l'assemblee de bonne heure, en faisant renuoyer les Ministres au Concile general, assigné à Trente. C'estoit aussi pour tousiours contenir en bride la Royne mere, l'inconstance de laquelle ceux de Guise redoutoyent; à tort toutesfois, veu qu'elle sauoit mieux qu'eux comme elle auoit à iouer son rolle: mais elle ne le leur cõmuniquoit pas tout, ains seulement ce qu'elle cognoissoit plus conuenable à son auancement. Ils auoyent ia esbrãlé le Roy de Nauarre par le moyẽ du Sieur Descars, il faloit acheuer de mettre bas ceste paroy pour en recueillir les pierres & en lapider ceux de la Religion, comme ils le firent puis apres. Belles promesses estoyent necessaires en cest endroit: à quoy ce Legat du Pape & l'Ambassadeur d'Espagne sollicitez par ceux de Guise, tindrent bien la main.

Quant au colloque de Poissy, d'autant que les discours & harangues en ont esté publiez, & le serõt encor plus amplement quelque iour, il n'est besoin d'en faire icy long recit, ioint que nous en toucherons quelque mot en parlant cy apres de la Theologie & Religion du Cardinal, & de la belle harangue qu'il fit en ceste assemblee le 16. de Septembre 1561. Pour cest endroit, ce sera assez de marquer quelques siennes ruses contre le repos du Royaume. Premierement pour faire penser aux idiots, que les Prelats n'estoyẽt pas là assemblez pour neant, il fit dresser force articles de l'institution des Euesques, de la dignité des Eglises Cathedrales & autres semblables choses, sans toucher à vn seul *Colloque de Poissy.*

poinct de doctrine, s'estãs tous resolus de ne rien accorder aux ministres, de peur d'estre estimez seducteurs, & faire vne breche irreparable à la dignité du siege Romain. Par ce moyen le Cardinal se moquoit du Roy & de tout son Cõseil qui pretendoyent à quelque reformation.

Les Ministres de l'Eglise reformee du Royaume, auoyẽt esté exhortez d'y enuoyer quelques vns de leurs compagnons, ce qu'ils firent, obeyssans aux mandemens du Roy & de la Royne mere. Pierre Martyr & Theodore de Beze y furent aussi appelez de Zurich & Geneue où ils estoyent professeurs en Theologie, afin d'auiser plus meurement à tous differens. Le Cardinal se voyant vn peu trop auant embarqué en afaires où il estoit encores bien neuf, s'auisa de preuenir. Si tost que Th. de Beze fut arriué, il l'alla trouuer en la chambre de la Royne mere, où apres plusieurs propos, il fut contraint dire audit de Beze, qu'il estoit fort ioyeux de l'auoir ouy parler, & qu'il esperoit qu'ils se trouueroyent d'accord ensemble. Mais c'estoit vne feinte, comme aussi la dame de Cursol sur le depart luy sceut dire qu'il estoit hõme de bien pour ce soir-là, & que le lendemain on verroit le contraire: ce qui apparut en ce que ces supposts publierent que le Cardinal auoit fermé la bouche à de Beze, & fait condescendre à son opinion. Le contraire estant apparu en la harangue faite par ledit de Beze, le Cardinal se trouua tellement confus, qu'estant assemblé auec les Docteurs & Prelats, il ne se peut contenir de dire, à la mienne volonté qui cestuy-là (parlãt de Th. de Beze) eust esté muet, ou que nous eussions esté sours? Là dessus ayant esté aduisé qu'il falloit respondre, vn docteur de Sorbonne nõmé Despense, intime seruiteur de la maison de Guise & quelques autres bastirent la harangue que le Cardinal prononça depuis, où sans respondre à ce que les Ministres auoyent mis en auant, s'arresta à deux poincts, asauoir de parler de l'Eglise, de quelques questions qu'en dependent: puis de la Cene du Seigneur. En quoy il ne fit autre chose que replastrer les paralogismes des Sophistes. Partant i'ay estimé superflu d'inserer icy ceste harangue, laquelle se verra plus proprement en l'histoire de nostre temps. Ceste longue harangue fut suyuie, des amples discours de Despẽse, Saintes, & de quelques Iesuites & Moines, ausquels les Ministres respondirent

rent suffisamment. Or le Cardinal estoit bien aise de les eschaufer les vns contre les autres, afin que cela venant à ennuyer aux auditeurs, on remist le tout à vne cõference priuee ou par escrit, & que cependant le Pape enuoyast vn nouueau mandement pour acheuer de fermer la bouche aux Prelats qui n'attendoyent autre chose. Apres que par quelques mois on eust ainsi debatu, finalement la Royne voyant que sur vn seul article des images, les Prelats & Ministres n'estoyent peu tomber d'accord, & que mesmes lesdits Prelats auoyent leurs Docteurs mal vnis en ce poinct, fit rompre le Colloque, dont les Sorbonnistes furent si aises, qu'ils ne se peurent contenir de faire mil demonstrations d'amitié à Theodore de Beze leur principal ennemy, des mains duquel ils eschappoyent à tout autre marché qu'ils n'auoyent esperé. Mais le Cardinal auoit fait escrire par le Pape aux Prelats, que sur peine d'excommunication ils remissent la decision de tels differens au Concile de Trente: ce qui vint bien à propos à ces messieurs fort empeschez. Quant à la confession d'Ausbourg, qui estoit le piege où le Cardinal pensoit pousser les Ministres, ils se porterent si prudemment, qu'il y tomba luy mesme, tellemẽt que toute la honte en retourna sur luy.

Durant ces disputes fut dressé cest edit tant celebre, nommé l'edit de Ianuier, par l'auis & consentement des plus grans & notables du Royaume. C'estoit l'expedient pour appaiser les troubles, & ramener l'estat en son ancienne splendeur. Mais la maison de Guise ne pouuoit porter cela, pource qu'auenant que les choses fussent paisibles en France, on demanderoit leurs comptes, desquels n'y auoit rien de prest, sinon en enrollemens de soldats, & forces tant estrangeres que du Royaume: à quoy ils s'employerent, comme s'ensuit. *Edit de Ianuier.*

Cy deuant nous auons veu, comme sous pretexte de Religion, ils auoyent mis barre entre le Connestable & ses neueus de Chastillon, afin de se fortifier de plus en plus, & ruiner bien aisément lesdits de Chastillon qu'ils hayssoyẽt & redoutoyent extremement. Le Connestable commença peu à peu à se despiter contre ses neueux, sur tout apres qu'on luy eust rapporté, qu'ils estoyent cõme les motifs auec la Royne mere, de ce que les Estats demandoyent cõpte, en *Du Triumuirat, & de sa capitulation.*

 quoy

quoy il seroit recerché, combien qu'il n'y fust à la vingtiesme partie pres tant embrouillé que ceux de Guise. Ayans gaigné ce principal officier de la Couronne, ils adioignirent à eux le Mareschal de S. André, qui estoit des plus coptables, comme chascun sçait. Lors ils dressent vn conseil entr'eux, le Cardinal ayant tousiours ceste astuce de mettre la Religion en auant pour mieux conduire ses desseins, & font vne resolution telle. Premierement, que la superintendance de tout l'afaire seroit baillee au Roy Catholique, qui pour commencemẽt se plaindroit du Roy de Nauarre fauteur d'vne nouuelle Religion: le solliciteroit par belles promesses de tout quitter & se renger au party Catholique. Si le Nauarrois demeure obstiné, l'Espagnol continuant ses promesses accompagnees quelquefois de menaces, fera leuee en Espagne tout l'hiuer: puis luy courra sus à l'impro-ueuë. Et s'il y a resistance, le Duc de Guise se declairera chef de la confession Catholique, & ira assaillir le Nauarrois d'autre costé, qui sera tost accablé. L'Empereur & les Princes Catholiques Alemans, priez d'empescher le secours au Nauarrois. Les Suisses Euangeliques retenus par les Catholiques. Ceux de Geneue assaillis & entieremẽt exterminez par le Duc de Sauoye, pour donner frayeur aux autres.

Voila quant au premier poinct de leur ligue. Et pour le regard de la France, ils arresterent de ne pardonner en façõ quelconque à la vie d'aucun qui autresfois eust esté de la Religion. La commission des Massacres baillee au Duc de Guise, qui aussi eut la charge d'exterminer toute la race des Bourbons, de peur qu'à l'auenir quelqu'vn ne sortist d'eux, pour faire vengeance des massacres, & remettre sus la Religion.

Ils deuoyent puis apres faire la guerre aux Princes protestãs, & prester à l'Empereur & aux Princes Catholiques les deniers amassez des confiscations de tant de gens de la Religion qu'on deuoit faire mourir en France. Les Cardinaux, Euesques & autres S. Peres deuoyent se cottiser pour fournir aussi aux frais de ceste guerre sacree.

Ces beaux articles furent dressez par le Cardinal, & le Connestable ne s'arrestant qu'à sa religion, estoit lors tãt esblouy, qu'il ne pouuoit voir que combien que sa maison ne fust nommee, toutesfois elle ne pourroit demeurer debout, celles de Chastillõ & de Bourbon estans mises bas.

Quant

Quant au Mareschal de S. André, il estoit bien aise de voir ainsi dresser les comptes, pour ce qu'au lieu de rendre le plus receu, il esperoit encor faire nouuelle recepte, sans riē mettre ny iamais rendre compte. Outre ce que ceux de Guise tendoyent à mesme but, ils se persuadoyent de se baigner à ce coup au sang de tous leurs ennemis.

Pour effectuer ces choses, ceux de Guise partēt de la Cour sur la fin de Nouēbre, faisans cognoistre leur mescontentemēt, lequel peu de iours apres augmēta encores à cause des procedures tenues contre le Duc de Nemours, qu'ils auoyent suscité pour rauir & emmener en Lorraine Monsieur d'Orleans, & l'ayant à leur deuotiō le faire chef de leur entreprise. Car ils vouloiēt en tout euenemēt auoir plusieurs cordes en leur arc, pource qu'ils ne sçauoyent pas encores bien quelle route prēdroit la Royne mere. Toutesfois estimans que si le Roy de Nauarre estoit de leur retenue, elle n'oseroit se renger auec le Prince de Condé, de peur d'estre degradee, ils taschcrēt d'acheuer ce qu'ils auoyent desia cōmencé par Descars & autres, par l'induction d'vne vaine esperance de luy faire rendre ses pays, à quoy le Pape (disoit sō legat, q estoit lors vn des premiers solliciteurs) tiendroit la main, pourueu q̄ le Nauarrois voulust maintenir l'Eglise Romaine. Ce qu'il declaira tost apres chassant ses Ministres, & se reuoltant de la Religion: au moyen dequoy il eut beaucoup de difficultez à la verificatiō de l'edit de Ianuier.

Quelque temps au parauāt ceux de Guise auoyent escrit au Duc de VVirtēberg, Prince protestant, le prians de vouloir entrer auec eux en conference de la confession d'Ausbourg, en laquelle ils donnoyent esperance de vouloir estre instruits. Pour cest effect ils se trouuent à Sauerne pres de Strasbourg, & là eurent telle communication auec ce Prince enuiron le quinziesme de Feurier 1561. qu'apres auoir promis tous de suyure la doctrine de la confession d'Ausbourg, & le Cardinal ayant conferé pour cest effect auec Brence principal ministre du Duc de VVirtēberg, en fin le Duc de Guise requit ce Prince en faueur de la Religion, de faire tant enuers les Princes protestās, veu que de toute ancienneté la maison de Lorraine auoit esté de l'Empire, par mesme moyē luy & ses freres fussent auouez pour Princes de l'Empire, ayans voix & suffrages aux iournees Imperiales: & par ce moyen se peussent soustraire & exempter de la *Voyage de Sauerne.*

souueraineté du Roy de France, empescher le secours que les Princes protestans pourroyent donner à ceux de la Religion, se fortifier de ce secours, & pour recompense ruiner les Princes protestans puis apres? Comme ce Prince estoit apres à les faire receuoir, comme ils se desiroyent, nouuelles vindrent en Alemagne du massacre de Vassy, executé par le Duc de Guise au depart de Sauerne pour venir en France. Les Princes protestans s'estonnoyent fort de cela, & non sans cause, veu qu'il n'y auoit que trois iours, (par maniere de dire) que le Cardinal de Lorraine auoit donné d'vne main des coupes d'argent doré à Brence & à quelques autres Ministres d'Alemaigne, & d'vne autre il saccageoit ceux de la Religion.

Massacre de Vassy. Mais leur deliberation auoit esté fait au parauant de venir forts & armez en la ville de Paris & de là à la Cour, pour s'asseurer de la ville, puis des personnes du Roy & Royne, pour executer plus aisément leur conspiration. Et pour donner quelque honneste couleur au retour du Duc de Guise, il se fait rappeler par le Roy de Nauarre. Toutesfois il n'eut la patience de porter sa cholere iusques à la Cour, il la deschargea sur ceux de Vassy, estāt accompagné de troupes en armes, suyuāt ce qui auoit esté arresté plus de trois mois au parauant, que chacun pratiqueroit autant de Gentils-hōmes & gens de guerre qu'il seroit possible, pour se trouuer en armes és enuirons de Paris au commencemēt de Mars, dōt la Royne mere & le Roy de Nauarre auoyent esté suffisamment auertis: Mais au lieu d'y pouruoir, ils remettoyent les affaires de iour à autre, iouans en vne mesme tragœdie chascun son personnage, d'vne estrāge sorte. Ainsi le Duc de Guise se trouua au temps assigné à Nantueil, où il fut incontinent rencontré par les autres partisans: desquels on peut coniecturer le dessein, sur ce que la plusspart s'acheminans là, firent leurs Pasques, & se mirent en estat q̄ telles gens ont accoustumé, quand ils font leur compte de se hazarder à quelque perilleuse entreprise. Cependant, la Royne mere ayant eu auis que pour euiter les troubles, il seroit bō que le Duc de Guise (ainsi armé contre les ordonnances du Roy) ne passast par la ville de Paris, où le Preuost des Merchans & autres des principaux l'attendoyēt. Sur ce, la Royne luy manda par plusieurs fois qu'il eust à la venir trouuer en sa maison de Monceaux, où il seroit le bien venu, luy defendant

fendant tres-expressement de n'entrer en ladite ville de Paris auec telle cõpagnie, afin d'euiter les incõueniens qu'elle preuoyoit en deuoir auenir, attendu mesmes l'execution & boucherie faite tout fraschement à Vassy, de laquelle on demandoit tresinstamment iustice au Roy & à elle : & n'oyoit on pour ce regard, que plaintes & doleances par tout le Royaume. Le Duc de Guise manda pour responce qu'il ne pouuoit aller vers elle, d'autant qu'il estoit empesché à festoyer ses amis qui l'estoyent venu voir. Depuis, la Royne luy ayant escrit pour la seconde fois à mesme fin, il ne fit aucune responſe, ains apres auoir receu ses amis, suyuant la conclusion de l'entreprise, print son chemin d'vn autre costé, & accompagné de ses adhetans vint à Paris par la porte S. Denis. Son entree fut en armes descouuertes, qui estoit l'estat auquel on l'auoit tousiours veu marcher depuis la iournee de Vassy. A ceste entree assistoyent le Preuost des marchans & trois des Escheuins contre toute coustume, en grande compagnie, auec grandes acclamations de gens attiltrez, comme si le Roy mesme y fust entré en personne, iusques à crier à haute voix, Viue monsieur de Guise : sans toutesfois que luy ny autres de sa compagnie monstrassent que cela leur despleust aucunement.

Ceux de Guise ayans rué ce premier coup cõtre l'authorité du Roy & l'estat du Royaume, passent outre, & commencent à tenir dans Paris vn conseil à part. La Royne estãt encor à Monceaux, & receuant tous les iours nouueaux aduertissemens, que ceux de Guise vouloyet se saisir de la personne du Roy & d'elle, delibera de haster son partement, & se retirer en lieu de seureté. Elle vient à Melun, en deliberation de gaigner Orleans, pour attendre plus grand iour aux afaires qui alloyent tomber en merueilleuse cõfusion. Mais ceux de Guise enuoyent le Preuost des Marchans crier apres elle que Paris & tout estoit perdu, si elle n'y venoit, d'autant que le Prince de Condé y estoit armé, & les Parisiens desarmez. Fait tant que les armes sont rendues aux mutins, pour fortifier le Duc de Guise & les siens à l'encontre de leurs ennemis, & auoir moyen de se saisir tant plus aisément de la personne du Roy.

Cõmencemens des premiers troubles.

Et pour auancer encor mieux la besongne firent venir à Paris le Roy de Nauarre : car ce Preuost des marchans crioit sans cesse à la Cour, que la presence du Roy de Nauarre

estoit necessaire à Paris, pour empescher les troubles : mais c'estoit tout au rebours, par la menee de ceux de Guise, car des qu'il y fut arriué, le cōseil se tint entr'eux plus estroitement qu'au parauant, & fut arresté entre autres choses, de se bien asseurer de la ville de Paris, & en chasser le Prince de Condé, comme celuy seul qui nuisoit à l'entreprise de s'aller saisir du Roy & de la Royne mere, les amener à Paris, & les ayant à commandement executer sous leur nom & authorité ce qui estoit deliberé. Ils firent tant en fin que la place leur demeura, & qu'ils enleuerent le Roy & la Royne & les amenerent au Louure. Cela fait, quelques remonstrāces que le Chancelier & autres missent en auant, fut arresté de faire guerre ouuerte au Prince de Condé & aux siens.

Sur ces entrefaites fut enuoyee au Roy la protestation & declaration faite de la part du Prince, contenant les causes qui l'auoyent contraint de prendre les armes, asauoir pour remettre en plaine liberté la personne du Roy & de la Royne, maintenir les edits, & nommement le dernier sur le fait de la Religion ; offrant de se retirer en sa maison, le Duc de Guise faisant le semblable. Le Cardinal de Lorraine & ses freres, auec leurs adherans voyās qu'il y auoit deux poincts qu'il faloit subtilement couurir, sauoir est la captiuité du Roy, & la contrauention de l'edit de Ianuier : procurerent à toute diligence l'expedition d'vne declaration en datte du huitiesme d'Auril, par laquelle ils font confesser au Roy, que le bruit de sa captiuité est vne fausse & mensongere calomnie controuuee par le Prince de Condé & les siens, pour s'excuser de ce qu'il faisoit, & que luy & la Royne estoyent en aussi grande liberté que iamais, & que de leur bon gré ils estoyent venus à Paris, pour remedier aux troubles. Ces lettres furent incontinent publiees en Parlement, où ceux de Guise auoyent force creatures.

Pour se moquer encores mieux du Roy & de tout le Royaume, ils s'auiserēt d'vne autre finesse ce leur sembloit, c'est que huict ou dix iours apres autres lettres furent dressees, par lesquelles est declairé que le Prince de Condé sous vne fausse & simulee couleur de Religion estoit saisy en sa personne, par aucuns seditieux qui le tenoyēt en leur puissāce.

Et pour donner vn coup à l'edit de Ianuier, font expedier autres lettres du mesme mois, par lesquelles ils donnent à entendre sous le nom du Roy, qu'il est auerty q̄ plusieurs

en grand nombre se sont retirez à Orleans & ailleurs, sous pretexte d'vne crainte qu'ils disent auoir qu'on les vueille rechercher en leurs consciences, & empescher qu'ils ne iouyssent de l'edit de Ianuier. Declaire qu'il n'a entendu reuoquer cest edict que pour la ville de Paris, fauxbours & banlieue d'icelle, où il ne veut qu'il y ait autre exercice que la Religion Romaine. Ces lettres cōtraires à l'edit de Ianuier, sont incontinent receues & verifiees en Parlement.

Cela fait, ceux de Guise apres s'estre seruis du Connestable pour rauager à Paris, & du Roy de Nauarre pour en chasser ceux de la Religion, enuoyent le Mareschal de S. André d'vn coste, qui fait de cruels exploits, amassent forces de toutes pars, & se mettent en campagne auec de terribles actes d'hostilité contre ceux de la Religion. Nous toucherons icy les choses sommairement, pource que c'est assez d'en faire mention en passant, & en laisser l'ample deduction à l'histoire de nostre temps. Premierement ils se seruent de la Royne mere, du Roy de Nauarre, du Parlemēt de Paris, & de leurs seruiteurs secrets, pour rompre la constance du Prince de Condé, le separer de ceux de Chastillon, qu'ils vouloyent ruiner les premiers. Mais n'ayans rien gaigné de ce costé là (d'autant que voyant leurs embusches, il s'estoit fortifié à l'encontre d'icelles, tant dedās que dehors le Royaume) ils vindrent à la violence faisans commettre massacres de ceux de la Religion en plusieurs villes du Royaume, assaillans de violence incroyable, quelques places où lesdits de la Religion s'estoyent retirez pour leur seureté. Encores que le Roy de Nauarre fust Lieutenant general de nom, & que le Connestable demeurast en son estat, si est-ce que tout passoit par les mains de ceux de Guise, qui en moins de rien mirent tout le Royaume en armes. Puis auec le Connestable & le Mareschal de S. André, le Duc de Guise presente vne requeste au Roy & à la Royne mere, par laquelle ils requeroyent l'entier aneantissemēt de la Religion, dont l'exercice public auoit esté accordé quatre mois au parauant. Que tous officiers de France domestiques du Roy, de ses freres & sœur, tous officiers de iustice, de guerre, comptes & finances du Royaume, & autres ayās charge, administrations ou commissions du Roy, tinssent la mesme religion & en fissent declaration expresse, les refusans, delayans ou contreuenans priuez de leurs estats & offices, gages, charges,

Premiers troubles.

Requeste du Triumuirat.

ges, administratiõs ou cõmissiõs. Que toutes personnes Ecclesiastiques eussent à faire le semblable, à peine d'estre priuez de leurs benefices. Que les tẽples desmolis fussent rebastis auec satisfactiõ de to⁹ interests, & les demolisseurs punis. Que les armes prinses sans cõmandemẽt expres du Roy de Nauarre fussent laissees: & que ceux qui perseueroyent à les porter cõtre la volõté dudit Roy de Nauarre, Lieutenãt general & representant la personne du Roy és païs de son obeïssance, fussent declairez rebelles, & ennemis du Roy & du Royaume. Qu'au Roy de Nauarre seul appartienne d'auoit & assembler forces en France, & qu'il les retienne durãt quelques mois, pour appaiser les troubles. Cela fait, ils promettoyẽt s'en retourner en leur maisons, voire au bout du monde (si besoin est, disoient-ils) en exil perpetuel. Cela fut le 4. de May 1562. Le mesme iour ils se font cammander par le Roy de ne bouger de la cour: parquoy ils adressẽt vne autre requeste à la Royne mere, par laqlle ils offroyẽt se retirer en leurs maisons, pour obeir (disoyẽt-ils) au Roy de Nauarre. A ces requestes fut suffisãment respõdu par le Prince de Cõdé, qui descouurit biẽ amplemẽt les artifices de ceux de Guise, se fortifiãt de iour à autre, tant ꝑ l'authorité qu'il auoit en cest endroit, que par les letrres que la Royne mere luy en escriuit, où elle luy recõmãdoit la mere & les enfãs, condãnant assez ouuertement la tyrannie de ceux de Guise.

Lon ne sauroit bonnement dire, si les finesses de ceux de Guise firent point autãt de mal q̃ leur violence. Quant aux cruautez que leur satellites exercerent en diuers endroits de la Frãce, specialemẽt les gens de guerre, & quelques massacreux en certaines villes, la posterité sera plus estõnee lisant ceste histoire de l'an 1562. q̃ nous qui auõs esté spectateurs des horribles tragœdies que le Cardinal & ses freres iouoyent à la ruine du Roy Charles & du Royaume. Mais il y a eu quelques finesses en leurs deportemẽs qu'il est besoin de remarquer. Le Prince de Condé auoit des troupes bien armees & resolues au combat, cõposees des plus vaillãs Seigneurs, Capitaines & soldats François. Ceux de Guise craignans la touche, taschoyẽt de dissipper ceste armee par allees & venues, à quoy la Royne mere & le Roy de Nauarre estoyẽt employez. Cependãt ils surprenoyẽt tousiours quelques places tenues par ceux de la Religiõ, amassoyẽt argẽt, & appel'oyẽt les estrãgers de toutes parts au butin, se voiãs

en

en danger d'estre batus enuirõ la fin de Iuin, par l'entremise du Roy de Nauarre, obtiennent trefues, & deux iours apres le Duc de Guise part du cãp de Baugency auec quelques autres: & tout incõtinent l'on mande au Prince de Cõdé que suyuãt ce qu'il auoit requis, le Duc de Guise & les siens s'estoyent retirez en leurs maisons. La Royne estoit embouchee des propos qu'elle deuoit tenir au Prince au pourparler qu'elle eut auec luy, & ausdits Seigneurs de la Religiõ; cõme le Duc de Guise le donna assez à entendre par vne lettre qu'il en escriuit au Caidinal de Lorr. laquelle fut surprinse, en datte du 25. de Iuin, laquelle i'ay icy inseree, pour mõstrer tant mieux l'esprit de bõnes gens. Ie vous enuoye (escrit-il) ce porteur en diligence, pour vous auertir q̃ tout fut hier accordé, & vous puis dire qu'il y en a qui sont biẽ loin de leur compte. Nostre mere (la Royne) & son frere (le Roy de Nauarre) ne iurent q̃ par la foy qu'ils nous doiuẽt, & qu'ils ne veulent plus de conseil que de ceux que sauez. Conclusion, la Religion reformee, en nous conduisant & tenant bon (comme nous ferons iusques au bout) s'en va à vau l'eau, & les Amiraux autãt mal qu'il est possible. Toutes nos forces demeurent entierement, les leurs rompues, les villes rẽdues, sans parler d'edits ny de presches, ny d'administration de Sacremens à leur mode.

Le iour ensuyuant le partement du Duc de Guise & de ses partisans, le Prince de Condé partit pour s'aller mettre entre les mains du Roy de Nauarre & de la Royne mere à Baugency, où il passa à trauers l'armee de ceux de Guise, au grãd danger de sa personne. La Royne mere estant venue à Tally village pres de là, fit bien cognoistre audit Sieur Prince, à l'Amiral & à quelques autres Seigneurs de la Religion venus là à son mandement, fit incontinent cognoistre par sa response, qu'elle estoit l'organe de ceux de Guise pour entretenir les troubles & partialitez. Car elle leur dit tout à plat, qu'il ne failloit point qu'ils s'attendissent que l'edit de Ianuier fust obserué, ny qu'il y eust en France autre Religion que la Romaine, & que les Catholiques estoyent si forts & tant irritez, mesmement à Paris, que sans plus grãd tumulte l'edit ne pourroit estre entretenu. Partant qu'ils se deuoyent cõtenter qu'on leur permettoit de viure en leurs maisons doucement, sans scandale, & sans estre recerchez, pourueu qu'ils n'y fissent aucũs presches, administration

de

de Sacremens, ny autres exercices de leur Religion. Or ceux de Guise sachans bien que le Prince de Condé & ses associez estoyent au parauant par plusieurs fois entrez en propos (comme aussi ils tindrent lors le mesme lãgage à la Royne) que plustost qu'accorder de leur part qu'on forçast les consciences, & consentir à chose qui fust contre l'honneur de Dieu & sa doctrine, ils aimeroyent mieux sortir du Royaume, voire aller en exil perpetuel: aduertirent bien expressement la Royne de les attirer encor en ces termes par le moyen de cest abouchement, & les prendre au mot. Elle leur promit ce faire, ce qu'elle executa diligemment, car apres auoir declairé aux Princes & aux siens que leurs protestatiõs touchant la manutẽtion des edits & de la Religion n'estoyent receuable, accepta l'autre poinct fort liberalement, asauoir qu'il valoit mieux qu'ils se retirassent de France, leur promettant de leur en faire expedier tant generalement que particulierement toutes telles lettres de seureté qu'ils demanderoyent. Puis apres, tenant leur retraite comme asseuree, commença à leur discourir du temps que le Roy seroit hors de minorité, & comme il y en auoit qui la menaçoyẽt de la faire durer iusqs à l'aage de vingtãs: mais qu'elle auoit bien deliberé de le faire maieur à l'aage de quatorze ans, & qu'elle s'asseuroit, si on luy vouloit en cela contredire, que le dit Sieur Prince & les siens ne faudroyent de luy venir aider & assister. Elle ne se contẽta pas de seruir si malheureusement à l'ambition de ceux de Guise, & à la sienne aussi: mais dés le soir mesme estant de retour à Talsy, despescha Ramboillet, pour estre le lendemain du grand matin au leuer du Prince & des siens, pour les haster de partir, & luy rapporter le temps & l'heure qu'ils s'achemineroyent pour se retirer hors du Royaume. Elle escriuit aussi vne lettre audit Sieur Prince, par laquelle elle promettoit luy faire tenir dix mil escus, là part qu'il seroit: monstrant par là, qu'elle seruoit d'instrument à ceux de Guise pour les chasser. En quoy chascun peut voir quelle route commença deslors à prendre la poure France, estant si malheureusement gouuernee.

Là dessus le Prince se retire en son cãp auec les Seigneurs qui l'accompagnoyent, ayant premierement descouuert à la Royne mere ce qu'il auoit descouuert des menees de ceux de Guise, pour se saisir de luy au retour de ce pourparler.

ler. Mais tant s'en faut qu'ils rompissent sa constance, qu'au contraire, apres s'estre resolu de maintenir les loix & liberté de la patrie, & rendre son deuoir à Dieu & à l'Eglise contre la violence des ennemis : il leur presenta deux fois bataille. Mais le Duc de Guise & les siens qui au parauant se fioyent tant en leurs forces, sens & experience, que d'oser dire, mesme deuant le Roy, qu'auec trois cens hommes d'armes, ils ne faudroyent de mener tellement battans tous les Huguenots, qu'ils auroyent bien à faire à gaigner vistemẽt les coings du Royaume pour se sauuer: lors auec toutes les forces qu'ils auoient pratiquees durant sept ou huict iours, & depuis assemblees sous le nom & authorité du Roy, ne peurent faire autre chose ny trouuer meilleur expedient que de se desrober & descamper de nuict pour gaigner Blois, ville de nulle force, où ils trouuerent de poures habitãs tous desarmez, desquels ils massacrerent les vns, noyerent les autres, violerent femmes & filles, & firent de merueilleux pillages : puis ayans ce passage ouuert, allerent saccager plusieurs autres villes & fourrager vne bonne partie du Royaume. Le Cardinal suiuoit Parmee auec le Legat du Pape, pour couper chemins à tous moyẽs & ouuerture d'accord, & pour entretenir les troubles, dont il ne faut pas plus certaine preuue qu'vn memoire qui fut surprins alors, lequel il enuoyoit au Duc de Guise son frere & à ses compagnons en leur camp à Blois, par Seure Contrerolleur de la maison de sondit frere. Ce memoire contenoit ces propres mots, entre autres: Quant à rompre & empescher ce qui se met de nouueau en auant pour accord, c'est ce qui est le plus malaisé, & où lon a le plus de peine : & ne croyez iamais qu'on se garde d'y entendre & prester l'oreille, & qu'il soit accordé s'ils ne se soumettent aux offres que la Royne dit leur auoir faites. Peu apres il adiouste, Quant à se tenir pres de la Royne, tout cela se fait, & y fait-on tout son pouuoir selon l'instruction, sans y perdre heure ny occasion, & continuera-on. Quant au Pape, ce sont longueurs si grandes que lon n'en peut venir à bout, & ne tient à en crier, voire à s'en courroucer. Quant au secours de Flandres, nous n'y voyõs rien de prest que de grande lõgueur, & si en parla-on encores hier à l'Ambassadeur, qui dit auoir fait son deuoir d'en escrire à madame de Parme. Quant à Meaux, nous n'auons nulles forces pour y rien faire, on void si on les pourra atti-

ret à se rendre. N'oubliez le Mans & Bourges sur tout: & faites que parties d'où vous estes, ce ne soit à recommencer. Le meilleur est de vous haster de desnicher vn peu rudement nos rebelles. Quant à la declaration de rebellion elle fut hier leue au conseil, & sembla bien à tous. Elle a esté dressée par les gens du Roy & deuoit estre auiourd'huy publiee. On dit qu'on à promis de ne rien faire sans vous: & vous l'enuoye-on pour y adiouster ou diminuer. C'est autant de temps, mais r'enuoyez la incontinent.

Le Cardinal fait declairer rebelles ceux qui s'opposẽt à ses desseins.

Ceste declaration de rebellion fut pratiquee par le Cardinal, afin de rompre les forces du Prince de Condé, & par ce moyen venir aisement à bout de ses desseins. Le 27. de Iuillet 1562. l'arrest en fut prononcé en Parlement à Paris. Mais le Prince & les siens ayans premierement recusé les esclaues de ceux de Guise qui se preparoyẽt à faire ceste declaration, & mõstré puis apres l'iniquite d'icelle: le Cardinal n'auãça pas beaucoup de ce costé, sinon de faire cognoistre ses pratiques & rebellions, comme cela fut publié deslors en la remonstrance que ledit Sieur Prince & ses associez en firent à la Royne, où ses mots sont notables entre autres: Si on vient regarder d'vn droit oeil, les parties de ceste cause, on trouuera que ledit Sieur Prince & ses associez ont esté faussement declairez rebelles: par ceux qui le sont veritablemẽt. Ils ont esté declairez seditieux par ceux qui depuis la mort du feu Roy Henry, ont causé tous les troubles auenus en ce Royaume. Ont esté declairez criminels de lese Maiesté par ceux qui oppriment la Maiesté du Roy, abolissent ses ordonnances, & abusent de son nom & authorité, pour establir leur grandeur au pris de sa ruine. Ceux là, ceux là sont criminels de lese Maiesté diuine, desquels les oeuures ont tousiours monstré qu'ils ont l'ambition pour leur Dieu, l'auarice pour leur Religion, & les voluptez de ce monde pour leur paradis & derniere felicité: qui ont iuré de faire la guerre au Fils de Dieu, à sa parole & à ceux qui la maintiennent: qui font acte d'Anabaptistes en reiterant le Baptesme des enfans ia baptisez selon l'ordonnance de Iesus Christ: qui ont les maisons plaines de rapines, & les mains sanglantes de cruautez. Ceux-là aussi sont criminels de lese Maiesté humaine, qui ont violé les edits du Roy, prins les armes contre son commandement & saisy sa personne: qui sont amis intimes, & se seruent en ce fait de ceux

qui ont voulu en rauissant la seconde personne de France, opprimer le Roy, & mettre son estat en confusion & ruine. Et, s'il faut passer plus outre, ie dy que ceux là sont criminels de lese Maiesté, qui ont fait dernierement vne maudite conspiration en Prouence par les mains de Lauris Presidēt en la Cour de Parlement d'Aix, conioint auec Fabrice Cerbelonne Gouuerneur d'Auignon pour le Pape, tendant afin d'assembler quinze mil hommes qui marchoyent (comme ils en faisoyent le serment) par le commandement du Duc de Guise. Dont Fabrice fournissoit mil hommes de pied & deux cens cheuaux. Ceste conspiration venue en cognoissance, & verifiee par la Cour de Parlement de Prouence, Entrages & Laydet, deux principaux Capitaines de ceste faction, eurent les testes trenchees, par arrest donné en ladite Cour. Et si ce n'est assez, i'adioustera d'auantage, que lesdits de Guise ont fait vn semblable complot en Dauphiné, par le Capitaine Mantil : esperans par ce moyen armer ces deux Prouinces, pour faire le tout ensemble marcher à leur deuotion. Tant y a, que ces conspirations faites pour abolir la predication de l'Euangile, ces leuees de gens, ce serment fait de marcher au commandement du Duc de Guise, crient tout haut que luy & ses conspirateurs sont rebelles, seditieux & criminels de lese Maiesté diuine & humaine. Et au contraire, que ceux là sont vrais & fideles seruiteurs du Roy qui se sont opposez & opposent vertueusement à leurs rebellions, seditions & attentats contre la Maiesté du Roy & l'Estat de tout ce Royaume. Et de cela, outre ce qui a esté dit, soit encores tesmoin le renuersement de la police & iustice de ce Royaume, & mesmes de la Cour de Parlement à Paris. De laquelle ils se sont seruis en ce faux & pernicieux iugement de rebellion : ne pouuans aussi trouuer vne autre compagnie qui fust tant corrumpue & deprauee, & tant esclaue de leurs volontez & appetis que ceste là. Comme de fait, tous ceux qui y restent auiourd'huy, ou tiennent leurs estats de la faueur desdits de Guise & de leurs adherans, ou esperent en auoir d'autres par leur moyen. Et mesmes les principaux d'entr'eux sont notoirement compris en la conspiration & ligue faite par lesdits de Guise & adherans.

Voilà ce qui deslors estoit publié à l'encontre de ceux de Guise. Mais à ceste subtilité de faire declairer rebelles ceux

Finesses du Cardinal pour maintenir sa tyrannie. qui portoyent les armes auec le Prince de Condé, le Cardinal en adiousta encor quelques autres. La premiere fut de faire amener au camp de son frere, le Roy & la Royne, qu'il enuoya querir par le Roy de Nauarre: puis fist marcher cest enfant & ceste femme, comme en triumphe, pour mieux couurir le but de ceste guerre. La seconde fut de gaigner du tout à eux les estrangers, & mesmes les protestans Alemans qu'ils firent entrer dans le Royaume. Cependant ils s'en moquoyent & faisoyent leurs risees de la Religiō des Protestans: d'autant (disoyent-ils) qu'auec de l'argent ils les faisoyent venir exterminer l'Euangile en France, qu'eux-mesmes auoyent planté en Alemaigne, & dont ils faisoyent encor profession. Pour se moquer encor d'auantage des Alemans, ceux de Guise leur firent entendre que dés long temps ils vouloyent introduire la confession d'Ausbourg en France, (laquelle le Cardinal auoit detestee en plaine assemblee à Poissy, & depuis à Sauerne protesté au Duc de VVirtemberg qu'il l'aprouuoit) & qu'ils l'eussent ia fait, n'eust esté qu'ils auoyent esté tousiours empeschez par le Prince & ses adherans, lesquels ils chargeoyent d'estre rebelles, de vouloir vsurper la Couronne, qu'ils estoyent Anabaptistes, Atheistes, gens sans foy & Religion.

Le Cardinal va au Concile. Pendant ces choses, on n'oyoit que tempestes par toute la France, & horribles confusions, amplement deduites és discours qui en ont esté publiez, & qui le serōt encor. Mais le Cardinal voulant asseurer ses afaires comme il pourroit, delibera laisser ses freres besongnans en France, tandis qu'il yroit faire ses pratiques auec le Pape, l'Espagnol & autres au Concile de Trente, le tout sous pretexte de Religion, & de laquelle il se moquoit tout ouuertement: car à Gyen & à Blois entre autres articles qu'il fit signer au Roy & à tous ceux de son conseil, pour les faire passer au Concile disoit-il, mais en effect, pour amener le Pape & les siens à ce qu'il pretendoit, il y en eut cinq entre autres, ou lon peut remarquer l'esprit du Cardinal. Le premier estoit, que le Canon seroit retranché de la Messe, & le reste seroit corrigé à la forme des anciennes liturgies, & proferé en François.

2 Que les Pseaumes seroyent chantez dans les temples selon la traduction Françoise, qui en a esté faitte, corrigee toutesfois par les docteurs de Sorbonne, autant rudes poëtes (encores qu'ils boyuent bien) que mauuais Theologiens.

ens. 3 Qu'on participeroit indifferemment à la Cene sous les deux especes. 4. Que les peintures plates seroyent permises dans les temples, pour l'histoire seulement, & que les images en seroyent ostees: ou à tout le moins que le peuple seroit admonesté de ne les honnorer ny simplement ny relatiuement. 5 Et finalement que les Prieurs & Curez interpreteroyent ou feroyent interpreter à leurs despens l'Epistre ou l'Euangile du iour au peuple. Ainsi manioit la France cest esprit turbulent: qui contredisoit à tous, & estoit de tous contredit, mesmes à Rome le Cardinal Vitelly le reprint aigrement, disant que c'estoit vn brouillon & vn remueur de mesnage, qui seul par ses pratiques tailloit plus de besongne en vn iour que le consistoire des Cardinaux n'en pouuoit coudre en vn an. Pour mieux faire sa pipee, il traina auec luy neuf Euesques, quatres Abbez, & quelques Sorbonnistes, & arriua à Trente au mois de Nouembre 1562. où il fit vne harangue le 23. iour du mesme mois, en laquelle y a quelques choses à remarquer. Premierement il confesse que ce qui a attiré le iugement de Dieu sur la France, est la corruption de mœurs en tous Estats, & l'entier renuersement de la discipline de l'Eglise. Puis sur le milieu, parlãt de ce que requiert le Roy de Frãce: Il demande de nous (dit ce bon harrangueur) que nous euitions tous nouueaux debats, autant que faire se pourra, que nous laissions toutes questions nouuelles & infructueuses; que nous procurions selon nostre pouuoir que tous Princes & pays s'abstiennent de faire guerre; ils nous fait estre entierement eslongnez de ce desir d'esmouuoir la guerre, de peur que ceux qui se sont retirez d'auec nous n'estimẽt que ce Concile soit tenu plustost pour inciter les Princes à prẽdre les armes, & pour faire des associations & alliances pour quelque guerre, encores qu'elle fust saincte, que pour pouruoir à la reconciliation vniuerselle des esprits. Il fait mention puis apres de la reformation de l'Eglise, & pour la conclusion se soumet au siege Romain. Le lecteur peut penser que vouloit dire tout ce langage. Aussi de là ne cessa il de machiner contre l'estat du Royaume, dont il receuoit lettres de iour à autre, & sans luy rien ne se faisoit en France. Comme nous le verrons encor cy apres. Mais puis que no' sommes sur son seiour au Concile, nous y adiousterons encor quelques ligues. Si tost qu'il entendit la mort du Duc

de Guise son frere, sur l'authorité duquel il auoit assis son esperance, il se proposa soudain de ne retourner iamais en France, & de mesme inconstance que de coustume, tourna son esprit vers les afaires d'Italie, gratifiant en tout ce qu'il peut, non seulement le Pape, mais les autres Princes estrangers, & sur tout le Roy Catholique. Au parauāt la nouuelle de ceste mort, il auoit tenu ferme auec les Euesques d'Espagne pour la residence des benefices, contre les dispenses du Pape, & maintenu qu'elles estoyent de droit diuin: mais tost apres il changea d'auis, & auec les siens maintint qu'elles estoyent de droit positif, & à la pluralité des voix l'emporta. Au moyē de quoy l'Archeuesque de Grenate s'escria tout haut que le Cardinal de Lor. les auoit trahis. Et d'autrepart, cōme le Cōte de Luna Ambassadeur du Roy d'Espagne eust differé de se trouuer au Cōcile, pource qu'il desdaignoit d'estre au dessous de l'Ambassadeur de France, le Cardinal fut auteur de l'y faire venir: & pour gaigner la biēueillance de l'Espagnol, fit bailler à cest ambassadeur d'Espagne le lieu plus honorable, fit perdre au Roy de France la preseance qui n'auoit iamais esté en dispute.

Siege de Bourges & de Rouen. Mais voyons si ses freres demeurez en France estoyent meilleurs seruiteurs de la Couronne. Le Duc de Guise, tenoit le Roy & la Royne en ses mains, les faisant trotter çà & là, & assister à la prinse des villes, & se cachant sous leur authorité pour ruer ses coups. Car quāt au Roy de Nauarre il s'en moquoit d'vne façon estrange. Il assiege Bourges au mois d'Aoust. Ceux de dedās se rendirent en Septembre. Le Duc de Guise y fit entrer le Roy & la Royne, vsant lors de merueilleuses menasses & outrageuses paroles contre ceux qui s'estoyent rendus. Tous ceux de la Religiō en ces quartiers traitez pirement, que s'ils eussent esté Turcs ou Iuifs. Le Duc d'Aumale & le Marquis d'Ellebeuf estoyent en Normādie, l'vn deuāt Rouen, & l'autre à Caen. Mais quelques gros & gras qu'ils fussent, ils n'auancerēt pas fort de ce costé là. Le Sieur de Moruilliers estoit à Rouen, & dans le fort Sainte Catherine y auoit si bonne garnison q̄ le Duc d'Aumale ne fit que perdre gens & munitions tout le long de l'esté. Mesmes les assiegez, pour se moquer de luy dressoyent des gargouilles çà & là, où il faisoit despendre inutilement ses poudres & boulets, cōme s'il eust voulu desnicher des passereaux. Au reste chascun estoit maistre en son

camp,

camp, tellement qu'vn iour vn enfant de Rouen estant sorty pour aller voir les deportemens du Duc d'Aumale, sonder ses entreprises & desseins, ayât veu qu'il n'y auoit si petit rustre qui ne se meslast de le côseiller & de cômander en sa presence, rapporta qu'il auoit veu force Capitaines & peu de soldats. Parquoy (dit-il) vous n'estes en danger, sinô quâd Monsieur d'Aumale dort. Le Duc de Guise appeloit cependât les estrangers, côme Italiens, Espagnols & autres pour brouiller tout de plus en plus. Et attendât q̃ la Royne d'Angleterre se preparoit pour donner secours au Prince de Condé, sçachant que la Normandie estoit la descente, y mena incontinent son armee, traignant le Roy, la Royne mere & le Roy de Nauarre, qui y fut blessé au siege de Rouen, dôt il mourut tost apres, receuât le salaire de s'estre adioint aux ennemis de la Couronne & aux siens. Rouen fut prins, & toute violence y fut exercee. Cela fait, le Duc de Guise reuiêt à Paris, estant en perplexité, à cause que le Prince de Côdé ayant receu secours d'Alemaigne venoit le trouuer. Mais sur ces entrefaites, il est fortifié de nouuelles côpagnies de Gascons & d'Espagnols, tellemêt qu'il delibere empescher que les Anglois ne se ioignissent au Prince. La dessus suruint la bataille donnee à Dreux au mois de Decembre, ou les choses se passerent côme lon sait. Mais côme le refus que le Duc de Guise fit lors de charger lors que le Connestable le luy enuoya dire (qui causa la prise du Cônestable) fit que plusieurs estimerent qu'il cerchoit cest accident; & les autres le cognoissans iugerent que c'estoit faute de courage: aussi print-on de là argumêt pour s'asseurer de tout ce que ce grand guerrier fit depuis ceste iournee. Car tous confessent qu'apres la iournee de Dreux toute la force de ceux de la Religion consistoit en la troupe que l'Amiral tenoit aux champs, non pas en la ville d'Orleâs qu'vn chascun tenoit imprenable, l'Amiral demeura sauué. Ainsi donc la raison vouloit q̃ le Duc de Guise s'attaquast à celuy, lequel vaincu, la ville d'Orleans tendoit les mains non pas à consommer les hômes, l'argent, les munitiôs & les forces à la prinse d'vne ville, laquelle prinse & abbatue ne faisoit que rendre l'Amiral plus fort, plus accort & esueillé à nouuelles & hazardeuses entreprises. On concluoit de là, que le Duc de Guise auoit eu faute de sens & de courage, de n'auoir sceu ou osé suiure l'Amiral se retirant en Normandie & de

Bataille de Dreux

l'auoit laissé tellement se renforcer de villes, de places, de forteresses, de gens, d'argent & de toutes autres munitions. Mais aussi les plus grans & les plus experts de la France tienent pour certain que si la guerre eust plus longuement duré, l'Amiral eust fait receuoir vne hôte immortelle au Duc de Guise, lequel à Dreux ne l'osa regarder au visage, ne sortant d'Orleans pour aller en Normandie le suyure au dos : encores que l'Amiral fust sorty à petite troupe de ladite ville assiegee, passant vne partie de la France, & en la barbe du Duc de Guise forcé villes comme Touque, Caen, Falaize, Argenten, Vire & autres de Normandie, prins forteresses & Chasteaux, côtraint le Marquis d'Ellebeuf de faire ioug, & se rendre à sa grace & mercy ; encores qu'il eut le moyen de tenir bon ; ayant vne place imprenable (asauoir le Chasteau de Caen) à son commandement. Mais ce n'estoit pas là son mestier. Il estoit plus propre à manier vne bouteille & vn iambon. De fait, quelques iours auant que l'Amiral approchast de Caen, il vouloit s'enfuir, & sans le capitaine Renouard il se retiroit auant qu'estre sommé. De luy donc ne rencontra pas mal à propos vn Gentil-homme du pays de Caux, lequel apres les premiers troubles voyant q̃ l'armee du Roy doutoit qu'il y eust longueur au recouuremẽt du Haure de grace, leur conseilla d'y faire entrer le Marquis d'Ellebeuf : car il n'y a (dit-il) place si forte, si munie, si imprenable, que incontinent il ne rende.

Cependant, le Cardinal ayant receu les nouuelles de la iournee de Dreux : Tout va bien (dit-il) puis que mon frere est sauué. Parle-on plus à Paris de nous faire rendre cõpte ? & puis se tournant deuers deux Euesques ses fauoris, leur dit en souriant, à ce que ie voy, monsieur mon frere orra ses comptes tout seul. voila où ie les demandois. Le Roy de Nauarre estoit mort. Le Mareschal de S. André auoit esté tué. Le Prince de Condé estoit prisonnier d'vn costé, & le Connestable de l'autre. voila où il les demãdoit. Luy & son frere ne redoutoyent plus que la Royne mere, l'incõstãce & finesse de laquelle ils auoyent à combattre. Pour en venir à bout, ils estiment qu'il faloit auoir Orleãs pour attraper le Sieur d'Andelot qu'ils hayssoyent & craignoyent, rescourer le Connestable pour l'auoir du tout à leur mercy, si d'auanture ils ne l'eussent fait despecher en la fureur de la prinse. Ils auoyent le Prince de Condé qui ne fust pas es-

chappé de leurs mains à bon marché. Et encores qu'ils vissent l'Amiral en pieds, si esperoyent-ils le matter auec le temps. Pour cest effect ils firent tout d'vne volee quarante Cheualiers de l'ordre, & distribuerēt les compagnies d'hōmes d'armes à gens de leur retenue. Aussi le Duc de Guise se descouurit assez quelques iours auant sa blesseure: car sur ce qu'vn sien familier luy parloit de suyure l'Amiral, il fit response, Ce ne seroit peut estre pas le proufit de beaucoup qu'ils fussent si tost vaincus, le ieu n'est pas assez brouillé. I'ay à cōbatre vne plus mauuaise beste que tous les Huguenots ensemble, parlant de la Royne, de laquelle il se plaignoit assez souuēt en son priué, qu'elle estoit merueilleusement ingrate enuers luy, & qu'elle ourdissoit sous main quelque chose auec le Prince de Condé. Mais (disoit-il) au plaisir de Dieu, qui sait le tort que lon fait à nostre maison (parlant de la Prouēce & d'Aniou, & de la Courōne aussi) i'auray le bout des vns & des autres: & quoy qu'il couste, puis que ma part y est, i'en auray la raison, auant que le ieu se departe. Encores se descouure mieux l'iniquité de son vouloir par vn autre ꝓpos qu'il tint, lors qu'il fit faire ces derniers Cheualiers de l'ordre, (au rang desq̄ls son fils Henry pl' propre encor à iouer aux noix qu'à tenir espée, estoit des premiers) sur la honte qu'on luy disoit qu'il feroit à tāt de gens de bien & grans Seigneurs qui en estoyent, d'y mettre quelques vns qu'il vouloit, vous n'entendez pas, dit-il, le secret. Il y en a (parlant de la Royne) qui veulent viure en confusiō, & il y en faut tant mettre, que le desordre y amene vn bon ordre. Voila le soin qu'il auoit de l'estat du Royaume. Mais on peut voir comment il se degradoit soy-mesme. En la iournee de Dreux, le Cōnestable auoit esté prins, combatant vaillamment, le Mareschal de S. André tué sur la place: le Duc de Guise ne s'estoit peu retirer qu'auec hōte & vitupere, ayant refusé de charger les Huguenots, lors q̄ son Capitaine le luy commanda, & d'auoir abandōné son chef au plus fort du combat. il ne fit aucun honnorable exploit en ceste iournee-là, & perdit l'hōneur de la prinse du Prince de Condé qui tomba és mains du Sieur de Danuille. Mais pour sa plus grande confusion, il eut en teste le seul Amiral, duquel il auoit tant mesdit, & eut ceste reproche deuant tout le monde, de n'auoir auec toutes ses forces osé attaquer celuy qu'il auoit tāt mesprisé, & qu'il disoit n'auoir vertu,

[illegible] du [illegible] de Guise.

 prouësse,

prouesse, ny grace de commãder. Ce qui despitoit extremement le Duc de Guise, estoit de se voir bride par la reddition du Haure de grace aux Anglois, qui leur auoit esté baillé auec quelques conditions qui n'estoyent point iniques pour le tẽps: & cela seruit à faire ronger les ongles au Cardinal & à tous ses autres freres, qui se virent nouuelle besongne taillee en cest endroit. Or tenoyent-ils presque pour certain que cela ne s'estoit point fait sans l'intelligence de la Royne mere auec le Prince de Cõdé & l'Amiral. Partant donnerent ils cõseil au Roy d'Espagne, l'entremise de leurs seruiteurs secrets de demander au Roy de France quelques villes à luy garder: donnans esperance à l'Espagnol de les luy faire bailler, s'il eust esté tant inique & mal-auisé de les demander. Lon sait le regret qu'en auoit le Duc de Guise quelques iours auant sa blessure à mort deuant Orleans, ainsi qu'il s'en descouurit à vn sien familier: disant qu'il se repentoit bien de n'auoir fait bailler deux villes au Roy d'Espagne, au lieu d'vne que tenoyent les Anglois: car c'estoit (disoit-il) le moyen de tenir en bride l'inconstance de laquelle il chargeoit la Royne, & l'enuie & ialousie qu'il disoit qu'elle portoit desia à sa grandeur, auec le moyen que cela aportoit de faire quelque grand chose pour leur maison, dont il ne se voulut ouuertement descouurir: mais aussi il ne peut tant cacher son ieu, qu'en disant que par ce moyen il eust eu sa part de la piece, comme les autres, lon ait bien peu iuger (auec d'autres propos que depuis il tint encores) qu'il n'eust intention de mettre le Royaume en proye, & en auoir sa part.

Mort du Duc de Guise.

Ces mescontemens furent cause que l'Amiral passa seurement en Normandie & s'y fortifia de nouueau, tãdis que le Duc de Guise assiegeoit Orleans, & se preparoit à plus hautes entreprises, ceste là executee: ne tenant lors que propos pleins de menaces contre l'Estat & le repos du Royaume. Au milieu de ses desseins, Poltrot luy tira le coup de pistole, duquel il languit quelques iours en terribles tourmens & merueilleux regrets de se voir tranché au milieu de sa course. Il mettoit quelquesfois les doigts en sa playe, & comme il s'estoit extremement despité contre les chirurgiens & medecins qui n'auoyent peu alonger la vie à François second, aussi lors ne les pouuoit-il voir de bon œil, pour autãt qu'il se voyoit pris. En fin, apres auoir par-

donné à sa femme, & laissé la charge de ses enfans au Cardinal, non sans charge de venger sa mort & poursuyure les entreprises, tant de fois rompues, il fut comme attaché par là mort aux fauxbourgs & à la porte d'Orleans. Ainsi perit le plus fier de tous ceux de Guise, indigné (ce disoyent plusieurs) de mourir en la ville où vn Roy estoit mort, & qu'il entrast vif dedans les murailles de celle que luy & les siens auoyent destinee pour la mort d'vn Prince du sang & de plusieurs bons Officiers de la Couronne. Les Catholiques, specialement ceux de Paris (qui toutesfois n'en auoyent occasion) comme il sera dit cy apres, firent vn grand dueil pour sa mort. Le Roy de Nauarre auoit esté tué deuant Rouen. Le Mareschal de S. André, le Duc de Neuers & autres à Dreux. On n'en fit aucun semblant. Mais pour monsieur de Guise qui auoit abandonné son Capitaine, qui combatoit pour ne rendre compte aux Estats de France, qui auoit violé les edits, & vouloit auoir raison de ceux de Valois, on fit des pompes funebres, comme à vn Roy. Or, cōme apres le deces de François second, toute ceste cour qui enuironnoit ceux de Guise, s'esuanouit, & toute leur multitude se conuertit à l'instant en solitude, & mesmes plusieurs qui les auoyent suyuis estoyent prests non seulement à tenir le bassin à qui leur couperoit la gorge, ains mesmes de les esgorger: semblablement apres la mort de leur aisné, ils demeurerent comme vn corps perclus de ses membres, estans abādonnez de la plus part, & pour la desmesuree puissance qu'ils auoyent vsurpee, deuenus odieux à ceux qui leur estoyent plus equitables. Et pourtant le Cardinal, qui estoit lors à Trente, commença à regarder à nouueaux moyens pour commencer par vn autre bout: & commença par l'Espagnol, dōt mesmes il se descouurit depuis à vn principal conseiller d'vn grand Seigneur François: car apres auoir fort descrié & blasmé l'estat des afaires de France, il luy disoit, q̄ le gouuernement d'Espagne estoit excellent & beau, là où les grans du pays tiennent le Roy en bride, sans qu'il soit loisible au Roy de s'en iouer, comme de iettōs, faisant q̄ celuy qui n'en valoit qu'vn en vaut tantost dix, tātost cēt, tantost dix mil, & quand il luy plait le remet à vn: & ne seroit pas (disoit-il) mal aisé de rāger la France à son poinct. Cepēdant il faisoit du plureur, escriuant des lettres cōsolatoires à sa mere, lesquels à grād peine sauroit-ō lire sās rire, speciale-

specialemẽt où il escrit ces mesmes mots, Madame, ie vous dy que iamais Dieu n'honora tant mere ; ne fit plus pour autre siene creature (i'excepte tousiours sa glorieuse mere) qu'il a fait. Mais ce bon fils de la plus heureuse du monde apres la vierge Marie faisoit d'autres nouuelles pratiques contre l'estat de son Roy & du Royaume, comme nous le verrons maintenant.

Premiere pacificatiõ

Le Duc de Guise ayant la bouche close, incontinent la paix s'auança, mais de telle sorte ce pendant qu'on cognut que les memoires que le Cardinal auoit laissez auãt qu'aller au Concile, seruoyent de beaucoup. Car l'edit de Iãuier, fut comme aneanty, le Prince de Condé reculé de la charge qui luy appartenoit comme au premier Prince du sang : l'Amiral & autres grans Seigneurs de la Religion esloignez de la Cour, specialement l'Amiral, auquel on mit la resolution du coup dõné au feu Duc de Guise, qui estoit vn artifice du Cardinal & les siens pour tenir tousiours l'eau trouble & ne venir iamais à compte : & de la Royne mere aussi qui en cest endroit fauorisoit ceux de Guise, estãt bien aise d'eslongner de ses fils toutes gens d'hõneur, afin de les esleuer & façonner à son humeur, dont les effects se monstrerent bien depuis.

Deportemens de ceux de Guise depuis les premiers troubles iusqu'aux secõs

Depuis les premiers troubles iusques aux secons, suruindrent beaucoup de choses en France, où les artifices de ceux de Guise apparurent en beaucoup de sortes, à la ruine du Royaume, comme nous en toucherons icy quelques particularitez plus notables, sans trop nous arrester à la circonstance des iours : ioint qu'en traitant des tors qu'ils ont fait aux Princes du sang, à la Noblesse, aux Estats & aux particuliers du Royaume, on verra les particularitez que nous passons maintenant.

Premierement donc, le Cardinal fait instãce vers la Roine mere de faire bailler l'Estat de grand Maistre à son neueu Henry fils du feu Duc de Guise. Et combien que cest enfant fust du tout incapable de ceste, toutesfois au grand deshonneur du Roy, de toute la France, & par despit du Connestable, & de ceux de la Religion, que la Royne commençoit à hayr, il fut esleu grand Maistre, ayant besoin encor alors de verges & de precepteur.

Depuis la mort du Roy de Nauarre, la Royne mere estoit deuenue Catholique. Car elle craignoit que le Prince de

Condé

Condé lors premier Prince du sang ne voulust tenir son rang, & comme il la cognoissoit, la ranger à l'aide de ceux de Chastillon, & du Connestable mesmes (les bouillons duquel commençoyent aucunement à se refroidir (pour luy oster le gouuernement. Le Cardinal preuoyant que si cela auenoit, luy & ses freres estoyent desferrez, se resolut d'y donner ordre. En l'assemblee d'Orleans, les Estats d'vn commun accort auoyent fait grande complainte des dons immenses des Roys Henry & François second faits à plusieurs personnes, les vns indignes, les autres outre mesure, & de faire rendre compte à ceux qui auoyent eu charge & commandement es finances. La premiere de ces plaintes, quant à l'indignité des personnes concernoit principalement & iusqu'au fond du cœur la Duchesse de Valentinois & toute son ordure: & quant à l'exces touchoit au vif ceux de Guise, le Mareschal de S. André & quelques autres. La seconde plainte regardoit du tout ceux de Guise, sur tout au regard de François 2. qu'ils auoyent manié à leur plaisir, & sous le regne infinis deniers s'estoyent escoulez. D'autre costé la reformation de l'estat Ecclesiastique dont la Noblesse & le tiers Estat faisoyent instance, faisoit mourir le Cardinal tout debout. Pour faire esuanouir ceste poursuite ils ne trouuerent plus prõpt expedient que d'allumer ceste guerre ciuile Estãt appaisee, il met en auãt à la Royne mere que pour empescher que le Prince de Condé en s'auançant selõ son degré ne luy ostast son gouuernemẽt, il faloit faire declairer le Roy Maieur, suyuãt ce qu'elle en auoit aussi deliberé auant la mort du Roy de Nauarre. Or s'asseuroit le Cardinal que tandis que la Royne mere demeureroit maistresse, les cõptes ne se rendroyent iamais. Pource que permettans aux Estats de sonder de si pres le deportement des gouuerneurs, il y auoit danger qu'auec le tẽps on ne la recerchast elle mesme. Et quant à la reformation du Clergé, il luy monstre le danger qu'il y auoit d'auancer ceux de la Religion (ce qui auiendroit en ce faisant) pource qu'elle auroit l'Espagnol, le Pape, & tous les Catholiques en teste, perdroit son credit, & (peut estre) son autorité aussi. Suiuãt tels conseils, le Roy tost apres la paix fut declairé Maieur: & la Royne mere & le Cardinal luy firent iouer vn terrible rollet, le faisant parler aussi gros que s'il eust eu quarante ans: aussi estoyent-ce eux qui parloyent par sa bouche.

A ce Conseil, le Cardinal en adiousta vn autre touchant l'instruction du Roy & de ses freres. Car il remonstra à la Royne que si elle permettoit que les Princes & Seigneurs de la Religion approchassent de ses enfans, ou qu'elle les introduist de si bonne heure aux afaires, ils seroyent gaignez, & pourroyẽt auec le tẽps luy donner de la peine à elle mesmes, ou pour le moins luy oster le maniement des afaires, & approcher de leurs personnes d'autres conseilliers, comme les Bourbons, Montmorencis & Chastillõs. Pour pouruoir à ce poinct, il fait amuser le Roy à la toupie, à faire iouster les coqs l'vn contre l'autre, à faire battre les chiẽs ou à les harer sur cestuy-cy ou cestuy-là : puis à ouyr des farces, danser, babiller auec des Courtisannes, finalement à iurer & paillarder, le tout au veu & sceu de la Royne, & par l'entremise de plusieurs seruiteurs de la maison de Guise. Et d'autant que le Roy estoit assez impetueux, pour luy faire passer ces bouillõs, on le mit à la chasse, tandis qu'vne femme & vn prestre gouuernoyent le Royaume.

Et pour tenir tousiours en halaine ceux de la Religion, & empescher que le Roy auec le temps ne fauorisast tellemẽt les deux partis ensemble, qu'en fin les artifices de la maison de Guise ne se descouurissent, le Cardinal sceut bien empoigner l'occasion pratiquee par la Royne mere vn peu auant l'edit de pacification. On auoit attribué ie ne say quelle deposition à Poltrot, par laquelle il confessoit que l'Amiral luy auoit donné charge de tuer le Duc de Guise. Et combiẽ que l'Amiral entendant ce bruit que la Palette seruiteur de ceux de Guise faisoit semer parmy les Reistres protestans qui estoyent venus au secours de ceux de la Religion, & voiant quelle consequẽce cela tiroit, eust par lettres expresses supplié la Royne mere de faire garder Poltrot, auquel il desiroit estre confronté: neantmoins elle l'auoit fait tirer à quatre cheuaux par arrest du Parlement en Paris. En quoy se void l'encloueure, & le merueilleux artifice de la Royne & du Cardinal. Quãt aux menees de la Royne, cela requiert vne autre legende. Pour le regard du Cardinal, il fut le plus aise du monde, d'auoir ceste acroche, pour mettre le Royaume en troubles, quand bon luy sembleroit, se deffaire de tous ses ennemis de Bourbon, de Montmorency & de Chastillon. Et de fait ceste iustice qu'il faisoit demander par la vefues & les enfans du Duc de Guise, luy estoit vn

moyen

moyen merueilleusement propre pour se faire valoir.

Car en peu de temps il passa bien plus outre, donnant à entendre à la Royne, que iamais son gouuernement ny l'Estat du Roy ne seroyent asseurez, tandis que les Bourbons, Montmorencis & Chastillons seroyent à cheual: qu'il les faloit humilier, & leur mettre tant de gens en teste, que le Roy & ceux qui estoyent à l'entour de luy demeurassent les maistres. Que si elle vouloit se seruir de ses freres & neueux, & de ceux qui estoyent affectionnez à leur maison, elle les trouueroit prests auec leurs moyens. Que tandis qu'elle desfauoriseroit ceux de la Religion, la pluspart des villes du Royaume employeroyent tous moyens pour maintenir elle & son authorité.

Et d'autant que c'eust esté brouiller trop les afaires tout d'vn coup, & se hazarder: vn peu auant que de s'attacher aux trois maisons sumentionnees ensemble, apres auoir deliberé auec ses freres, le Cardinal proposa à la Royne mere, qu'il faloit se desfaire premierement de ceux de Chastillon: à quoy la iustice que demandoyent ceux de Guise seruiroit de pretexte, & d'autant qu'on ne les pourroit auoir par force, il leur faloit monstrer bon visage pour les attrapper en vn coup. Or encores que la Royne vist bien l'iniquité de ce conseil, & les ruines qui s'en pouuoyent ensuyure, toutesfois preferant son ambition au repos de ses enfans & du Royaume, elle suyuit ce chemin. Car encores qu'elle n'aimast gueres la maison de Guise, toutesfois sachant qu'elle en cheuiroit mieux, & qu'ils estoyent embarquez si auāt es afaires, qu'ils employeroyent tous moyens pour se conseruer auec elle, il ne fut question que de regarder aux moyens de se deffaire de ceux de Chastillon. Mais comme ils estoyent sur le poinct de se mettre en besongne, le Prince de Cōdé en plein Cōseil du Roy print le fait de l'Amiral en main & declaira tout haut, que quiconque s'attacheroit à l'Amiral par autre moyen que legitime & selō le droit, luy Prince ne l'endureroit pas. Cela & autres considerations furent cause de ceste belle reconciliation entre l'Amiral & ceux de Guise faite à Moulins, lors que le Roy estoit sur son voyage de Bayonne.

Or ce voyage fut entrepris par l'auis du Cardinal & de la Royne mere, sous pretexte de faire voir au Roy son Royaume: mais en effect, pour conferer auec l'Espagnol, faire vne

nouuelle ligue pour remettre le Royaume en nouueaux troubles, comme il auint aussi apres que les courses eurent esté faites. Pendant lesquelles le Cardinal & ses freres firent autres pratiques qui s'ensuyuent.

Le Cardinal estant à Trente, auoit pratiqué vne derniere session pour faire declairer le Roy de France Heretique, Schismatique, & excommunié, s'il perseueroit à vendre le domaine de l'Eglise: combien que ceste vendition fust de l'inuention que luy mesmes auant son partemēt de France, & son frere auant sa mort, auoyent donnee. Car pour paruenir à leur grandeur & acomplissement de leurs desseins, alors ils ne trouuoyent rien qui fust sainct & inalienable. En ce mesme dessein, vouloit faire declairer le Royaume de Nauarre, pour la Religion que la Royne & le Prince son fils tenoyent, estre ouuert & en proye au premier conquerant. Dont le Roy aduerty, manda à ses Ambassadeurs & aux Euesques du Royaume de se retirer promptement du Concile, faisant au reste de grandes protestations contre les auteurs de ce conseil. Mais en cela y auoit de l'artifice du Cardinal, lequel en secret disoit auoir inuenté ce moyen pour gratifier au Pape & au Roy Catholique à qui il presentoit vne nouuelle proye, & d'autrepart escriuoit à la Royne mere, qu'il faloit que le Roy feist semblant d'empescher cela, afin de gaigner la Royne de Nauarre, & la separer d'auec le Prince & ceux de Chastillon, pour les rompre tant plus aisément les vns apres les autres. Sur ce il reuient en France & ayant pourueu aux afaires comme nous verrōs maintenant, fait vn nouueau voyage à Rome, pour solliciter en personne ceste interdiction contre la Royne de Nauarre. Et pour se purger de telle meschanceté, il en partit deux iours auant la conclusion du iugement: puis, estant arriué à Venise, accusa aigrement le Pape & le Consistoire de Rome, d'auoir passé outre contre la volonté du Roy, pour faire entendre qu'il n'estoit point de la partie.

Articles du Cōcile proposez par le Cardinal pour troubler encor le Royaume

Estant de retour, & pour s'acquitter de la promesse faite au Concile, il fut si impudent d'en presenter les articles au Conseil du Roy, nō pas tant pour les faire receuoir du premier coup au Royaume, que pour auoir vn moyen propre pour rompre peu à peu l'edit de pacification. Et afin que cela eust plus de lustre à sa sollicitation, les Ambassadeurs d'Espagne, de Sauoye, & du Pape vindrent en Cour, & presenterent

enterent certains articles dressez à l'instance du Cardinal & de ses adherens, lesquels nous auons icy inserez, d'autant qu'ils descouurent le fondement des autres troubles que depuis ce temps là nous auons veu en France.

Le premier poinct est, qu'ils ont interpellé le Roy de garder & faire obseruer en son Royaume, pays, terres, & Seigneuries de son obeissance, les articles du S. Concile, nagueres fait à Trente, qu'ils ont apporté à ceste fin: Et pour d'iceux luy faire lecture, & faire serment par deuant les deleguez du Cõcile, est baillee assignation au Roy de se trouuer à Nancy en Lorraine, le iour de nostre dame en Mars, où se trouuerõt lesdits Sieurs, eux & tous les Roys & Princes Chrestiens, où ils ont deliberé faire vne loy generale, suyuant ce qui a esté fait audit S. Concile, pour l'extirpation des heresies & nouuelles doctrines qui seront trouuees repugnantes audit S. Concile.

Le deuxiesme poinct est, que ledit Sieur face cesser l'alienation du temporel de l'Eglise, luy declairant par ledit Roy d'Espagne & Duc de Sauoye, qu'ils n'ont entendu ny entẽdent estre payez des deniers à eux promis en mariage par le defunct Roy Henry, sur, & aux despens de l'Eglise: & qu'il se doit contenter de quelque don gratuit que luy feront les Ecclesiastiques, ayant esgard aux saccagemens qui puis nagueres ont esté faits en son Royaume, & ce sous son nom & par son edit: dont toutesfois il l'excusent pour sa tendre ieunesse, comme estans aussi priez de ce faire.

Le troisiesme, qu'il bannisse, si mieux il n'aime faire punir les principaux seditieux & schismatiques de son Royaume, par le moyen desquels ont esté faits les susdits saccagemens de l'Eglise, & qui ont mis les ennemis de sa Couronne en son Royaume, & pour ce faire baille entree ausdits estrangers.

Le quatriesme, qu'il reuoque la remission & absolution qu'il a faite par son edit de paix, signamment contre ceux qui ont commis crime de lese Maiesté Diuine: luy remonstrant que ce n'estoit à luy, ny à Roy, ny à Prince de Chrestienté, remettre ou pardonner ladite offense qui est faite contre la Diuine Maiesté, & que telle remission appartient à vn seul Dieu.

Le cinquiesme, que de sa part comme Roy, il tiẽt la main à iustice, & icelle authorise, comme ses predecesseurs ont

fait, d'autant que d'icelle depend l'authorité des Roys & Princes Chrestiens: & que faisant cela il fera la punition du meurtre si proditoirement fait à la personne du feu Sieur de Guise, par ceux qui luy sont notoirement cognus, & qu'en icelles choses ne faut vser de dissimulation, consideré la personne meurtrie si malheureusement: & de se faire obeir cõme Roy, afin de faire florir iustice en son Royaume. Lesdits Seigneurs, pour lesquels eux Ambassadeurs ont charge, luy offrent donner confort & aide, si tost qu'il plaira au Roy les en requerir.

Depuis que ceux de Guise vsurperent la Couronne, faisans de nos Roys leurs esclaues, il y a eu deux sortes de conseils, de lettres & de paroles de Roy, asauoir patentes & secrettes. Le Conseil priué traite ce qu'on veut que tout le monde sache. Les lettres patentes & paroles dites deuãt tous seruent de cõfirmation. Mais ceux de Guise y ont introduit vn cõseil secret qui depuis a esté party comme en trois. Car la Royne mere a le sien, ceux de Guise le leur, & le Roy quelquesfois aussi le sien composé de certains qui le gouuernẽt. Là ont esté resolües de nostre temps les afaires, dõt les sanglantes executions se sont ensuyuies depuis. Les lettres de Cachet sont ordinairement contraires aux patentes, & les paroles ouuertes à celles que lon dit en l'oreille. Ainsi en print-il à la venue de ces Ambassadeurs, car en public & au sceu de tout le monde, le Roy leur declaira que l'edit de pacification auoit esté fait pour dechasser les ennemis de son Royaume, & autres choses en general: mais en particulier on mania cest afaire au Conseil secret en la sorte que nous l'auons veu par effect depuis. Le vingtsixiesme iour de Feburier 1563. le Roy fit vne partie de ceste declaratiõ aux susdits Ambassadeurs, & pour mieux coulourer la besongne, le Cardinal & la Royne mere luy firent aprendre ceste response par cœur & la prononcer de sa bouche, luy qui entendoit lors autãt ce qu'il disoit, que ce qu'il ne disoit pas, estant enfant, mesmes en telles afaires.

Or faut noter qu'vn iour au parauant le Cardinal auoit obtenu de la Royne vn congé en forme de breuet, signé du secretaire Bourdin, pour porter armes defendues par edits & lettres patentes. Si on demande pourquoy il obtint ce breuet de la Royne plustost que du Roy, veu que celuy seul peut dispenser de la loy qui l'a faite; & pourquoy il ne demanda

manda des lettres patentes, ains s'arresta à vn simple breuet: i'en laisseray le iugement à toutes personnes libres de passions. Ce qui suruint tost apres, descouure les desseins du Cardinal & des siens.

Mais de pouuoir specifier icy ces desseins là, tant en ces cheuauchees qu'on fit faire au Roy, sous pretexte du voyage de Bayonne, où la sainte ligue fut confermee, & resolu auec le Duc d'Albe de courir sus à ceux de la Religion: qu'es ligues brassees en diuers endroits du Royaume par les menees de ceux de Guise, dōt s'ensuyuirent des massacres horribles, specialement au Maine, & en Touraine & au Vendosmois. En Guyenne le Mareschal de Bourdillon, & ailleurs plusieurs autres, trop au commandement desdits de Guise & de la Royne. Nous ne parlerons donc icy par le menu de ces massacres, suyuis d'extorsions & iniustices estranges en diuerses villes du Royaume, les artifices pour abolir peu à peu l'edit de pacification, les pratiques du Cardinal pour gaigner le Prince de Conde, sous pretexte d'vn Royaume imaginaire & d'vn mariage, afin de rēdre l'Amiral plus foible, les Citadelles dressees en diuers lieux, les desmātellemēs des villes tenues au premiers troubles par ceux de la Religion, les fausses accusations qui leur furent mises sus, la declaration ou edit de Roussillon abolissant manifestement celuy de pacification. La moquerie des remonstrāces faites par le Prince de Conde sur cest edit, & de tous ceux de la Religion qui demandoyent soulagement & iustice. Le massacre de Tours & du Chasteau du Loir. L'audace de Chauigny esclaue de la Royne & de ceux de Guise, le bannissement de certains personnages de la Religion en la ville de la Rochelle. Ie ne feray aussi plus ample mention de la defense de tenir escholes à ceux de la Religion, à la poursuite du Cardinal, suyuant pas à pas en cela l'edit de Iulian l'Apostat contre les Chrestiens: la poursuyte du mesme Cardinal taschant de ruiner les ames comme les corps, à ce qu'il ne fust loisible aux Ministres de visiter les malades, ny demeurer ailleurs qu'es lieux mesmes où seroit l'exercice de la Religion pour les Bailliages.

D'vn costé le Cardinal de Guise machinoit auec l'Euesque du Mans dont s'ensuyuirent infinis maux. Le Duc d'Aumale estoit en Chāpagne où il ne faisoit gueres mieux. Il oste à ceux de Troyes l'exercice de la Religion, qui par la

declaratiõ du Roy leur estoit permis dãs leurs fauxbourgs, leur assignant vn village fort incommode. Change de son authorité le lieu du Bailliage de Chaumont en Bassigny, contre l'ordonnance expresse du Roy. Et sur la remõstrance qui luy en fut faite par le Lieutenant du Bailliage (ennemy declairé de la Religion) du commandement qui luy auoit esté fait d'accõmoder ceux de la Religion au refus du Gouuerneur: il respondit, qu'il auoit des cõtraires edits du Roy dedans sa manche, & defendit à ce Lieutenant de passer outre. Fit emprisonner vn Auocat à Troyes, pour auoir presenté vne requeste au Roy, au nom d'vne poure femme de la Religion, à laquelle on auoit depuis la paix, coupé les bras & les iambes. Fit piller & saccager la maison du receueur de Mascon. Fauorisa en toutes sortes possibles les seditieux & publiques assassins de Creuant. Le Cardinal de Lorraine estoit en armes accompagné de quelques Cheualiers de l'ordre: & les mutins de Paris, & autres lieux voyãs qu'on couroit sus ainsi à ceux de la Religion, ne demãdoyent sinon quelque grand qui les mist en train pour faire de mesmes, ioint que le Roy estoit loin, & en son absence auoyent grande enuie de remuer les mains & faire vn terrible mesnage. Ce que preuoyant le Mareschal de Montmorency, & ayant entendu que non seulement à Paris, mais aussi par toutes les villes du Royaume les seditieux estoyẽt au guet, attendans la venue du Cardinal, aduertit le Roy de ce qu'il sauoit: sur quoy il receut mandement de ne laisser entrer le Cardinal ny aucun de ceux de Guise en equippage de guerre dedans Paris. Derechef, & apres que le Mareschal fut auerty de ce breuet que le Cardinal auoit obtenu de la Royne mere, il auertit par plusieurs autres fois le Roy, specialement à Chaalons, à Bar, à Mascon & à Lyon, que si le Cardinal entroit en armes auec sa garde, dans le gouuernement de l'Isle de France, il se mettroit en deuoir de le desarmer. Cinq ou six mois auant que le bruit vinst à Paris de la venue du Cardinal auec gardes d'arquebuziers, le Mareschal fit la mesme declaration publiquement & particulierement à des plus speciaux seruiteurs du Cardinal. Et afin que personne ne pretendist cause d'ignorance, le 13. de Decembre 1564. fit faire defense (publiee à son de trompe, & deslors imprimee) sur peine de la hart à tous soldats ordõnez pour gardes de Gouuerneurs ou police de gouuernement,
d'entrez

d'entrer en son gouuernement: declairant par mots expres, afin que le Cardinal entendist par là, q̃ ceste defense le touchoit, qu'il n'estoit permis à Seigneurs, quels qu'ils fassent, s'ils n'estoyent Princes de la maison de France, d'entrer au gouuernemẽt de l'Isle de France, sans aucune garde. Neantmoins le Cardinal print son chemin à Paris, & partant de Reims, feit courir le bruit qu'il alloit à Ginuille. Et quoy quil fut delicat, se mit aux champs en la plus grande rigueur de l'hyuer, feit des traites excessiues & non accoustumees a luy en aucune saison, ny pour aucuns afaires. Estant arriué à S. Denis, il y eut force allees & venues. Ce pendant le Mareschal alla en personne au parlement, ou il sait que le Cardinal a tousiours estudié le plus qu'il a peu d'auoir des beneficiers & amis, se plaindre que le Cardinal se venoit luy mesme precipiter, & comme on dit, brusler à la chandelle. Outreplus, il enuoya vn preuost sur le chemin, qui se mit en deuoir de prendre des premiers qu'il rencontra des gardes & harquebouziers du Cardinal, lequel nonobstant tous ses aduertissemens, ayant entendu q̃ son frere d'Aumale, qui au parauant auec des troupes auoit tenu les champs, deuoit entrer par vne autre porte dans Paris, s'achemina aussi auec les siennes, & arriua à Paris sur le soir, les rues estans semees de gens attendans sa venue. Mais le Mareschal de Montmorency auec quelques Seigneurs & Gentils-hommes de marque qui l'accompagnoyent, vint au deuant, & si tost qu'il apperceut armes à ceux qui accõpagnoyent le Cardinal, commença à crier de loin qu'on eust à les mettre bas. Les vns s'enfuirent, & quelques coups furent tirez, dont l'vn des Gentils-hommes du Mareschal de Montmorency fut tué. Le Cardinal & son neueu le Duc de Guise eurent plus de peur que de mal, & mettans vistement pied à terre se sauuerent en vne maison prochaine, où lon dit que le Cardinal estoit si resolu que ses chausses luy seruirent de bassin, & son pourpoint de selle persee.

Entree du Cardinal à Paris.

Le Cardinal, plus couard qu'vn lieure, & les siens deslogerent sans trompette tost apres, se voyans ainsi reculez de leur entreprise. Le bruit estoit (& l'Amiral mesme, ayant esté mandé par le Sieur de Mõtmorency pour luy venir assister de conseil & d'aide, le dit aux principaux de Paris) que lon auoit escrit vne lettre en Normandie, (elle procedoit de ceux de Guise) contenant ces mots, Que le meilleur moyen

que lon ait pour remettre en France ceux à qui la Courõne appartient de droit, pour en expulser ceste race de Valois, c'est de saccager les Huguenots qui les soustiennent: & que pour cest effet il faut vendre de lour bois, pour amasser argent & armes, & pour la fin estoit adiousté, que les Huguenots qui plaideront ne seront en peine de faire taxer leurs despens. Outre cela lon sauoit de diuers endroits qu'il se faisoit cueillettes de deniers entre les Catholiques. Chascun peut penser à quelle fin. Pendãt que l'Amiral estoit à Paris, le Duc d'Aumale assez affamé, & voulant amasser quelque escu, s'estoit retiré à Anet auec sa belle mere, où il auoit amené la garde qui luy est ordonnee pour le gouuernement de Bourgogne, & trembloit de peur q̃ le Mareschal de Mõtmorency (pource que c'est en son gouuernement, & que les gens de sadite garde faisoyent plusieurs extorsions aux voisins) ne l'enuoyast prendre. Parquoy il escriuit par tout à ses amis, les priant de le venir secourir, & luy aider à sortir de là, pour se retirer en son gouuernement. A ce mandement, quelques vns vindrent, les autres n'en tindrent compte. Et de ceux qui y vindrent ne s'en trouua pas vingt qui demeurerent, pource que la seule remonstrance d'vn Gentil-hõme de Normandie les ramena tous à leur bon sens. Car cõment voulez vous (dit-il au Duc d'Aumale) que nous prenions les armes contre vn Mareschal de France, qui de sa seule parole les nous peut arracher & faire tõber des mains? Et s'il nous commandoit les tourner contre vous, que ferions-nous, si nous ne voulons estre rebelles & desobeissans au Roy? Mais la responce que luy escriuoit vn Gentil-homme du Maine, qui n'auoit peu venir à son mandement, & qui tomba en autres mains, est memorable par la liberté Françoise de parler contre ceux qui se mesconoissent: où l'on void, comment il faut iuger des vrais Princes. Les mots de ceste lettre sur ce poinct estoyẽt tels: Ie n'ay point dit aussi, Mon seigneur, que vous n'estes Prince, & que ie ne vous suis seruiteur. Mais i'ay bien peu dire, que ie ne sache hõme en France qui vous recognoisse pour Prince du sang ou de la Couronne: & en cela ie ne pense auoir failly, mais me tiendrois coulpable de l'auouer, de tant mesmes que ie n'ay iamais ouy ny entendu que vous ny pas vn des vostres l'ayez pretendu. Quant à seruiteur, pource que vostre courier m'a dit que vous me teniez pour ingrat: ie luy dy voiremẽt

Lettres au Duc d'Aumale.

que

que ie n'estois suiet q̃ du Roy, & ne deuois obeissance qu'à luy & à ses officiers chascun en leur endroit. I'adiousteray bien, que ie n'estois seruiteur que des Princes du sang, & ne deuois seruice à nul autre homme viuant, sinon de gayeté de cœur & autant qu'il me plairoit: & croy, Monseigneur, que vous ne le pretendez pas autrement de moy. Car vous sauez que i'ay despendu douze mil liures & plus de mon bien à suyure feu Monsieur vostre pere, Monsieur vostre frere & vous, sans que i'aye onques esté au gages de pas vn de vous, ou que i'en aye receu bien fait ou auantage. Ie suis (graces à Dieu) Gentil-homme, & en ay toute ma vie fait les actes sans fouruoyer: & puis franchement dire, sans faire tort à personne, que ie ne suis à autre qu'au Roy, à ses Princes, à mes amis, & à moy. Car pour le iourd'huy, ie n'ay point d'autre maistre qui me nourrisse & paye mes gages que moy-mesmes. Ce n'est pas que ie ne vous face seruice, & que d'honnesteté ie ne vous sois seruiteur, pourueu que vous le preniez comme d'vne franche volonté, & sans obligation que ie vous doyue. Car vous n'ignorez point qu'il y en a assez d'autres qui en voudroyent à mesme droit que vous, autant pretendre sur moy, ce que pour la vie, homme viuant ne me fera auouer par force: car ie ferois tort à ceux ausquels seruice est deu, & à toute la Noblesse de France, laquelle m'en pourroit iustement faire reproche. Voila le langage d'vn vray Gentil-homme François, qui n'a pas esté remarqué de tous ceux qui portent ce titre, comme il appartenoit.

Lettres de conspiration du duc d'Aumale.

Au demeurant, le Duc d'Aumale s'estant retiré de là côme il peut, s'en alla en Champaigne, où il commẽça à faire d'autres menees, pour entretenir tousiours l'eau trouble. Et le 25. iour de Feurier 1565, qui estoit six semaines apres l'entree du Cardinal à Paris, il escriuit vne lettre au Marquis d'Ellebeuf son frere, où l'esprit de ceux de Guise se mõstre, & le desir qu'ils ont tousiours eu de ne laisser iamais la France en repos. Or en ceste lettre, apres auoir fait mention de ce qui estoit auenu à Paris, & s'estre moqué du Roy & de la Royne, disant qu'ils donnent des plus belles paroles & promesses du mõde, & que c'est leur coustume, il adiouste: Cependant mon frere, & durant ce temps que vous serez là où vous estes (asauoir en Toraine) ie suis bien d'auis q̃ vous voyez Monsieur de Montpensier, à qui i'escry la lettre

de creance sur vous, selon que me mandez. Et ne sauriez mieux faire, que de regarder auec luy & les Seigneurs nos bons amis de delà, de pratiquer vne bonne association, qui deust estre faite il y a long temps, si chascun de son costé y eut mis peine. I'en scay, qui l'ont mise en auant, & depuis quand ça esté au fait & au prendre, ils ont seigné du nez, comme aussi en beaucoup d'autres choses. Et si chascun de son costé y vouloit trauailler, nous en aurions bien tost vne bonne fin, auec les bonnes & belles occasions que nous en auons: mais à ceux à qui il touche comme à moy, n'en font pas le cõpte que ie desireroy bien. Il me fascheroit biẽ fort qu'il ne tinst qu'à moy. Pour le moins feray ie conoistre le contraire, si Dieu me preste la vie. Et serois bien marry que la reputation que i'ay mis peine d'acquerir, en fust pour cela perdue, aussi i'espere que non. I'en ay cy deuant par plusieurs fois escrit à Messieurs de Montpensier, d'Estampes, Martigues & Chauigny: par où ils aurõt bien peu iuger la volonté que i'ay tousiours eue de nous venger, & cõbien ie desirerois l'association que vous dites: preuoyant assez, cõbien elle estoit necessaire, non seulemẽt pour nous, mais aussi pour tous les gens de bien, à qui lon en veut plus q̃ iamais. Et pour ceste cause mon frere, ie trouuerois merueilleusement bon, que lesdits Seigneurs y voulussent entendre, laissant là les villes, d'autant qu'il n'y a aucune asseurance au peuple (il entend parler de ceux de Paris, qui ne fauoriserent l'entreprise du Cardinal, quand ils le virent assailly & comme desarmé par le Mareschal de Montmorency) comme ie l'ay encores cognu dernierement. Mais auec la Noblesse, ie suis tout resolu & prest de ma part, & n'y veux espargner aucune chose, & le plustost sera le meilleur. Qui me fait vous prier d'y regarder, & en bien auiser tous par ensemble auec ledit Sieur de Montpensier, & de m'en mander ce qu'en aurez deliberé, afin que par là ie resolue auec les Seigneurs & la Noblesse qui sont deçà & en mes gouuernemens, qui ferõt tout ce que ie voudray. Ie ne veux oublier à vous dire qu'en faisant ceste lettre, i'ay veu la copie d'vne lettre que Monsieur de Montpensier escrit au Mareschal (de Montmorency) pour responce à celle qu'il luy auoit escrite de son beau fait. Ie vous prie de l'en bien remercier de nostre part, & mesmes de la mienne: encor que ie le face par la lettre que ie luy escry. Nous en sommes bien tenus

nus à luy. Au reste, si vous voyez M. l'Euesque du Mans, vous ne sauriez que bien faire de luy parler aussi de ladite association, car il seroit aise auec ses amis d'y entendre, nous en auons parlé ensemble. Ce sera aussi bien fait que vous en escriuiez à M. de Martigues, & si vous vous pouuez voir, & en communiquer ensemble, il seroit encores meilleur. Ie m'asseure qu'il continue en la mesme bonne volonté qu'il nous a tousiours portee: aussi se peut-il bien tenir asseuré de la nostre, comme vous luy pourrez mieux faire entendre, & que ie signeray tousiours auec lesdits Seigneurs, ce que vous aurez resolu tous par ensemble. Ie vous enuoye ce cheuaucheur expres, afin que par luy i'entende bien amplement sur ce de vos nouuelles. Il demeurera pres de vous, tant que vous aduiserez, & me reuiendra trouuer en Champagne. Du vingtquatriesme iour de Feurier mil cinq cens soixante cinq.

Sept mois au parauant lesdits de Guise auoyent pratiqué vne autre ligue en Guyenne, par le moyen du Sieur de Candales, du Marquis de Trans & autres, laquelle ayant esté descouuerte par auertissement donné à la Royne mere, elle leur manda qu'ils n'eussent à passer outre. Neantmoins vn peu apres ils la voulurent remettre dessus, se sentans fortifiez de l'aueu des principaux du Royaume.

D'vn autre costé le Marquis d'Ellebeuf à la poursuite du Sieur d'Aumale, pratiqua sa ligue dans le gouuernement de Touraine, recueillant de toutes parts tous les volleurs & assassins publiques du païs, qui sous sa conduite commettoyent de iour en iour vn nōbre infiny de brigadages & de massacres, tellemēt qu'il n'y auoit homme de bien que ces brigans ne trauaillassent, ny repos qu'ils ne troublassent.

Le Cardinal de Lorraine pratiquoit de son costé aussi en mesme temps, & s'efforça de mettre les Baronnies de l'Eueschè de Metz en la sauue-garde de l'Empereur, si le Sieur de Salcede Gouuerneur pour le Roy à Marsault n'eust empesché par force la publication de ceste sauuegarde. Le Cardinal s'escarmoucha là dessus, & fit vne guerre Cardinale, où il fut aussi heureux qu'à son entree à Paris. Mais encores qu'en cela il se fust rendu ridicule & execrable tout ensemble, si en porta-il tousiours vne dent de laict à Salcede, & la luy arracha le iour de S. Barthelemy, le faisant massacrer à Paris, & piller sa maison entierement. *Pratiques du Cardinal.*

Mais ce qui rendoit ceste pratique plus suspecte, c'est que elle fut executee par le conseil du Baron de Poluiller, Gouuerneur de Haguenau, qui pour cest effect vint trouuer le Cardinal à Rembeuiller en Lorraine: & qui a sollicité la pluspart des entreprinses faites sur l'Estat de Frãce, durãt & depuis les dernieres guerres de Picardie. C'est luy qui s'efforça de surprendre la ville de Lyon, & de faire reuolter les pays de Bresse & de Sauoye, par le cõseil du Cardinal d'Arras, sur la fin desdites guerres. C'est ce Poluiller qui depuis pratiqua le Roy de Nauarre, pour le faire reuolter de la Religion, sous esperance de luy faire donner recompense du Royaume de Nauarre. C'est ce Poluiller qui depuis le premier edit de pacification osa pratiquer (seruant de ma quignon au Cardinal de Lor.) le Prince de Condé sous quelques esperances qu'ils luy donnoyent de luy faire tomber dedãs les mains les terres de l'Euesché de Metz, s'il vouloit se declairer de la religiõ Catholique Romaine. Les lecteurs peuuent penser ce que lon pouuoit attendre du conseil d'vn tel homme ioint auec le Cardinal, lequel pendant son seiour à Rembeuiller & en Lorraine, fit d'autres beaux actes, car il pilla ses suiets de l'Euesché de Metz, sous pretexte de retirer les terres engagees au Cõte Iean de Nassau: persuada au Duc de Lorraine de massacrer tous ses suiets de la Religion, s'il n'eust esté retenu par le conseil des Sieurs de Castelet & Bassompierre, fit bannir vn bon nombre des habitans du Pont-amosson, en haine de la Religion. Outre cela, il desbaucha (aucuns disent qu'il viola & print par force) la *fille* de Chambre de la Baillisue de Rembeuiller.

Nouuelles ruses pour attirer les troubles.

L'original des lettres du Duc d'Aumale à son frere le Marquis, dont nous auõs veu vn extrait en partie cy dessus, fut presenté au Roy, qui ayant sur ce ouy la deposition d'vn des Cheualiers de son ordre, qui confessa auoir signé l'association, dont est parlé esdites lettres, fit expedier en son cõseil priué l'acte suyuant, lequel nous auons icy inseré, pour sur iceluy considerer puis apres quelques notables traits de ruse Italocardinalique.

Auiourd'huy, dixhuitiesme de May 1565. le Roy estant au mont de Marsan, assisté de la Royne sa mere, & de Monseigneur le Duc d'Orleans son frere a appellé & conuoqué les Princes de son sang, gens de son conseil priué, & autres Seigneurs & Cheualiers de son ordre, estans pres de sa per-

sonne:

ſonne ; auſquels il a fait entendre eſtre aduerty qu'en pluſieurs endroits de ſon Royaume, ſe font aſſociations, cueillettes de deniers, enrollemens d'hommes, amas & preparatifs d'armes & cheuaux: qu'aucuns s'oublient tant que d'enuoyer gens hors de ſon Royaume, & auoir intelligence & communication auec les Princes eſtrangers, ſans ſon ſceu, contre ſes edits de pacification, de Maiorité, & autres ordõnãces, declarations & prohibitiõs ſur telles choſes. Ce qu'il ne peut ny ne veut croire, pour l'eſtime qu'il a de l'affectiõ & ſyncere volonté de tous ſes ſuiets à l'obeiſſance de ſes cõmandemens, bien de ſon ſeruice & repos de ſon Royaume, Neantmoins pour eſtre ſur ce plus auant eſclaircy de la verité, les admoneſte & leur commande luy declairer ce qu'ils en ont entendu. Ce qu'ils ont fait. Et dauantage, ſupplient treſ-humblement ſa Maieſté croire qu'ils ſont ſi eſloignez de ces factions tant pernicieuſes, qu'ils ſont preſts & diſpoſez d'employer leurs vies & leurs biẽs, comme ils ont touſiours fait, pour le faire obeïr, & pour l'entretenemẽt de ſeſdits edits & ordonnances, repos & tranquilité de ſondit Royaume. Declairans ſur leurs vies & honneurs, qu'ils n'õt aucune intelligence & communication auec ceux qui font & auroyent volonté de faire telles entrepriſes. Et quant à eux, ils ne ſcauent que c'eſt d'aſſociations, ligues, ſermens, promeſſes, eſcrits ny ſignatures baillees à ceſte intention, & à toutes renoncent ; & n'y veulent auoir aucune participation ; comme contraires à l'obeiſſance qu'ils doiuent à ſadite Maieſté, & au repos de ce Royaume, qu'ils veulent de leur pouuoir maintenir & garder : & en cela ne cognoiſtre ny ſuyure autre intention que celle de ſadite Maieſté, ſans que pour querelle particuliere ny autre occaſion, ils prennent ny facent prendre les armes, par qui que ce ſoit, ſans ſon expres commandement. Et combien que leur loyauté & fidelité ſoit aſſez conuë de ſadite Maieſté, & tant comme ils eſtiment qu'il n'en puiſſe deſirer plus certaine preuue que de leurs effects ſi ont-ils bien voulu, ſatisfaiſans à ſon commandement, ſigner ce preſent acte de leurs ſeings. Et à ce que ſous faux pretexte nul ne puiſſe de leur nom couurir ſa mauuaiſe intention, & afin que les Princes de ſon ſang & autres Princes & Gouuerneurs, Cheualiers de l'ordre, Seigneurs & Capitaines abſens, ſachent & entendent le contenu cy deſſus, A voulu ſadite Maieſté que ce pre-

ce present acte leur fust enuoyé, pour par leurs seings rẽdre le mesme tesmoignage de l'intention bonne qu'ils ont en cest endroit, non moindre, comme il s'asseure, que les dessusdits estans pres sa personne, voulãt croire qu'ils n'en feront aucune difficulté. Car il ne pourroit tenir ceux qui refuseront faire semblable declaration par leurs seings, autres que coulpables de telles entreprises, factions & intelligẽces, dignes de sa male grace, comme cõtempteurs de son authorité & de ses edits, perturbateurs du repos public, & en ce faisant criminels de lese Maiesté. Et en ce cas tels les tient & declaire de sa present comme pour lors. Et semblablement tous ceux & celles qui sauroyent aucune chose desdites associations, factions & entreprises susdites, & qui n'en viendront auertir sadite Maiesté: comme il appartient à bons & loyaux suiets, lesquels aussi il entẽd & veut cõseruer & defendre de toutes ses forces, les prenant en sa protection contre tous ceux qui entreprendront de les offenser. Pour tesmoignage dequoy il a aussi voulu signer de sa propre main ce present acte, les an & iour que dessus.

Cest acte estoit vne poudre qu'on iettoit aux yeux de ceux de la Religion, pour les empescher de voir ce qu'on machinoit contr'eux. Et la Royne mere, suyuant l'inductiõ & les memoires du Cardinal, faignoit estre ainsi mal contente de ceux de Guise, pour donner occasion aux grands de la Religion de s'approcher du piege peu à peu. Le Cardinal aussi & ses freres monstrerent semblãt que cest acte les touchoit, mais secrettement ils poursuiuirent leur pointe, sachans bien à qui ils auoyent afaire. Et lors les lettres du cachet, voloyent de toutes parts, tellement que de là vint que tout ce qui s'estoit executé en Touraine & au Maine, & en d'autres prouinces, au preiudice des edits contre ceux de la Religion fut authorisé par sous main, quelques remonstrances que le Prince de Condé, & autres en fissent. Quand donc les Catholiques esmouuoyent ciel & terre, mettans tout en confusion, vn acte en papier auec belles phrases appaisoit & reigloit tout cela. Si ceux de la Religion se remuoyent tant soit peu, pour respirer sous vne tyrannie si violente, lors il n'estoit questiõ que de feu & de sang, tesmoins les cruautez plus que Barbares & Turquesques commises contre les habitans de Pamiers, faussement accusez de sedition, pour ne s'estre voulu laisser couper la gorge, qui toutesfois

tesfois s'estoyent remis entre les mains du Sieur de Rambouillet à sa premiere parole, d'autant qu'il venoit de la part du Roy, & promettoit que rien ne leur seroit fait, que par l'ordre de iustice.

Cependant le Roy arriué à Bayonne, ou fut renouee la saincte ligue, contenant la resolution d'exterminer tous ceux de la Religion, sans aucune exception de degré, sexe, aage, ni lieu. On deuoit commencer en France, mais les apprests furent vn peu longs, car le Cardinal n'auoit pas encor acheué ses pratiques en diuers endroits auec les estrangers. Les associations dans le Royaume n'estoyent pas encor trop asseurees. Le Prince de Condé, l'Amiral & autres grands de la Religion auertis de ce qui s'estoit passé à Bayonne, tant par le feu Prince de la Roche sur-yon que par autres moyens se tenoyent sur leurs gardes. Pourtant differa on quelque temps. Cependant suruindrent les troubles de Flandres, à l'occasion desquels on resolut par l'auis du Cardinal qui estoit tous les iours sommé de ses promesses par le Cardinal de Granuelle & par le Pape, & de iour à autre auerti par le Cardinal Granuelle, que sans plus attendre on se seruiroit du passage du Duc d'Albe, pour effectuer la coniuration. Diuerses despeches furent enuoyees au Duc d'Albe. En ce mesme temps aussi, asauoir en l'an 1567. es mois de Iuillet, Aoust & Septembre lon tient plusieurs Conseils, tant à Marchais qu'à Monceaux, pour deliberer, suyuant les memoires du Cardinal, des plus certains & derniers moyens qu'on tiendroit pour executer l'entreprise. En la derniere assemblee tenue à Marchais, par l'auis de ceux de Guise, fut arresté que le Roy se retireroit au bois de Vincennes, d'où il manderoit, sous quelque honneste couleur, le Prince de Condé & l'Amiral : auquel mandement s'ils obeyssoyent, ou l'vn d'eux, on s'en saisiroit. Sinon qu'on auoit les six mil Suisses qui auoyent esté leuez, sous pretexte de s'en vouloir seruir, tant contre la Royne d'Angleterre pour la defense de Calais, que pour les tenir sur les frontieres, attendans que le Duc d'Albe eust passé, de peur qu'il entreprinst quelque chose contre les pays du Roy. Qu'on auoit aussi vingtdeux compagnies de gendarmerie, qui auoyent esté choisies & nommees pour faire monstre en armes, & ausquelles lon auoit baillé vn rendez-vous, par le moyen desquelles, & auec lesdits Suisses, on pourroit

fac-

facilement surprendre & s'asseurer du Prince, & de l'Amiral, s'ils ne venoyent au mandement du Roy. Et cependant qu'il faloit rechercher auec toutes rigueurs ceux de la Religion sur les contrauentions à l'edict de Roussillon, mesmement les Gentils-hommes, qui auoyent receu aux presches establis en leurs maisons autres que leurs suiets. Ce qui fut cause qu'on ordonna à l'instance & sollicitation du Cardinal de Lorraine, qui estoit peu de temps auparauant arriué à la Cour, qu'on tiendroit des grands iours a Poictiers, pour principalement vaquer aux proces de ceux qui seroyẽt trouuez coulpables desdites pretendues contrauentions, & iusques à les declairer criminels de lese Maiesté. Et pource que les Presidens & Conseillers de la Cour de Parlement de Paris, qui auoyent esté nommez pour y aller, ne sembloyent assez partiaux & factieux au Cardinal, il en fit retrẽcher sept de la liste qui en auoit esté faicte, au lieu desquels il en subrogea d'autres de ses creatures & de son humeur. Pour le pays de Normandie, on enuoya le maistre des requestes S. Martin, auquel fut expediee commissiõ à ceste fin, auec lettres adressantes à la Cour de Parlement de Rouen, pour vaquer auec ledit de S. Martin au fait de sadite commission, & de ne desemparer la Cour, encores que ce fust au temps prochain des vacations.

D'vn autre costé le Cardinal taschoit, par le moyen du Connestable, d'endormir l'Amiral & ses freres qui auoient escrit des lettres, ou ils descouuroyent les embusches qu'õ leur dressoit. Les six mil Suisses leuez pour l'executiõ, viennent sur ces entrefaites trouuer le Roy a Meaux enuironné de ceux de Guise: au moyen dequoy le Prince, & l'Amiral voyans qu'on leur en vouloit, & à tous ceux de la Religion, resolurent (auant que les choses se brouillassent dauantage) venir trouuer le Roy. Et pource qu'il estoit és mains de ses ennemis & des leurs, ils aduiserent de s'accõpagner de quelques Gentils-hommes signalez de leurs parens & amis, iusques au nombre de cent ou six vingts, & de porter quelques armes pour leur seureté. Ce que le Cardinal & ses ministres ne faillirẽt de faire trouuer au Roy le plus mauuais du mõde: & pour l'enuenimer du tout contre ceux de la Religion, luy firent croire qu'il estoit mort, s'il ne se retiroit vistemẽt à Paris, attendu que le Prince de Condé & l'Amiral estoyent accompagnez de quinze cens ou deux mil cheuaux, &

vouloyent attenter à sa Maiesté, & de la Royne & de Messieurs ses freres, & entreprendre contre l'Estat. Ainsi donc le 28. de Septembre sur les 4. heures apres minuit ils font desloger le Roy, & le metent au milieu des Suisses, estimans que si le Prince estoit si bien accompagné, comme ils disoyent (ce qui toutesfois estoit faux, car lors qu'il se presenta pour parler au Roy sur le chemin d'entre Meaux & Paris, il estoit suiuy de trois cẽs cheuaux au plus, les choses se pourroyent tellement eschauffer, que tousiours quelques vns de leurs ennemis de part ou d'autre y demeureroyent. Le Duc d'Aumale & quelques autres suyuirent le Roy, qui arriua sur les quatre heures apres midi à Paris, ou ceux de Guise luy mirent ceste resolution en teste, de n'aimer iamais les Huguenots, comme il en fit vne grande protestation.

Le Cardinal, suyuant sa coustume, ne voulut suyure le Roy, ains faignit prendre son chemin vers Reims : mais ayant esté rencontré par quelques siens ennemis, se sauua de vistesse sur vn cheual d'Espagne dãs Chasteauthierry. Lors la seconde guerre ciuile fut allumee en France, & nonobstant les requestes presentees par le Prince de Condé & les siens, pour remettre les choses en paix, ceux de Guise & la Royne mere voulans se desfaire des vns & des autres, firent donner vne bataille entre Paris & S. Denis, où le Connestable fut blessé à mort. *Seconde guerre ciuile.*

Ceste iournee apporta vn merueilleux contentement au Cardinal & aux siens, se voyans despeschez du Connestable, & le chemin ouuert pour paracheuer leurs desseins. D'vn costé ils vouloient rendre le Roy ennemi iuré de ceux de la Religion, lesquels auoyent tant retardé de cours de la grandeur Guisienne, & par luy ruiner leurs aduersaires. Il faloit outreplus auoir quelque grand encor plus à commandement que le Roy, de l'authorité duquel ils se peussent seruir, pour executer leurs passions. Si tost que le Connestable eust rendu l'esprit, ceux de Guise conseillent la Royne mere de faire le Duc d'Aniou lieutenant general du Roy son frere. Elle voyant le bien qui luy en reuenoit, suyuit ce conseil. Et la dessus marcherent les troupes, estant le Duc d'Aniou entierement gouuerné par ceux de Guise, qui lors sous son ombre, & depuis aussi faisoyent diuerses despesches pour ruiner premieremẽt ceux de la Religion. Et ci apres nous verrõs les torts qu'ils ont faits audit Sieur Duc,

& comme ils se sont seruis de luy pour ruiner la France de plus en plus.

Second edit de pacificatiō. Or d'autant que ceux de la Religion eurent incontinent secours d'Alemagne, le Cardinal apperceut qu'il faloit encor reculer pour mieux sauter. Partant lors que le camp du Prince de Condé estoit deuant Chartres en l'an 1568. il fait enuoyer par le Roy vers le Prince, gens pour faire la paix, c'est à dire pour desarmer ceux de la Religion, afin de les tuer plus aisément puis apres. Car il ne se peut nier que lesdits de la Religiō ne fussent lors les plus forts. Neantmoins sans y estre contraints par faute de forces ou d'heureux succez, ils se separerent & desarmerēt, ouurans les villes à ceux que le Cardinal & la Royne mere y enuoyoyent de par le Roy, à la simple foy & parole duquel ils se remirēt de toute la seureté de leurs vies & biens, exposans leurs poictrines nues aux glaiues & cousteaux de leurs aduersaires. Les Seigneurs & Gentils-hommes de la Religion se retirerent chez eux : la où aucuns ne trouuans accez, les autres estans tres-mal receus, iusques à estre tuez & massacrez cruellement, quelques vns furent contraints de s'assembler (ce que le Cardinal & les siens demandoyēt, tant pour auoir moyen de les calomnier, comme infracteurs des edits, que pour leur courir sus & les desfaire plus aisément) & ne sachans que faire, ni ou se retirer, de prendre le chemin de Flandres, assez inconsiderément, puis que le Roy l'auoit defendu : mais y estans forcez par vne extreme necessité qu'on dit n'auoir point de loy. Neantmoins la peine en fut si prompte & si rigoureuse, que le Cardinal & les siens s'en deuoyent bien contenter. Ils se seruirent pour l'execution du Mareschal de Cossé, afin de charger tousiours la rage sur les vns & les autres. Puis firent enuoyer vn Gentil-homme vers le Prince de Condé, pour sauoir s'il auouoit vne telle leuee, en quoy lon peut remarquer vn autre artifice du Cardinal, pour entretenir le Roy en sa cholere, esloigner le Prince de la Cour, luy faire courir sus, ou à ces troupes si elles n'estoyent auouees de luy, & par ce moyen ruiner peu à peu ses ennemis. Quant aux estrangers venus au secours de ceux de la Religion, ils furent incontinent renuoyez, & grosses sommes de deniers empruntees par lesdits de la Religion pour fournir au payement. Mais par les mandemens de ceux de Guise, vne partie des deniers fut volee par la garnison,

nison d'Auxerre, aucuns les conducteurs tuez, les autres rançonnez, sans aucune iustice, car le Sieur de Prie gouuerneur d'Auxerre (où fut fait grand massacre) auoit le mot du Cardinal.

Nous remettrōs ici sommairement en auant ce que ceux de Guise pratiquerent depuis ceste paix seconde pour la rōpre bien tost & remettre le Royaume en nouueaux troubles, pour exterminer ceux de la Religion premierement, & par tel moyen auancer leurs afaires. En quoy nous reciterons vne partie des plaintes qui dessors en furent publiees, reseruans aux lecteurs à se souuenir des particularitez qui auront esté ici obmises, car le nōbre en est si grand, qu'il est impossible qu'vn homme seul s'en puisse souuenir. Le nerf dōc & la vraye seureté de ceste paix gisoit en ce que le Roy, ses freres & leur mere despouillassent entierement toute la desfiance qu'ils pouuoyent auoir de ceux de la Religion : à quoy eux pensoyent auoir bien pourueu par vne telle & si prompte obeissance que de quitter incontinent les armes, renuoyer les forcez par le moyen desquelles ils pouuoyent ranger ceux de Guise & autres ennemis, & rendre toutes les places qu'ils tenoyent pour leur seureté. Le Cardinal pour empescher vn tel bien, qui sans doute eust rompu tous ses desseins, ne fit autre chose qu'entretenir le Roy, & le Duc d'Aniou (quant à la Royne mere, elle menoit ses enfans, comme ceux de Guise vouloyent) en ces desfiances & inimitiez mortelles contre ceux de la Religion, leur en faisant suruenir tous les iours de nouuelles occasions. En quoy il s'aida de deux vertus qui luy ont tousiours esté bien familieres, asauoir d'audace à controuuer toutes sortes de mensonges, ayant gens à point pour luy aider de ce costé là: puis d'asseurance effrontee pour ne s'estonner point, apres que ses faussetez estoyent descouuertes. Les pratiques par luy menees pour entretenir & ruiner la Noblesse tout ensemble, ses pilleries & exactions sur le Clergé, & les beaux pretextes dont il s'est couuert à ceste fin, seront declairez en leur endroit propre. Voyons les torts que luy & les siens continuerent de faire au Roy & au Royaume en general, en quoy derechef nous reciterons les plaintes veritables qui en ont esté publiees.

Menees du Cardinal & pour les troisiesmes troubles.

Tost apres la paix, de laquelle le Cardinal manda à sa mere qu'il empescheroit l'execution il donna ordre par certains

tains prescheurs à sa poste, que le peuple fust resolu que c'estoit conscience de tenir vne telle paix, non seulemēt, pource qu'elle estoit faite auec les heretiques & Atheistes, mais aussi pource que la necessité du temps l'auoit extorquée cōme par force. De cela auint que plusieurs Catholiques ne firent conscience de despouiller toute naturelle affection, & les plus meschans se voyans la porte ouuerte à toutes pilleries & extorsions, se lascherent la bride à toutes sortes de violences & meschancetez les plus execrables du monde. A quoy la conniuence des Iuges & Parlemens, suiets pour la plus part à ceux de Guise, seruit beaucoup. Tellement qu'en trois ou quatre mois furent massacrez quelques personnes de tous estats, faisans profession de la Religion, dont nous laissons les particularitez à l'histoire de nostre temps. Mais il y a deux particularitez notables en cest endroit ci. Incontinent apres la paix, les Catholiques d'Amiens (entre autres) massacrerent six ou sept vingts personnes de la Religion, de toutes sexes, aages & qualitez. Or pour faire croire qu'on vouloit chastier vn si meschant & malheureux acte, on enuoya sur les lieux le Mareschal de Cossé, lequel fit emprisonner les auteurs de ce massacre, qui furent tost apres relaschez & eslargis à l'instance & sollicitation du Cardinal, lequel en plain conseil dit qu'il faloit auoir pitié de ces poures prisonniers, qui auoyent esté induits à ce faire par vn zele de Religion, & qu'il seroit le premier à demander leur grace : tellement que pour vne couleur & forme de iustice on fit fouëtter trois ou quatre coquins, ausquels on persuada de confesser qu'ils en estoyent, & fit on executer en effigie ceux qui le deuoyent estre en personne, & qui estoyent presens à l'execution de leurs effigies.

Sur la fin du mois de Iuin au mesme an 1558. René de Sauoye Sieur de Sipierre, ayant esté massacré en Prouence auec trentecinq Gentils-hommes & soldats de sa suite, suyuant le mandement qui en auoit esté enuoyé par ceux de Guise au Baron des Arts: quinze iours auant ce massacre, le Cardinal de Guise dit en grande compagnie, qu'il faloit desia conter le Sieur de Sipierre pour vn chef tué, & qu'on auroit ainsi les autres.

Par tels & infinis autres pareils actes ceux de la Religion au lieu d'estre receus en leurs maisons auec liberté de leurs consciences, suyuant l'edict, furent mesmes contrains de

les fuir, n'estans plus les villes, villes, mais tasnieres de Tigres & de Lions. En apres, les gouuerneurs, Parlemens & autres officiers, desquels le Cardinal disposoit à son appetit, & qui auoyent desia pour la plupart, peu de volonté de faire publier la paix, & moins encores de l'entretenir, de peur de perdre le moyen de butiner à leur maniere accoustumee, eurent leur excuse toute preste asauoir que les peuples estans ainsi irritez, il n'estoit question de passer outre de peur de tout gaster. Cependant le Roy mesme non seulement fut entretenu par mille fausses & impudentes calomnies, en la desfiance desia conceuë de ses suiets, qui est le plus grãd malheur qui sauroit auenir à vn Prince: mais aussi contre la generosité Royale fut intimidé & reduit iusques à ce point, qu'estant persuadé qu'il ne luy estoit possible de se faire obeïr qu'en ruinant vne partie de ses suiets par l'autre, il ne fut difficile au Cardinal de tourner l'edict de paix en occasion de mille millions de troubles.

Outre cela, le Cardinal voyant que si ceux de la Religion estoyent du tout iettez aux champs, ils se pouuoyẽt amasser & fortifier en plusieurs lieux, il y pourueut, comme s'en suit, voire iusques à oser escrire aux Prouinces, qu'on n'adioustast point de foy aux lettres du Roy, si lon n'y voyoit certaines siennes enseignes. Premierement, il fit publier l'edict peu à peu, tantost ici, tãtost là, pour attirer les plus necessiteux & les plus simples dans les villes: mais auec le mot du guet, de garder les portes en armes plus soigneusement mesmes que durant la guerre, de desarmer entierement ceux de la Religion, en y entrant de n'en laisser sortir pas vn de ceux qui seroyent entrez encores qu'ils se reuoltassent de la Religion. En tout cela, le Cardinal fut si bien obey, qu'il y eut peu de villes ou lon ne massacrast publiquement, outre toutes autres sortes de violences exercees, pour faire reuolter les plus fermes: ce qui ne pouuoit faillir d'auenir, ayant osté le glaiue au Roy & à iustice, pour le mettre entre les mains de la populace, auec toute impunité. Et pour mieux s'asseurer que pas vn de la Religion n'eschapperoit, le Cardinal donne à entendre au Roy qu'il ne seroit iamais en asseurance contre les entreprises des Huguenots, si les villes qui auoyent esté tenues par eux, ou qui estoyent voisines de leurs chefs, n'estoyent munies de bonnes & fortes garnisons. Ce qui fut aussi tost commandé que conseillé.

Et pour mieux faire encores, s'il y auoit quelque Capitaine renommé d'estre pillard ou cruel, aucun qui eust quelque mauuaise affection particuliere, vne compagnie desbordee à tous vices: voila ceux qui furent preferez, tant que on en peut trouuer, pour remplir les villes aussi tost qu'elles furent rendues, & tenir enuirõnees les maisons du Prince de Condé, de l'Amiral, & autres Seigneurs que le Cardinal hayssoit & craignoit le plus. Et comme sur vn tel auis quelqu'vn du priué conseil du Cardinal luy eust remonstré qu'il estoit à craindre qu'on ne descouurist par trop qu'on ne vouloit garder l'edict, & mesmes que les Catholiques se plaignissent d'y estre foulez, estans si grands frais du tout insupportables au Roy: Vous ne sauez que vous dites, respondit le Cardinal: Car quãt au premier de ces deux points la response sera preste, que c'est pour entretenir les deux parties en paix, selon l'edict: & quant au second, estans les soldats logez chez les Huguenots, & iceux surchargez au centuple, quant aux cottisations, tout tombera sur leurs coffres: & quoy qu'il en soit, leurs confiscations rembourseront tout, voire mesmes payeront les debtes du Roy, apres toutes recompenses.

Le Cardinal non content de cela, pour empescher que les Seigneurs de la Religion ne vinssent à la Cour, & pour pouuoir executer ses desseins plus seurement, persuada au Roy qu'il ne seroit en asseurance de sa personne, sinon en se tenant comme enclos dedans Paris, pour vn temps, sans aucunement s'en escarter que peu à peu. Ce qu'ayant obtenu, pour mieux garder son prisonnier, il dressa pontslenis & gardes sur toutes les auenues & corps de gardes par toute la ville de Paris, comme au temps de la plus grande hostilité.

Ayant ainsi dressé ses filez, il bastit vn edict de par le Roy, pour attirer tous ceux de la Religion dans les villes, afin de les y faire mourir, ou demeurer prisonniers en leurs maisons, à la merci de toutes sortes de brigãds, iusques à l'heure assignee des vespres Siciliennes. Et afin qu'on iuge mieux de cela, nous auons couché ici ce bel edict, contenãt ce que s'ensuit. Comme pour faire garder, entretenir, & inuiolablement obseruer entre nos suiets le contenu en nostre edict fait sur la pacification des derniers troubles auenus en cestuy nostre Royaume, nous eussions ci deuant escrit & mã-

[Marginal note: Edict du Roy dressé par le Cardinal & à quel fin.]

dé

dé aux gouuerneurs de nos Prouinces nos vouloir & intention estre, Que les portes de nos villes fussent ouuertes, à ceux de nosdits suiets qui sont de la Religion reformee, & eux establis & receus en leurs maisons, auec iouissance de leurs biens, comme ils estoient auparauant lesdits troubles: laissans leurs armes à l'entree desdites villes, selon le reiglement que nous auons enuoyé à ceste fin, par tous les lieux & endroits de nostredit Royaume. Toutesfois nous auons esté depuis auertis que plusieurs de nos suiets de ladite Religion, prenans argument que lon ne les veut receuoir esdites villes, ou quand ils y sont entrez, n'y peuuent demeurer sans estre opprimez & trauaillez par ceux de dedans, tienẽt les champs à grosses troupes & en armes, faisans vne infinité de maux & oppressions à nostre poure peuple, tellement qu'il seroit à craindre que cela ne fust cause de ietter nostredit Royaume en nouueaux troubles. A quoy desirãs pouruoir selon qu'il est bien necessaire, nous auõs de nouueau dit & declairé, disons & declairons que nostre intention a tousiours esté & est, Que lesdits de la Religion pretenduë reformee, tant ceux qui auront porté les armes, que tous autres de la qualité portee par nostredit edict, soyent receus & rentrent chascun au lieu de sa demeure, ou nous voulons & entendons qu'ils soyent admis par les gouuerneurs de nos Prouinces & villes, Baillifs, Seneschaux, & autres nos iusticiers & officiers d'icelles, par lesquels ils serõt sommez de ce faire, auec toute la douceur qu'il sera possible, maintenus en plaine possession & iouissance de leursdits biẽs, & gardez de toute iniure & oppression: afin qu'en toute seureté & repos ils viuent auec nos autres suiets de la Religion Catholique, sous le benefice, & en ensuyuant nostre edict de pacification: les prenant en nostre protection & sauuegarde, & donnant en garde les vns aux autres. Et en cas de contrauention, voulons & nous plait les contreuenans estre punis selon la rigueur de nos edicts & ordonnãces, de quelque Religion qu'ils soyent, & sans acception de personnes. Et où apres auoir esté ainsi sommez & appelez, il se trouueroit quelques ennemis du repos public, qui voulussent continuer à tenir les champs, fouler nostre-dit peuple, & se remettre ensemble en armes, pour recommencer nouueaux troubles: nous voulõs & entendons que par nosdits gouuerneurs de Prouinces & villes Baillifs, Seneschaux

& autres nos iusticiers & officiers, chascun endroit soy, & comme à luy appartiendra, soit faite assemblee de tel nôbre de gens de guerre, soit de nostre gendarmerie, gens de pied estans à nostre solde, ou habitās des villes & villages, qu'ils verront estre expedient & necessaire, selon les auis qu'ils auront du nombre que seront lesdits perturbateurs du repos public, pour leur courir sus, & par toutes les voyes qu'ils iugeront les plus expedientes, les rompre & tailler en pieces, de façon que la force & obeissance nous en demeurent. Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le 19. iour de May 1568. Charles. Robertet.

Il y a infinies captions & fraudes du Cardinal en cest edit, pour exterminer ceux de la Religion, tant es villes qu'és champs, comme les meurtres qui s'en ensuyuirent, & vne autre pratique que nous verrons maintenant le verifierent par trop, au grand interest de tout le Royaume, & ignominie perpetuelle du nom Royal.

Autres ruses du Cardinal pour allumer la troisiesme guerre ciuile.

Chascun sait que l'aisance de tous pays gist principalement és cōmerces & trafiques, ce qui recommande la France par dessus tous les Royaumes du monde. Or fut il dit expressement en la pacification, que les villes seroyent incontinent remises en tel estat qu'au parauant les troubles, & les trafiques & commerces restablis. Le Cardinal ne pouuant supporter cela, & voulant qu'il y eust bien tost en Frāce autant de brigandages dressez, voire aux despens du Roy & de son poure peuple, qu'il y a de ponts & de passages de riuiere: briefafin qu'il n'y eust trafique, lettres & bourses, q̄ treize garnemens ne visitassent de lieuë en lieuë, pour en faire rapport au Cardinal, il faut considerer l'ordre qu'il y mit, sous ombre d'empescher (disoit-il) que ceux de la nouuelle Religion ne s'assemblassent pour machiner contre le Roy. Cōme de fait son but tēdoit bien là aussi en partie, & à quelques desseins plus hauts, si les entreprises dressees à l'encōtre du Prince de Condé, de l'Amiral & autres Seigneurs de la Religion eussent bien succedé lors. Mais la commission qu'il fit despescher lors, mōstre mieux cōbien de tort il faisoit au Roy & au Royaume, & le grand desir qu'il auoit de rebrouiller tout pour agrandir sa maison de la ruine de ses ennemis. Telle est la teneur de ceste cōmission faite en mesme tēps par l'edit sus inseré, asauoir au mois de May 1568.

Le Capitaine N. est cōmis par le Roy en la ville de N. pour demeu-

demeurer Capitaine & garde du pont & passage: auquel sera baillé douze hommes pour estre pres de sa personne, pour leur cōmander ce qu'il verra estre à propos, & à faire pour le seruice du Roy. Lesquels douze hōmes sa Maiesté payera, outre & par dessus l'entretenement qu'elle luy dōnera. Il donnera ordre en premier lieu de faire vn pont leuis au passage, lequel sera gardé de iour & de nuict bien soigneusemēt & diligemment par luy & ses douze hommes: & ne laissera passer aucun, qu'il ne sache d'où il vient, quelle part il va, pour quel afaire, & qui il est. Et s'il void qu'il se presente nombre de gens au passage dudit pont, le fera soudain leuer. & ne leur permettra le passage qu'il n'ait pourueu à la seureté d'iceluy, & qu'il ne sache bien qu'ils n'ayent aucun moyen de nuire. Et afin que luy & les douze hōmes estans auec luy puissent demeurer continuellement à la garde du pont, auec la cōmodité requise, donnera ordre de faire faire incontinent vne loge couuerte pres & ioignant ledit pont: en laquelle luy & ses soldats se pourront retirer, loger & accommoder, sans s'esloigner dudit pont, ny abandonner la garde d'iceluy: & pour cest effect, sa Maiesté a escrit aux habitans de ladite ville de faire faire, à leurs despens, ladite loge & pont leuis. Et d'autant qu'il peut grandement seruir audit Capitaine pour plus seurement garder ce pont & pouruoir à ce qu'il ne s'y puisse faire aucune surprise, de sauoir ce qui se fera tant audit lieu qu'és enuirons, il mettra peine de descouurir le plus auant qu'il pourra des actions & desseins de ceux de la nouuelle Religion. Et s'il apprend quelque chose qui soit preiudiciable au seruice du Roy, se tiendra sur ses gardes, & en aduertira le Capitaine commis à la garde du pont & passage de la plus prochaine ville: & sera fait le semblable par tous les autres Capitaines, commis à la garde des ponts & passages, iusques à ce que le Roy en soit aduerty pour y pouruoir. Et encores que la principale occasion, pour laquelle le Roy veut que ce Capitaine demeure au lieu dessusdit, soit pour la garde du pont & passage: Il ne laissera de sa part à prendre diligemmēt garde que par ceux de la Religion nouuelle ne se face aucun presche ou exercice de ladite Religion en autre lieu qu'en ceux qui sont ordonnez & establis par sa Maiesté, tant par le contenu d'iceux edits de pacification, que par le reglement qui en a esté fait, depuis la publication du dernier edit. Aura l'œil

ouuert,

mencent à s'asseurer: & mesmes aucuns se viennent ia brusler à la chandelle: & encores on a en outre bonne esperãce, qu'il y en a d'autres qui feront le mesme, lesquels on sait desia estre esbranlez. Ce qui fera indubitablement emporter bien tost gain de cause, & nous donnera pleine victoire, sans grande peine & resistance contre les ennemis de nostre foy. Voila les desseins du Cardinal, lesquels auec plusieurs autres pratiques que nous toucherons en autres endroits propres, attiserent le feu des troisiesmes guerres ciuiles plus longues & furieuses que les autres.

Le Prince de Condé sur la fin de ce mesme mois se sauua en grand haste de Noyers en Bourgongne, où il deuoit estre enclos deux iours apres, & arriua à la Rochelle, contre laquelle le Cardinal auoit dressé beaucoup de pratiques, mais il se rompit la teste en vain. Lors la guerre fut ouuerte. Et comme les preparatifs se dressoyẽt pour faire marcher l'armee Catholique, sous la conduite du Duc d'Aniou, le Cardinal fit dresser deux edits, publiez en vn mesme iour au Parlement de Paris, le 28. de Septembre, asauoir trois iours apres qu'ils eurent esté bastis au Conseil. Au premier, le Roy ayãt fait vn long narré des choses auenues en son Royaume pour le fait de la Religion, declairoit entre autres choses, que l'edit de Ianuier par lequel il donnoit permission à ceux de la Religion d'en faire l'exercice, n'estoit que prouisionnel en attendant sa Maiorité, & qu'il n'estoit plus deliberé de faire obseruer les edits touchant le fait de la Religiõ. A ces causes paruenu audit aage de Maiorité, defẽdoit tout exercice d'icelle és païs de son obeissance, voulant irreuocablement qu'il n'y eust autre exercice de Religion que de la Romaine, sur peine de confiscation de corps & de biens. Et sur les mesmes peines, commandoit à tous Ministres de ladite Religion de vuider le Royaume dans quinze iours: defendant neantmoins que ceux de la Religion ne fussent aucunement recerchez en leurs consciences, pourueu qu'ils voulussent viure paisiblement en leur maisons. Par l'autre, il declairoit que de là en auant il n'entendoit se seruir d'aucuns officiers faisans telle profession, les suspendant deslors de leurs estats & charges: leur commandãt de s'en aller dessaisir entre ses mains, dans quinze iours, autrement que par luy il y seroit pourueu. Il y auoit long temps que ces edits estoyent sur le bureau, & le Cardinal les monstroit de loin

aux

aux Catholiques, pour les faire venir à l'offrande, & foncer deniers pour la solde de l'armee, en quoy luy, la Royne mere & ses mignons iouërent leurs ieux accoustumez. Mais ces edits nuisirent plus aux Catholiques qu'ils ne croyoyent; car la pluspart de ceux de la Religion qui n'eussent bougé de leurs maisons, voyans ce periure tout manifeste, duquel le Cardinal diffamoit la race des Valois, se ietterent incontinent en campagne. Les Seigneurs de la Religion enuoyerent ces edits en Angleterre & Alemaigne, pour certaine preuue, qu'on ne les poursuyuoit, comme seditieux ny affectans la Couronne, (comme ils vouloyent faire croire) ains comme zelateurs à la Religion que les Catholiques vouloyent extirper de France. C'est ce que le Cardinal & les siens gaignerent. En ce temps furent publiez diuers escrits contre l'audace & ambitieuse cruauté de ceux de Guise, specialement du Cardinal, le naturel duquel fut descrit par vn docte Poëte François, auec vne imprecation à la fin. Et pource que le sonnet qu'il en fit est gentil, & non imprimé (que ie sache) ie l'ay voulu icy presenter au Lecteur.

SONNET.

De fer, de feu, de sang, Mars, Vulcan, Tisyphone,
Bastit, forgea, remplit, l'ame, le cœur, la main
Du meurtrier, embraseur, du tyran inhumain
Qui tue, brusle, perd la Françoise Couronne.
D'vn Scythe, d'vn Cyclope, & d'vn fier Lestrygone,
La cruauté, l'ardeur, & la sanglante faim,
Qui l'anime, l'eschauffe, & conduit son dessein,
Rien que fer, rien que feu, rien que sang ne resonne.
Puisse-il par le fer cruellement mourir,
Ou par le feu du ciel horriblement perir,
Et voir du sang des siens la terre estre arrousee;
Et soit rouillé, estaint, & seché par la paix,
Le fer, le feu, le sang, cruel, ardant, espais,
Qui tue, ard & rongit la France dissipee.

Ceste troisiesme guerre ciuile commençã au mois d'Octobre mil cinq cens soixante huict, dura iusques au cõmencement d'Aoust 1570. L'histoire en a esté escrite bien au long & publiee, où il appert que les Catholiques & ceux de la Religion ont esté ruinez les vns par les autres, soit qu'on considere les batailles donnees, places assiegees ou prinses chefs,

qu'il adressera à Monsieur son frere & Lieutenant general qui luy fera responsc. Et pourra aussi ledit Capitaine faire entendre au Roy & à mondit Sieur tout ce qu'il pourra apprendre, enuoyant ses lettres à celuy qui sera commis à la garde du prochain passage, lequel les fera tenir de main en main, par les autres Capitaines qui auront semblables charges, à sa Maiesté, ou à mondit Seigneur.

Tout homme qui aura tant soit peu de iugement peut remarquer en ceste cōmission de merueilleux artifices du Cardinal, & nouueaux apprests pour la guerre, par le moyen de laquelle il s'auançoit. Aussi par tels moyens la troisiesme guerre ciuile fut tost allumee, car en moins de deux mois apres la paix, plus de dix mil personnes furent tuees çà & là. Cependant le Cardinal se vantoit qu'il en feroit plus mourir entre deux treteaux que le Roy auec toutes ses armees: & mandoit ordinairemēt à Rome & en diuers autres endroits qu'ō auoit plus despesché de Huguenots en vn iour depuis ceste paix, qu'en vn mois durant la guerre.

Outre tout ce que dessus, le Cardinal craignant que les Catholiques ne se mutinassent pas assez, fit faire des confrairies, ligues & associations, à quoy plusieurs des Parlemens & de la Noblesse tindrent la main, faisans fond de deniers, prestans serment, enroollans soldats, & faisans autres cas semblables pour l'entretenement des confrairies, qu'ils appelloyent du S. Esprit. Notamment en la ville de Diion par les menees du Sieur de Tauānes, & d'vn nommé Begad conseiller au Parlement fut faite vne telle Ligue. Et comme aucuns des assistans demandassent si le Roy les authoriseroit, fut respondu par Begad, qu'il auoit lettres de sa Maiesté à ceste fin, lesquelles Tauānes auoit mises es mains d'vn sien secretaire qui ne se peut lors trouuer. Et que si le Roy n'auoit agreable, il ne faloit pour cela rien craindre, pource qu'il sauoit bien où s'addresser ailleurs. Qu'au surplus il ne se faloit arrester aux lettres que le Roy escriuoit ordinairement à Tauannes & à la Cour de Parlemēt pour l'obseruation de l'edit, d'autant qu'il y auoit vn iargon entr'eux que tout le mōde n'entendoit pas. En plusieurs autres de Bourgongne & des autres Prouinces furent faits semblables.

Cependant l'exercice de Religion est defendu és hauts & bas pays d'Auuergne, & és pays appartenans aux freres du Roy, & a quelques Princes du sang. Les autres Prouinces

chefs & soldats tuez : tellement que les François ont fait contre eux-mesmes, ce que (peut estre) tous les autres peuples de l'Europe amassez ensemble n'eussent sceu executer. Cependant le Cardinal regardoit iouer ceste sanglante tragœdie, desployant tous ses moyens pour ruiner les vns par les autres. Et d'autant que ce seroit vn labeur infiny de descrire le tout; ce nous sera assez de remarquer icy quelques vns de ses artifices pendant ceste troisiesme guerre.

Premierement, il s'asseura de la personne du Roy, qu'il menoit çà & là, selon les occurrences des afaires, & pouruoir que rien ne se fist que par son auis. Il seruoit aussi de boutefeu pour enflammer le Roy de plus en plus à l'encontre de ceux de la Religion, specialement des principaux, cōtre lesquels on desploya toutes violences & trahisons pour en venir à bout. Les vns apres auoir esté prins prisonniers furent tuez, nonobstant qu'on leur eust promis la foy, les autres furent empoisonnez, contre les autres furent apostez des meurtriers, ausquels mesmes, le Cardinal fit donner de grandes recompenses.

En apres il donna ordre d'auoit force seruiteurs au pres du Duc d'Aniou Lieutenant general du Roy, afin de l'envenimer contre lesdits de la Religion. Ce qui fut de si pernicieuse consequence au Prince de Condé qu'il fut tué par Montesquiou Capitaine des gardes dudit Duc d'Aniou, estant entre les mains des Sieurs d'Argence & de S. Iean qui l'auoyent prins prisonnier. La mesme ruse fit que ce Duc ne voulut donner sauf-conduir au Sieur de l'Estrange deputé de la part des Princes & Seigneurs de la Religion au mois de Iuin 1569. pour aller presenter leur requeste au Roy, sur les moyens & remedes qu'ils conoissoyent estre plus propres & conuenables pour faire cesser la guerre & establir vne bonne paix.

De mesme ruse se seruit le Cardinal pour empescher que la paix ne s'auançast : car estant auerty que l'Amiral auoit enuoyé au Mareschal de Montmorency son cousin ceste requeste, pour la presenter au Roy, il preuint, disant au Roy, que ce n'estoit nullement raison que les suiets ainsi rebelles parlassent de loin, & s'ils ne venoyent se presenter à sa mercy, il ne les faloit escouter, mais en auoir le bout par les armes. Suyuant cela, le Roy dit au Mareschal de Montmorency, qu'il ne vouloit rien voir ny ouir de ceux de la Reli-
gion,

gion, ſpecialement de l'Amiral, que premierement il ne ſe fuſt remis en bonne grace, à quoy il ſeroit receu ſe mettant en ſon deuoir. Comme ſi l'Amiral & les ſiens n'euſſent au parauant ſupplié inſtamment le Roy, comme ils faiſoyent encores par ceſte remonſtrance, où ces mots eſtoyent contenus: Ils ſupplient treſ-humblement voſtre Maieſté de vouloir ottroyer & accorder generalement à tous vos ſuiets, de quelque qualité & condition qu'ils ſoyent, libre exercice de la Religion, en toutes les villes, villages & bourgades, & en tous autres lieux & endroits de voſtre Royaume & pays de voſtre obeiſſance & protection, ſans aucune exception, modification ou reſtrictiō de perſonnes, de temps ou de lieux, auec les ſeuretez neceſſaires & requiſes: & outre, ordonner & enioindre de faire profeſſion manifeſte de l'vne ou l'autre Religiō, afin de couper chemin à pluſieurs, leſquels abuſans de ce benefice & grace, ſont tombez en Atheiſme & en liberté charnelle, s'eſtans licenciez de tout exercice & profeſſion de Religion, & ne deſirans rien plus que de voir vne confuſion en ce Royaume, & tout ordre, police & diſcipline Eccleſiaſtique renuerſee & abolie: choſe trop dangereuſe & pernicieuſe, & qui ne ſe doit aucunement tolerer. Et d'autant Sire, que leſdits Sieurs Princes, & les Seigneurs, Cheualiers, Gentils-hommes & autres qui les acompagnent, ne doutent point que ceux qui ont touſiours iuſqs à maintenant aſſis le fondement de leurs deſſeins ſur les calomnies qu'ils publient impudemment pour les rēdre odieux, meſmes vers ceux qui (par la grace de Dieu) ſont affranchis de la ſeruitude & tyrannie de l'Antechriſt, ne faudront de mettre en auant qu'ils veulent pluſtoſt opiniaſtrement defendre, ſans raiſon, ce qu'ils ont vne fois reſolu croire touchant les articles de la Religion Chreſtienne, que de ſe corriger & retracter, leſdits Sieurs Princes, & les Seigneurs, Cheualiers, Gentils-hommes & autres qui les accompaignent, declairent & proteſtent, cōme ils ont touſiours fait, q̄ ſi en quelque poinct de la Confeſſion de foy cy deuant preſentee à voſtre Maieſté par les Egliſes reformees de voſtre Royaume, on les peut enſeigner par la parole de Dieu, cōprinſe és Liures Canoniques de l'Eſcriture ſaincte, qu'ils ſe ſoyent eſlongnez de la doctrine des Prophetes & Apoſtres, que promptemēt ils donneront les mains, & cederont treſvolontiers à ceux qui les inſtruiront mieux par la parole de

Dieu,

Dieu,qu'ils n'auroyent esté dés le commencement,s'ils erent en quelque article. Et pour cest effect,ne desirent rien tant que la conuocation d'vn Concile libre,general, & legitimement conuoqué, auquel vn chascun pourra estre ouy, pour deduire ses raisons, lesquelles seront confermees ou conuaincues par la seule parole de Dieu, qui est le moyen vsité de toute ancienneté en pareille occasion.

Cependant le Cardinal esleuoit le Duc d'Aniou aux despens du Clergé & des Catholiques, pour ruiner ceux de la Religion,& auoir nouuelle corde à son arc pour tirer d'autres coups,si la guerre auoit tels succes qu'il pretẽdoit. Car quãt à la paix,la trouuoit & faisoit impossible & hors d'esperãce d'estre contractee que par la ruine & total aneantissement de ses parties aduerses.Or a il tousiours finemẽt dissimulé son interest particulier,& pour faire que le Roy trouuast aussi de sa part la paix impossible, & que par cõsequent il hazardast tout auant que d'en venir là, il proposoit deux empeschemens. Le premier emprunté de la diuersité de la Religion,qui ne peut(disoit-il) ni ne doit estre toleree en ce Royaume. L'autre, est composé du nom de la Maiesté du Roy qu'il disoit auoir esté blessee par ceux de la Religiõ,& qu'il n'estoit possible de guerir vne telle playe, sinõ qu'eux posans les armes se vinssent rendre la corde au col, à la misericorde du Roy,seãt au lict de la iustice du Cardinal. Mais il s'aidoit de ces raisons (ausquelles ceux de la Religion ont infinies fois respondu suffisammẽt) non tant pour zele à sa religiõ,de laquelle sera parlé aux liures suyuans,ni pour affection qu'il portast au Roy, contre qui il conspiroit, que pource qu'auant que de cõdescendre à aucune ouuerture de paix,il vouloit estre asseuré qu'en tout euenemẽt luy & les siẽs demeureroyẽt au pmier lieu du cõseil du Roy & du Royaume,qu'il pourroit destituer, & instituer les officiers de la courõne à sa discretiõ, qu'il ordõneroit & disposeroit de la Iustice & des finãces, selõ sa conuoitise: brief q̃ le Royaume prẽdroit de lui les loix du faire & nõ faire,du taire & du pler & qu'ẽ vn mot il remueroit selõ son bõ plaisir, les ames, les corps & les biẽs, du chef & des mẽbres d'iceluy Royaume.

Aussi craignoit-il que si le Roy laissoit approcher de ses oreilles les remõstrãces, ou les deputez de ceux de la Religion,auec le temps il n'apperceust aisément q̃ les Conseillers qui luy ont fait entendre que la guerre estoit le seul moyen

d'oster du Royaume la diuersité de Religion, estoyent Atheistes ou gẽs esceruellez & ignorans iusques au bout. Que le Roy se pourroit souuenir que depuis le retour du Cardinal du Concile de Trente, le corps du Conseil priué auoit esté diuisé & bandé en deux diuerses opinions, les vns ne conseillans que la paix, & les autres la guerre: & que par cõsequent le Cardinal & ceux de sa maison pourroyent estre mal traitez. Partant il se resout auec les siens de faire durer la guerre tãt que possible sera, pour corrompre & façonner le Roy à son humeur & ruiner ceux de la Religion, afin d'auoir vn chemin plus aisé aux entreprises secrettes. Il se persuadoit d'auoir à la longue lesdits de la Religion. Premierement, pource qu'estans chassez de la pluspart des villes du Royaume & reduits aux extremitez d'iceluy en vn petit anglet de Saintonge, seroyent aisémeut enfermez dedans ce recoing de pays, par le moyen des riuieres & villes qui sont sur les marches d'Angoulmois & lieux d'alentour: & qu'estans vne fois rangez en telles barrieres, la famine & la contagion de l'air, suscitee par l'infection de leurs troupes, les contraindroit dedans peu de mois de se rendre la corde au col, à sa discretion & misericorde. En apres, que la principale force du camp des Princes cõsistant en estrangers, pour lesquels payer des arrerages seulement qui leur estoyent deux iusques alors, ceux de la Religion s'estoyent presques espuisez, & auoyent peu de moyens de les payer à l'auenir: d'amis on les pourroit rendre ennemis, & seroit aisé de les pratiquer, sinon à combatre lesdits de la Religion, pour le moins à se retirer en leur pays, moyennant le remboursement de leur deu. Finalement, le Cardinal fondoit le prolongement de la guerre sur l'incertitude de l'euenement des batailles, à cause des inconueniens de son particulier. Tous ceux qui entendoyent que toute la Noblesse & plus belliqueuse partie du peuple François estoit lors en campaigne fort à point, pour s'entremeurtrir, si vne bataille se dõnoit, fremissoyent d'horreur & deploroyent la miserable condition du Roy & du Royaume, panchans à leur ruine par l'euenement d'vne telle rencõtre à quelque party que demeurast la victoire. Le Cardinal & les siens cependant auoyent si peu d'esgard à cela qu'ils eussent bien voulu que l'vne des parties gisant par terre eust laissé l'autre tellement nauree que iamais elle ne se fust peu releuer: non pas pour espe-

rance de creer vne nouuelle Noblesse Françoise, auec vne fueille de papier, ou vne peau de parchemin & quatre onces de cire (suyuãt l'apophtegme du Cardinal que le Roy pouuoit faire plus de Gentils-hommes en vne heure, qu'il n'en sauroit mourir au combat en dix ans) mais plustost d'autãt que la Noblesse Françoise estant estainte il seroit plus aisé de paracheuer les proiects Guysiens, & (auec la faueur des Maires, Escheuins, & Conseillers de la pluspart des villes du Royaume affectionnez de longue main au Cardinal, aussi bien q̃ les Cours de Parlement, sous couleur de maintenir l'eglise Catholique) vendiquer le droit de la Couronne, qu'ils se sont vantez de si lõg temps appartenir à la maison de Lorraine, en vertu d'vne succession imaginaire de l'estoc de Charles le Grand. Mais le Cardinal craignant que la bataille ne vinst à se desmesler, plustost par vn effroy & route de l'vne des armees, que par grande effusion de sang, il aima mieux s'asseurer en la longueur du temps que bastir son esperance, sur ce fondement mouuãt & hazardeux. Car si la victoire eust fauorisé ceux de la Religion, ceux de Guise estoyent perdus, ce leur sembloit. Si elle demeuroit à l'armee du Cardinal, encores preuoyoit-il que la cholere estãt refroidie, quelques Catholiques luy pourroyent attacher vne querelle aussi difficile que ceste là, & redemander la vie des Seigneurs & Gentils-hommes immolez sur l'autel de son ambition. Car tous ceux qui portoyent les armes sous le Duc d'Aniou, n'estoyent pas si deuots au seruice de ceux de Guise, qu'eux eussent bien voulu.

Ainsi, le Cardinal fila ceste corde de guerres ciuiles le plus long qu'il peut, encores qu'en ses considerations, y eust de grandes inconsiderations, lesquelles ie ne veux descouurir ni refuter, cela appertenant à quelqu'vn qui auroit le loisir de dresser des discours politiques, & monstrer l'aueuglemẽt des Gentils-hommes François Catholiques, qui pour faire profession d'estre gens d'entreprise & d'execution, ce sont laissez besfler à toutes restes par vn prestre, plus couard qu'vne femme, & qui sous son chapeau & parmi ses familiers se mocquoit d'eux à bouche ouuerte, comme nous le verrons en son endroit ci apres.

Le Duc d'Aumale estoit sur les frõtieres de Bourgongne & de Lorraine auec grosses troupes, ausquelles il commandoit, pour empescher l'entree des Reistres qui venoyent au

secours

secours de ceux de la Religion. En quoy il fut aussi heureux qu'en ses autres exploits de guerre, ses soldats disans tout haut & bien souuent que leur General auoit plus de chair que d'esprit. Et de fait, encor qu'il fust en pays propre pour l'infanterie qui l'accompagnoit en grand nombre, & de gens aguerris, si ne fit-il chose qui valust ; & fut en danger d'estre battu plusieurs fois, ayant mesmes refusé de choquer ses ennemis à son auantage. Mais le Cardinal fut aussi cause en partie de ceste procedure, car il ne vouloit pas qu'õ vinst si tost aux mains, esperant ou gaigner les estrangers, ou les auoir mieux à l'auantage, & en somme voulant brouiller les cartes de plus en plus, pour rencontrer meilleur ieu.

Quant au ieune Duc de Guise, pour estre fort fauorisé du Duc d'Aniou, auec qui il auoit fort estroitte accointance, il fut auancé en ces guerres, ioint qu'il estoit grand maistre. Lors son oncle le Cardinal l'enuironna de plusieurs Capitaines qui luy seruirent bien à Poictiers specialement. Le Marquis du Maine son frere estoit peu de chose alors, pour sa ieunesse. Le grand Prieur & le Marquis d'Ellebeuf freres, estoyent morts quelques annees auparauant, sans qu'on se soit beaucoup soucié d'eux, comme aussi ils auoyent eu autant d'esprit seulement que le Cardinal de Lorraine leur frere leur en auoit distribué, & n'estoyent factieux que par ses instructions & commandemens.

Mais à l'auanture auons nous assez estendu le propos en ceste premiere partie de la Legende de messieurs de Guise. Partãt nous laisserons reprendre halaine aux lecteurs, & q̃lque loisir à nostre plume pour poursuyure le reste, asauoir des deportemens du Cardinal & des siens, au troisiesme edict de pacification, & des moyens tenus par eux pour venir à la iournee de S. Barthelemy : & des choses qui sont depuis auenues de leur part, à la confusion du Roy Charles & de son estat. Item des meschans tours qu'ils ont ioüez au Roy Henry troisiesme à present regnant, à tous les Princes du sang, aux grands Seigneurs, à la Noblesse, à la Iustice, au Clergé, au peuple tant de l'vne que de l'autre Religion, à leurs fauoris & amis, voire à eux-mesmes entre eux. Cy deuant nous auons veu vne partie de leurs façons de faire sous François premier, Henry second, François troisiesme & Charles neufuiesme: mais les particularitez diuerses qui seront marquees és autres liures suyuãs descouuriront qu'en